



# PDZA

Plan de développement de la zone agricole  
MRC de THÉRÈSE-DE BLAINVILLE





Plan de développement de la zone agricole  
MRC de THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

Québec 

Réalisation

**GROUPE**  
**PLEINE TERRE**  
AGRONOMIE • ENVIRONNEMENT

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MOTS DE PRÉSENTATION</b> .....	<b>3</b>
Liste des tableaux.....	6
Liste des figures.....	8
Liste des acronymes.....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>DÉMARCHE DE RÉVISION</b> .....	<b>11</b>
<b>ÉLÉMENTS DE VALEUR ET VISION</b> .....	<b>13</b>
<b>FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT</b> .....	<b>15</b>
Orientation 1 : Occupation dynamique du territoire agricole.....	16
Orientation 2 : Appui au développement des entreprises agricoles.....	20
Orientation 3 : Favoriser l'autonomie alimentaire de la région.....	24
<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b> .....	<b>26</b>
Forces, faiblesses, opportunités et contraintes.....	27
Enjeux.....	30
<b>MISE EN OEUVRE</b> .....	<b>38</b>
<b>PLAN D'ACTION</b> .....	<b>43</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>51</b>

## MOTS DE PRÉSENTATION



M. Éric Westram  
Préfet de la MRC et maire de Rosemère

*Notre PDZA 2.0 représente un jalon majeur pour notre MRC, où plus de 50% du territoire est agricole. Je tiens d'abord à remercier ma collègue Julie Boivin, présidente du comité, pour son leadership exemplaire tout au long de cette démarche. Ce plan, fruit de deux années de cocréation et de consultations approfondies, reflète notre engagement envers l'agriculture périurbaine. Notre position stratégique au sein de la CMM nous confère une responsabilité particulière envers notre secteur agricole. Les consultations menées ont permis de mobiliser des dizaines de participants passionnés. Leur contribution a été déterminante pour façonner notre vision agricole. Ensemble, nous avons élaboré un plan qui répond aux défis actuels et futurs de notre agriculture périurbaine.*



Mme Julie Boivin  
Présidente du comité de mise en œuvre  
et mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines

*Le nouveau plan d'action 2025-2030 s'articule autour de sept projets porteurs, développés en étroite collaboration avec nos partenaires agricoles, que je tiens à remercier sincèrement pour leur engagement constant. Je souhaite également souligner le travail remarquable du personnel administratif des villes et de la MRC, dont l'expertise et le dévouement ont été essentiels à la réalisation de ce plan. Notre approche agile permettra d'adapter nos actions aux réalités évolutives du terrain. Nous maintiendrons des liens étroits avec nos municipalités tout au long du déploiement. Une planification annuelle assurera le suivi rigoureux de nos objectifs. L'implication continue de tous ces acteurs garantira la pertinence de nos actions, alors que nous nous préparons ensemble à saisir les opportunités et à relever les défis qui se présenteront.*



**Mme Christine Beaudette**

Vice-présidente du comité de mise en œuvre et mairesse de Boisbriand

*La zone agricole constitue non seulement un pilier économique, mais aussi un vecteur de développement social durable. Notre PDZA 2.0 met l'accent sur la sécurité alimentaire, un enjeu crucial pour notre communauté. La préservation de notre patrimoine agricole demeure au cœur de nos priorités. Nous accordons une attention particulière à l'accessibilité aux terres pour la relève. Les initiatives proposées contribueront à la vitalité de notre territoire agricole. Notre démarche vise à créer un équilibre entre tradition agricole et innovation.*



**M. Kamal El-Batal**

Directeur général de la MRC Thérèse-De Blainville

*Je tiens à remercier sincèrement tous les intervenants et partenaires qui ont contribué à cette révision du PDZA. Votre expertise et votre engagement ont été essentiels à la réussite de cette démarche collective. Sans votre participation active, ce plan n'aurait pas la même richesse et pertinence. Vos idées et vos préoccupations ont façonné chaque aspect de ce document. La qualité de vos contributions témoigne de votre attachement à notre secteur agricole. Je suis convaincu que ce plan contribuera significativement au développement durable de notre agriculture."*

## Liste des tableaux

Tableau 1. Membres du comité de pilotage mise à jour du PDZA.....	12
Tableau 2. Forces, faiblesses, opportunités et contraintes du territoire et des activités agricoles de la MRC.....	27
Tableau 3. Pistes d'action par enjeux.....	39
Tableau 4: Superficie territoire des Laurentides, MRC Thérèse de Blainville et population en 2022.....	52
Tableau 5: Zone agricole permanente à Thérèse-De Blainville par municipalité en 2020.....	53
Tableau 6: Évolution de la zone agricole permanente à Thérèse-De Blainville entre 2014 et 2020.....	53
Tableau 7: Inclusions et exclusions (ha) depuis la révision, Thérèse-De Blainville, 2022.....	53
Tableau 8: Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée et taux d'occupation, Thérèse-De Blainville en 2020.....	54
Tableau 9 : Superficie cultivée de la zone agricole, Thérèse-De Blainville, entre 2010 et 2020.....	54
Tableau 10 : Répartition des types de friches par municipalité à Thérèse-De Blainville.....	55
Tableau 11 : Superficie en milieux humides, à Thérèse-De Blainville, 2014.....	56
Tableau 12 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Sainte-Anne-des-Plaines entre 2004 et 2022.....	58
Tableau 13 : Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée à Sainte-Anne-des-Plaines entre 2004 et 2020.....	59
Tableau 14 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Boisbriand entre 2004 et 2020.....	59
Tableau 15 : Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée, taux d'occupation et portion cultivée des entreprises agricoles à Boisbriand entre 2004 et 2020.....	60
Tableau 16 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Sainte-Thérèse entre 2004 et 2020.....	60
Tableau 17 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Blainville entre 2004 et 2020.....	61
Tableau 18 : Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée à Blainville entre 2004 et 2020.....	61
Tableau 19 : Répartition des entreprises agricoles selon le type de production à Thérèse-De Blainville entre 2004 et 2020.....	68
Tableau 20 : Répartition du nombre d'entreprises agricoles selon la municipalité, à Thérèse-De Blainville, 2020.....	69
Tableau 21 : Nombre d'entreprises agricoles de production végétale par municipalité entre 2010 et 2020.....	70
Tableau 22 : Nombre d'entreprises agricoles de production animale par municipalité entre 2010 et 2020.....	70
Tableau 23 : Types de production végétale selon la superficie totale en hectares entre 2010 et 2020.....	72
Tableau 24 : Répartition des superficies de production végétale en hectares par municipalité et types de production en 2020.....	72
Tableau 25 : Répartition des entreprises de production végétale par municipalité et types de production en 2020.....	73

Tableau 26 : Nombre d'entreprises de production végétale entre 2010 et 2020 à Thérèse-De Blainville.....	73
Tableau 27 : Répartition des exploitations de céréales et protéagineux par municipalité entre 2010 et 2020.....	74
Tableau 28: Superficie totale de céréales et protéagineux en hectares par municipalité entre 2010 et 2020.....	74
Tableau 29 : Répartition des exploitations de fruits par municipalité entre 2010 et 2020.....	75
Tableau 30 : Superficie totale de fruits en hectares par municipalité entre 2010 et 2020.....	75
Tableau 31 : Répartition des exploitations de légumes par municipalité entre 2010 et 2020.....	76
Tableau 32 : Superficie totale de légumes en hectares par municipalité entre 2010 et 2020.....	76
Tableau 33 : Répartition des exploitations de cultures abritées et horticulture ornementale par municipalité entre 2010 et 2020.....	77
Tableau 34 : Superficie totale de cultures abritées en hectares par municipalité entre 2010 et 2020.....	78
Tableau 35 : Superficie totale d'horticulture ornementale en plein champ en hectares par municipalité entre 2010 et 2020.....	78
Tableau 36 : Superficie totale d'horticulture ornementale conteneur en hectares par municipalité entre 2010 et 2020.....	79
Tableau 37 : Répartition des exploitations de production acéricole spécialisées et déclarées par municipalité entre 2010 et 2020.....	79
Tableau 38 : Types de production animale selon le nombre de têtes entre 2010 et 2020.....	80
Tableau 39 : Répartition des exploitations de production animale par municipalité et types de production en 2020.....	80
Tableau 40 : Répartition des entreprises de production végétale et animale entre 2010 et 2020 à Sainte-Anne-des-Plaines.....	81
Tableau 41 : Répartition des superficies de production végétale en hectares par types de production à Sainte-Anne-des-Plaines entre 2010 et 2020.....	81
Tableau 42 : Répartition des exploitations de production végétale par types de production entre 2010 et 2020 à Sainte-Anne-des-Plaines.....	82
Tableau 43 : Nombre d'exploitations de production animale par types de production entre 2010 et 2020 à Sainte-Anne-des-Plaines.....	83
Tableau 44 : Répartition des entreprises de production végétale et animale entre 2010 et 2020 à Blainville.....	84
Tableau 45 : Répartition des entreprises de production végétale par types de production entre 2010 et 2020 à Blainville.....	84
Tableau 46 : Nombre d'entreprises agricoles à Boisbriand selon le type de production entre 2010 et 2020.....	86
Tableau 47 : Répartition des entreprises de production végétale et types de production à Boisbriand entre 2010 et 2020.....	87
Tableau 48 : Répartition des superficies de production végétale en hectares types de production à Boisbriand entre 2010 et 2020.....	88
Tableau 49 : Types de productions agricoles biologiques à Thérèse-De Blainville selon le nombre d'entreprises agricoles, 2023.....	90
Tableau 50 : Revenus agricoles totaux générés par les productions agricoles en dollars entre 2004 et 2021.....	91
Tableau 51 : Revenus agricoles déclarés en production végétale par municipalité entre 2004 et 2020.....	91

Tableau 52 : Revenus agricoles déclarés en production animale par municipalité entre 2004 et 2024.....	92
Tableau 53 : Proportion d'exploitations agricoles par tranche de revenus et par municipalité en 2020.....	92
Tableau 54 : Proportion d'entreprises par tranches de revenus à Thérèse-De Blainville entre 2010 et 2020.....	93
Tableau 55 : Dépenses d'exploitation des entreprises agricoles entre 2011 et 2021, MRC Thérèse-De Blainville.....	93
Tableau 56: Valeur du capital agricole des entreprises agricoles entre 2011 et 2021, MRC Thérèse-De Blainville.....	94
Tableau 57 : Nombre d'exploitations agricoles pratiquant une activité complémentaire entre 2010 et 2020 à Thérèse-De Blainville.....	95
Tableau 58 : Les tendances de la consommation alimentaire à surveiller dans le marché institutionnel, 2014.....	99
Tableau 59 : Relève agricole par activité principale à Sainte-Anne-des-Plaines, en 2020.....	104
Tableau 60 : Superficie du couvert forestier, à Thérèse-De Blainville par municipalité en 2021 .....	106
Tableau 61: Prévisions Agriclimat, période Horizon 50, Laurentides.....	113

## Liste des figures

Figure 1: Territoire agricole de la MRC Thérèse-De Blainville.....	30
Figure 2 : Valeur moyenne des terres agricoles en culture transignée 2012-2022, Laurentides-Lanaudière et au Québec.....	57
Figure 3 : Affectations du territoire agricole en secteurs agricoles, MRC Thérèse-De Blainville, 2023.....	62
Figure 4 : Répartition des entreprises agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville selon le type de production, 2020.....	69
Figure 5 : Superficies des productions végétales cultivées en hectares, à Thérèse-De Blainville en 2020.....	71
Figure 6 : Répartition des types d'entreprises bioalimentaires avec une certification biologique à Thérèse-De Blainville, 2023.....	89
Figure 7 : Répartition des entreprises avec une certification biologique selon la municipalité à Thérèse-De Blainville 2023.....	90
Figure 8 : Structure de la demande alimentaire au Québec, 2014.....	97
Figure 9 : Scénarios climatiques Horizon 2050, Laurentides.....	111
Figure 10: Scénarios climatiques Horizon 2050 par saison, Laurentides.....	112

## Liste des acronymes

B2B : Abréviation du terme anglophone *Business to Business* qui décrit l'ensemble des activités commerciales que deux ou plusieurs entreprises ont entre elles.

B2C : Abréviation du terme anglophone *Business to Consumer* qui décrit les activités commerciales qu'une entreprise a directement avec des consommateurs

CCA : Comité consultatif agricole

CCAE : Club conseil en agroenvironnement

CDC : Corporation de développement communautaire

CISA : Centre d'innovation social en agriculture

CISSS-LAU : Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

COBAMIL : Conseil des bassins versants des Mille-Îles

CPERL : Conférence des préfets et des élus de la région des Laurentides

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec

CRAM : Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel

FAB : Fiducie agricole de Boisbriand

FAC : Financement agricole Canada

FIRA : Fonds d'investissement pour la relève agricole

FLI : Fonds local d'investissement

FLS : Fonds local de solidarité

Ha : hectares

HRI : Terme qui regroupe les acheteurs institutionnelles et gouvernementaux Hôtels, Restaurant, Institutions

LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCCFP : Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

OGAT : Orientations gouvernementales en aménagement du territoire

PAC : Plan d'adaptation aux changements climatiques

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PAMAA : Planification de développement et de mise en valeur des activités agricoles sur le territoire métropolitain

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques

UPA : Union des producteurs agricoles

R&D : Recherche et développement

REA : Règlement sur les exploitations agricoles

SNAAQ : Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois

TET : Travailleurs étrangers temporaires

TBL : Tourisme Basses-Laurentides

TDB : Thérèse-De Blainville

## INTRODUCTION

En 2014, la MRC Thérèse-De Blainville adoptait son premier plan de développement de la zone agricole (PDZA), lequel comprenait un plan d'action dont la mise en œuvre couvrait une période comprise entre 2014-2022. La mise en œuvre de ce premier PDZA était articulée autour de 6 enjeux prioritaires desquels découlaient 32 actions stratégiques.

Le bilan du premier PDZA de la MRC a permis de constater qu'entre 2014 et 2022, 11 actions ont été complétées, 11 actions ont été partiellement mises en place et 10 actions n'ont pas été mises de l'avant ou abandonnées. En somme, près de 70% des actions du PDZA 2014-2022 ont été réalisées ou partiellement mises en œuvre.

En termes de réussites identifiées au bilan du PDZA 2014-2022, notons, entre autres, l'établissement d'un dialogue et d'une collaboration entre les producteurs, les villes, la MRC et les institutions agricoles dont le MAPAQ et l'UPA, la réalisation d'un premier portrait de la zone agricole de la MRC, une meilleure visibilité et de compréhension des enjeux agricoles auprès des instances municipales ainsi qu'une mise en valeur de l'agriculture sur le territoire de la MRC.

La MRC Thérèse-De Blainville a décidé de mettre à jour son PDZA dans le but de poursuivre les actions mises en place au cours de cette période et afin de permettre l'évolution de son plan d'action, et ce, en cohérence avec les dynamiques et les priorités locales et régionales.

## DÉMARCHE DE RÉVISION

Le chantier de révision du PDZA de la MRC Thérèse-De Blainville a été lancé en janvier 2023 et complété en décembre 2024. Ce PDZA révisé prévoit une mise en œuvre s'étalant de 2025 à 2030.

Afin de s'assurer que le plan d'action du PDZA 2025-2030 soit en cohérence avec les divers défis et enjeux vécus par les partenaires du milieu, et que sa mise en œuvre soit bien ancrée dans la communauté, la MRC a décidé de miser sur une démarche de consultation basée sur la coconstruction. C'est-à-dire qu'à chaque étape de réalisation, les parties prenantes du secteur agricole de la MRC ont été mises au cœur de la démarche. Un comité de pilotage formé de divers acteurs du milieu a pour mandat d'encadrer la démarche de révision du PDZA. Cette première phase de la mise à jour du PDZA s'est déroulée en 4 cycles de travail comprenant : 3 forums de consultation et 3 ateliers thématiques.

Un premier forum tenu le 9 mars 2023 a permis d'identifier les éléments de vision, d'enjeux ainsi que les forces et faiblesses, opportunités et contraintes (FFOC) du territoire et des activités agricoles de la MRC. À ce forum, ont été conviées toutes les parties prenantes du territoire agricole. Ce forum a réuni près de 40 personnes autour de 6 tables de travail. L'analyse des résultats du forum 1 a fait ressortir 3 grandes thématiques de travail :

- **Proximité et accessibilité de l'agriculture (agrotourisme, circuit court, kiosque à la ferme, transformation à la ferme, agriculture urbaine et périurbaine, communauté nourricière)**
- **Services aux entreprises (réglementation, relève, main-d'œuvre, équipements collectifs, mise en réseau, innovation)**
- **Mise en valeur et protection du territoire agricole (accès à la terre, friches, morcellement, cours d'eau, milieux naturels, paysages)**

Chacune des 3 thématiques identifiées a fait l'objet d'une rencontre d'une demi-journée à laquelle ont été conviés des groupes de 10 à 15 personnes concernées par les thématiques, afin de dégager les éléments d'enjeux spécifiques ainsi que les idées de projets associés à la thématique. Les 3 ateliers de travail ont été tenus les 11 et 13 avril 2023.

À la suite des ateliers thématiques, un deuxième forum a été tenu le 3 avril 2024. Ce forum a permis à la trentaine de participants présents de coconstruire les différents projets porteurs identifiés par le comité de pilotage afin que ceux-ci prennent ancrage dans la collectivité. Chaque groupe a travaillé au plan de déploiement et d'action d'un projet. La collecte du travail effectué par les parties prenantes lors du forum 2 a permis d'élaborer les fiches projets présentées dans le plan d'action du PDZA 2025-2030.

Un dernier forum a eu lieu le 23 septembre 2024. Prenant la forme d'un salon agricole où chacun des sept projets porteurs retenus était présenté par des kiosques animés, le forum 3 a permis aux participants de bien comprendre les projets du plan d'action et d'en faire une dernière évaluation.

Le tableau 1 présente les membres du comité de pilotage de la mise à jour du PDZA de la MRC.

Tableau 1. Membres du comité de pilotage mise à jour du PDZA

Nom	Titre	Organisation
<b>Julie Boivin</b>	Mairesse et présidente du comité	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
<b>Christine Beaudette</b>	Mairesse et vice-présidente du comité	Ville de Boisbriand
<b>France Majeau</b>	Agricultrice	
<b>Isabelle Hardy</b>	Agricultrice	
<b>Alain Desjardins</b>	Agriculteur	
<b>Philippe Leguerrier</b>	Agriculteur	
<b>Philip Gauthier</b>	Agriculteur	
<b>Vincent Robillard</b>	Conseiller en recherche	Communauté Métropolitaine de Montréal
<b>Stéphane Bégin</b>	Conseiller en aménagement et développement régional	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Direction régionale des Laurentides
<b>Élaine Leblanc</b>	Conseillère en développement régional et gestion de programme	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Direction régionale des Laurentides
<b>Pierre-Olivier Quesnel</b>	Directeur régional	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Direction régionale des Laurentides
<b>Myriam Thériault</b>	Conseillère en développement régional	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Direction Laval-Laurentides
<b>Francis Riendeau</b>	Conseiller aux syndicats affiliés	Union des Producteurs Agricoles Outaouais- Laurentides
<b>Anaïs Thibodeau</b>	Conseillère aux syndicats affiliés	Union des Producteurs Agricoles Outaouais- Laurentides
<b>Kamal El-Batal</b>	Directeur général et Secrétaire-trésorier	MRC Thérèse-De Blainville
<b>Catherine Marcotty</b>	Coordonnatrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement	MRC Thérèse-De Blainville
<b>Nicolas Bourque</b>	Conseiller en développement du territoire	MRC Thérèse-De Blainville

## ÉLÉMENTS DE VALEUR ET VISION

Lors du premier forum de coconstruction tenu le 9 mars 2023, les participants ont été questionnés sur les éléments de valeur présents, selon eux, sur le territoire agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville. Au total, les parties prenantes présentes ont identifié 128 éléments de valeur de l'agriculture de la MRC. Une fois agglomérés, ces éléments de valeur ont pu être rattachés à 5 grandes thématiques : les entreprises agricoles, le territoire agricole, la mise en marché de proximité, les milieux naturels et l'innovation.

En ce qui a trait aux entreprises agricoles, les participants ont mis l'emphase sur le fait que le tissu agricole de la MRC était principalement composé d'entreprises familiales de plusieurs générations. Les entreprises en elles-mêmes, au-delà des différentes filières, sont une fierté pour les parties prenantes du territoire. Elles sont vues comme des chefs de file dans leurs domaines de production toujours en mode innovation. Ces entreprises sont vues comme ayant un grand impact sur le développement économique de la région et comme partie intégrante du système alimentaire de la région métropolitaine du grand Montréal.

Pour ce qui a trait au territoire agricole, l'importance de sa protection et de sa mise en valeur ont été mises de l'avant, surtout dans un contexte de pression de développement urbain et d'agriculture périurbaine comme c'est le cas dans la MRC. Ce territoire est perçu comme dynamique, avec un grand potentiel agricole grâce à ses composantes pédologiques et climatiques. La présence d'éléments de grande valeur en ce qui a trait au patrimoine naturel (biodiversité) et bâti (bâtiments patrimoniaux) ajoute à son importance aux yeux des parties prenantes de la région. Ces milieux naturels d'importance, identifiés par les participants sont les cours d'eau, les Boisés et les milieux humides qui forment avec les terres cultivées des paysages agricoles de grande richesse où il est possible de développer des activités agrotouristiques afin de permettre la découverte du milieu agricole en tout respect du milieu naturel.

La proximité du territoire agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville avec un territoire urbanisé a été identifiée comme un élément de valeur, permettant l'accès à un large bassin de consommateurs pour le développement d'une agriculture de proximité. Ceci permet de développer de meilleurs liens avec les citoyens et de faciliter l'implantation de circuits courts de commercialisation et d'activités agrotouristiques.

L'innovation au sein des entreprises agricoles de la MRC a été soulevée comme un élément de valeur par les participants du forum, principalement en raison de la présence d'entreprises innovantes et de zones d'innovation sur le territoire de la MRC et dans les alentours. Cette innovation fera en sorte d'atteindre les objectifs d'autonomie alimentaire du gouvernement du Québec et permettra aux entreprises d'effectuer une transition écologique.

Cette réflexion des parties prenantes a fait ressortir **3 orientations de vision** sur lesquelles la MRC de Thérèse-De Blainville pourra s'appuyer pour mener à bien la mise en œuvre du futur plan d'action de son PDZA.

Les orientations stratégiques de vision retenues sont :

#### **Orientation 1 : Occupation dynamique du territoire agricole**

- Protéger le territoire agricole de la MRC en utilisant les superficies agricoles disponibles à leur plein potentiel.
- Rendre accessible ce territoire pour des projets d'établissement, de relève ou d'expansion, afin de pérenniser et d'augmenter le nombre d'entreprises agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville. Cela en respectant les milieux naturels présents sur le territoire.

#### **Orientation 2 : Appui au développement des entreprises agricoles**

- Maintenir le modèle d'entreprises agricoles familiales à échelle humaine.
- Favoriser le développement des entreprises agricoles par l'innovation et la mutualisation, afin qu'elles soient des chefs de file de l'agriculture québécoise et ainsi permettre le rayonnement de la région.
- Faciliter l'établissement de la relève pour la pérennité des entreprises dans un développement écoresponsable.

#### **Orientation 3 : Favoriser l'autonomie alimentaire de la région**

- Faire en sorte que la production locale soit facilement accessible pour la population.
- Faire la promotion des produits locaux et permettre le développement de l'agrotourisme et de la transformation des produits d'ici.
- Faire en sorte que les citoyens appuient et valorisent le milieu agricole et ceux et celles qui le développent.



## FAITS SAILLANTS du portrait

Pour bien comprendre la vision de l'agriculture de la MRC de Thérèse-De Blainville, il est essentiel d'analyser le contexte agricole particulier qu'est celui de la MRC, de ses acteurs et de son territoire. Le portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC permet cette mise en contexte importante.

Puisqu'un portrait complet du territoire et des activités agricoles de la MRC avait été réalisé lors du premier PDZA, seule une actualisation des données, pouvant avoir évolué depuis a été faite, principalement à partir des données du MAPAQ. Les données territoriales qui évoluent peu dans le temps, telles que la pédologie, le couvert forestier et l'hydrographie n'ont pas été mises à jour puisque toujours valables. Ces données territoriales du portrait 2014 ont gardé leur pertinence et ont été utilisées pour la mise à jour du diagnostic du PDZA 2024-2030.

Les faits saillants du portrait mis à jour sont présentés en lien avec les 3 orientations stratégiques de la vision agricole de la MRC Thérèse-De Blainville et comprennent aussi les faits saillants du bilan du PDZA 2016-2021<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le portrait détaillé mis à jour et comprenant toutes les sources et références est présenté en annexes du PDZA. Afin de faciliter la lecture et la compréhension des éléments du portrait seuls les faits saillants du portrait sont présentés dans la présente section. Les faits saillants du portrait comprennent aussi les éléments du bilan du PDZA 2016-2021. Le bilan complet du PDZA 2016-2021 est aussi joint en annexe du PDZA.

## Orientation 1 : Occupation dynamique du territoire agricole.

### 1.1 Un territoire vivant occupé par les entreprises agricoles

Occupant 52 % du territoire de la MRC Thérèse-De Blainville, la zone agricole permanente est très dynamique dans son ensemble. Entre 2014 et 2020, sa superficie est demeurée relativement stable, passant de 10 627 ha à 10 606 ha. Les sols de la zone de la MRC ont un très bon potentiel agricole, ce qui contribue à son dynamisme. En 2020, la zone agricole était occupée par 64 entreprises. Celles-ci possèdent 7 086 ha et occupent près de 67 % du territoire agricole. Entre 2010 et 2020, les superficies totales cultivées par ces entreprises ont augmenté de 5 %, passant de 4 961 à 5 220 ha.

Les principales entreprises agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville se concentrent dans la production végétale.

Les secteurs de production avec le plus grand nombre d'entreprises incluent la production de fruits et de légumes en champs, les cultures abritées, la production des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains ainsi que la production laitière.

La zone agricole est présente dans les villes suivantes de la MRC : Sainte-Anne-des-Plaines, Boisbriand, Blainville et Sainte-Thérèse<sup>2</sup>. Occupant 92% du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la zone agricole s'étend sur une superficie de 8 647 ha. Le territoire agricole de Sainte-Anne des plaines est composé de sols très fertiles pour la plupart argileux. Les limites de son territoire agricole sont demeurées inchangées depuis 2010. On y retrouve la majorité des entreprises en production animale. Les superficies de champs en culture et le nombre d'entreprises agricoles sont les plus élevés parmi les villes avec une zone agricole dans la MRC.

Occupant 44 % de son territoire, la zone agricole de la Ville de Boisbriand a légèrement baissé passant de 1252 ha en 2010 à 1232 ha en 2020. Le territoire agricole est composé de sols argileux propices pour une grande variété de culture et de très grande qualité. On y retrouve en zone agricole la pépinière municipale de Boisbriand. En 2022, environ 700 ha de champs sont cultivés par les entreprises de la région.

Occupant 13 % de son territoire, la zone agricole de la Ville de Blainville est demeurée stable à 710 ha entre 2010 et 2020.

En 2022, environ 330 ha de champs sont cultivés. On retrouve à Blainville la majorité des producteurs maraîchers de la MRC.

La zone agricole de la Ville de Sainte-Thérèse est de 17 ha et occupe 2 % de son territoire avec un potentiel agricole notamment pour des projets en lien avec le jardinage communautaire.

---

<sup>2</sup> Occupant 20 250 hectares, la MRC de Thérèse-De Blainville se compose au total de sept municipalités, soit des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse.

## 1.2 Des friches présentent en zone péri-urbaine

L'inventaire des friches de la communauté métropolitaine de Montréal CMM<sup>3</sup> a permis d'identifier un total de 330,4 hectares (ha) de friches sur le territoire de la MRC. Près de 58 % de ces friches auraient un potentiel de remise en culture. Boisbriand avec 181,9 ha et Sainte-Anne-des-Plaines avec 113,5 ha sont les villes du territoire où l'on trouve le plus de friches, ce qui s'explique par les grandes surfaces en zone agricole de ces villes.

Les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville sont soumises à l'article 50,3 du règlement sur les exploitations agricoles (REA), ce qui rend difficile le retour à l'agriculture de plusieurs superficies en friche du territoire. Le REA a pour but d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles. Cette réglementation prévoit notamment l'interdiction d'augmenter les superficies en culture dans plusieurs régions du Québec dans les bassins versants dégradés en vertu de l'article 50.3. En revanche, si les terres ont été répertoriées avant 2004 comme étant permises pour l'agriculture, elles pourraient être remises en culture, car il ne s'agirait pas là d'une augmentation de la superficie du territoire agricole.

En 2022, la Ville de Boisbriand a mis en place une taxe spécifique pour les propriétaires d'une terre agricole non cultivée pour contrer la spéculation foncière.

La proximité de Montréal a également attiré des sociétés de portefeuille qui misent sur un retour à un couvert forestier pour arriver à faire exclure ces superficies de la zone agricole. Cette croyance des propriétaires est tenace, mais sans aucun fondement puisque la CPTAQ ne tient pas compte de l'usage actuel, mais bien du potentiel agricole pour juger de la valeur d'une terre.

## 1.3 Une forte augmentation de la valeur des terres agricoles

En 2021, la valeur marchande des terres et des bâtiments agricoles s'élève à 187 M\$, soit 89% de la valeur marchande du capital agricole de la MRC qui s'élève à 210 M\$. Il n'y a pas de données spécifiques disponibles sur la valeur des terres agricoles de la MRC. Cependant, selon le plus récent rapport de Financement Agricole Canada (FAC), en 2022, le prix d'achat des terres cultivées dans la région Laurentides-Lanaudière est en moyenne de 45 220 \$/hectare, et peut varier entre 18 039 \$ et 68 695 \$ l'hectare.

Depuis 2012, la valeur moyenne des terres agricoles cultivées transigées dans la région Laurentides-Lanaudière a augmenté de 177 %, passant de 16 331 \$/hectare en 2012 à 45 220 \$/hectare en 2022. Cette augmentation est plus marquée que celle observée ailleurs au Québec, où la valeur moyenne des terres agricoles cultivées a augmenté de 167 %, passant de 8 182 \$/hectare à 21 844 \$/hectare en 2022. La bonne qualité des sols de la MRC et la proximité de Montréal laissent supposer que la valeur des terres agricoles de la MRC est plus proche des valeurs de tête de la moyenne régionale.

---

<sup>3</sup> Un premier inventaire a été réalisé en 2009 et tenait compte que des friches de 8 hectares ou plus. Alors qu'une mise à jour fut réalisée en 2015 et tenait compte de friches de 0,5 hectare ou plus.  
<https://cmm.qc.ca/nouvelles/un-nouvel-inventaire-des-friches-agricoles-metropolitaines/>

## 1.4 Des superficies Boisées sous-aménagées

La superficie du couvert forestier de la zone agricole était de 1 349 ha en 2010 et occupe près de 20 % du territoire agricole de la MRC. Cette superficie a peu évolué au cours de la dernière décennie. Selon l'agence régionale de mise en valeur des forêts de la région, les forêts privées des Laurentides sont sous-aménagées, ce que l'on constate aussi pour la MRC. Selon l'agence, l'intensification de l'aménagement durable permettra l'utilisation de la ressource forestière à son plein potentiel, ce qui générerait emploi et prospérité économique pour l'ensemble du territoire.

Dans le dernier PDZA de la MRC, il a été observé que « l'activité commerciale en forêt est présente sur le territoire de Thérèse-De Blainville, mais ne fait pas l'objet d'un suivi par les villes. » On y souligne le besoin d'actualiser les connaissances de toute activité forestière de la MRC. Par ailleurs, les actions spécifiques en vue d'encourager les projets agroforestiers et forestiers n'ont pas été réalisées. Il a été constaté qu'il y a peu ou aucune terre dédiée à l'agroforesterie et la foresterie sur le territoire de la MRC.

En 2020, sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, on compte une entreprise agricole dont l'activité principale est la sylviculture (Bois). Un bon nombre de terres agricoles Boisées sont situées dans les Bois et corridors forestiers métropolitains, où les possibilités d'agroforesterie sont très limitées par la réglementation. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a inclus l'agroforesterie dans son règlement d'écofiscalité agricole. Depuis la mise en œuvre du dernier PDZA, la Ville de Boisbriand a remembré 300 lots individuels et a créé la pépinière municipale où l'on cultive des saules et des arbres municipaux.

## 1.5 Des actions concrètes pour une meilleure cohabitation

Le dernier PDZA souligne le besoin d'évaluer les risques de la circulation de la machinerie agricole sur les routes de la MRC et de sensibiliser les usagers de la route au danger, et si possible de modifier les règlements et la signalisation au besoin. En mai 2022, une vidéo a été tournée à Sainte-Anne-des-Plaines et diffusée sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser les usagers de la route au partage et à la sécurité routière. Le dernier PDZA souligne également la nécessité de trouver les moyens de fermer ou de limiter l'accès aux terres en culture le long des sentiers et des pistes cyclables, là où il y a des problèmes connus. La piste cyclable, à titre d'exemple la piste cyclable de la Seigneurie des Plaines est un réseau cyclable de 21 km entre Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Terrebonne qui permet de baliser les limites des terres. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines a installé une rangée d'arbres et/ou de clôtures à certains endroits pour limiter l'accès.

## 1.6 Changements climatiques et agroenvironnement

Selon l'organisme Ouranos, un consortium de recherche québécois sur la climatologie régionale et les changements climatiques, le climat futur des Laurentides a déjà commencé à évoluer. Entre 1981 et 2010, la température moyenne dans la région a augmenté de 4,0 degrés. D'ici l'horizon 2050, Ouranos estime qu'une augmentation de la température moyenne annuelle de 2,8 degrés et une augmentation des précipitations totales annuelles de 73 mm est à prévoir.

Selon Agriculmat, une initiative de l'UPA pour faire face aux changements climatiques, « à l'horizon 2050, les précipitations totales annuelles vont augmenter. En hiver et au printemps, la pluie sera plus fréquente et augmentera les risques de ruissellement, d'érosion et de lessivage des nutriments. L'été, les précipitations seront en moyenne similaires à ce qu'on connaît en termes de quantité, mais elles seront souvent plus intenses (fortes pluies en peu de temps). Les risques d'érosion en berge et au champ seront plus importants, en particulier si les sols sont en pente et secs. De plus, le risque de sécheresse sera plus élevé puisque l'évapotranspiration augmentera de manière importante alors que les pluies resteront stables : la rétention d'eau dans le sol jouera donc un rôle essentiel pour limiter le stress hydrique des plantes. »

Le dernier PDZA de la MRC souligne le besoin de soutenir les projets des bassins versants en milieu agricole et les projets de protection de l'environnement qui vont au-delà des normes minimales, là où le besoin est identifié. On y compte par exemple l'entretien des cours d'eau, le reBoisement des berges, la protection des rives et des bandes riveraines et la mise en place de mesures pour promouvoir l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine. La mise en œuvre de ces initiatives de conservation en zones fragiles occasionne des coûts pour les producteurs qui doivent s'adapter.

Le dernier PDZA, souligne le besoin de soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines et de projets innovants pouvant à la fois maintenir des bandes riveraines efficaces et produire une récolte commerciale (noix, fruits, autres).

En partenariat avec la fédération de l'UPA de Outaouais-Laurentides, le programme ALUS Laurentides, lancé en 2023, s'adresse aux producteurs qui souhaitent créer des habitats et avoir une reconnaissance et une compensation pour les biens et services écosystémiques produits sur leurs terres. Le programme offre des formations, ainsi que des vitrines de bonnes pratiques agroenvironnementales.

À l'échelle de la MRC de Thérèse-De Blainville, une carte de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) a été réalisée. Le projet collectif de « Rétention des sols et bandes riveraines » débuté au niveau de la MRC (programme de subvention MAPAQ) permet l'amélioration des bandes riveraines, mais aussi d'intégrer de meilleures pratiques agricoles en lien avec la rétention des sols et la qualité de l'eau. Comme les 3 villes concernées (Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines) ont des réalités différentes, elles vont effectuer leurs propres initiatives et devraient revenir à la MRC pour un projet de communication commun sur les cours d'eau.

## **Orientation 2 : Appui au développement des entreprises agricoles**

### **2.1 Diminution marquée du nombre d'entreprises agricoles**

La MRC de Thérèse-De Blainville est riche d'une grande variété d'entreprises tant pour leur taille que pour leur type de production. Le nombre d'entreprises est l'un des indicateurs observés pour juger de la vitalité de l'agriculture sur le territoire, mais il ne doit pas être interprété seul. Les autres indicateurs du dynamisme de l'agriculture sur le territoire sont notamment les superficies en culture, le nombre de têtes animales et les revenus agricoles. Entre 2010 et 2020, la tendance générale des municipalités de la région est en baisse marquée du nombre de fermes en production végétale et animale.

En 2020, la MRC compte un total de 64 entreprises agricoles sur son territoire. Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 28 % sur le territoire, passant de 89 à 64 entreprises. Depuis 2004, on observe une baisse du nombre d'entreprises agricoles dans chacune des municipalités de la MRC.

### **2.2 Augmentation des revenus agricoles bruts et des coûts de production**

En 2021, plus de 34 millions de dollars en revenus agricoles sont générés par les exploitations agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville. Entre 2010 et 2021, les revenus agricoles ont augmenté de 40 %. La production végétale domine en termes de nombre d'entreprises sur le territoire et génère 25,1 millions de dollars, soit 78 % des revenus agricoles. La production animale génère 7,1 millions de dollars, soit 22 % des revenus agricoles.

En 2020, 42 % des entreprises génèrent des revenus annuels inférieurs à 100 000 \$ sur le territoire de la MRC. À contrario, seuls 20 % des entreprises génèrent des revenus annuels agricoles supérieurs à 500 000 \$.

D'autre part, bien que depuis 2004 les revenus agricoles soient en hausse dans l'ensemble des municipalités, entre 2011 et 2021, les dépenses des entreprises agricoles ont doublé passant de 13,8 M\$ à 27,4 M\$. Les données sur le total des dépenses pour le fonctionnement d'une ferme proviennent de Statistiques Canada et n'incluent pas l'amortissement.

### **2.3 Augmentation des superficies en culture**

Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises qui tirent principalement leurs revenus de la production végétale est passé de 69 à 49 entreprises, une diminution de 29 %. Malgré la baisse du nombre d'entreprises en production végétale, entre 2010 et 2020, les superficies totales cultivées ont augmenté de 6 %, passant de 5 032 à 5 310 hectares. En effet, on observe une augmentation des superficies cultivées dans l'ensemble des catégories de productions suivantes: Horticulture ornementale en conteneur (+33 %), Fruits (+32 %), Acériculture (+27 %), Légumes (+26 %), Horticulture ornementale en plein champ (+11 %), Céréales et protéagineux (+10 %). Toutefois, on observe une diminution des superficies cultivées entre 2010 et 2020 pour les pâturages (-77 %), les fourrages (-9 %) et les cultures abritées (-25 %).

## 2.4 Prédominance des entreprises en production végétale

En 2020, les 49 entreprises en production végétale représentent 75 % des entreprises agricoles et couvrent une superficie de 5 310 hectares, ce qui représente environ 50 % de la zone agricole de la MRC. En moyenne, la superficie exploitée par les entreprises agricoles de la municipalité est de 135 ha. Pour cette même année, 87 % des superficies cultivées se situent dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, qui est la principale région productrice de céréales et protéagineux, de fruits, d'horticultures ornementales en plein champ et d'acériculture. Par ailleurs, la majorité des entreprises maraîchères se situent à Blainville. C'est essentiellement à Boisbriand que l'on retrouve des superficies d'horticultures ornementales en conteneur.

En 2020, on compte au total 16 entreprises qui tirent principalement leurs revenus de la production de céréales et protéagineux. 88 % d'entre elles sont situées dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et 12 % dans la municipalité de Boisbriand. En 2020, on compte 7 entreprises qui tirent principalement leurs revenus de la production de légumes, dont 4 entreprises à Blainville et 3 entreprises à Sainte-Anne-des-Plaines. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises maraîchères a diminué dans chacune des municipalités, passant de 14 à 7 entreprises, une diminution de 50%. En 2020, on compte 3 érablières sur le territoire. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations acéricoles a diminué de 5 à 3 entreprises.

## 2.5 Forte présence de la fraise

En 2020, 70 % des entreprises spécialisées dans la production de fruits se situent à Sainte-Anne-des-Plaines et 30 % se situent dans la municipalité de Blainville. En 2010, 25 % des entreprises tirant principalement leurs revenus de la production végétale produisent des fruits, toutefois en 2020, cette proportion a diminué et se situe désormais à 20 %, et ce, en raison d'une baisse de 41 % du nombre d'exploitations de fruits qui est passé de 17 à 10 entreprises. Dans les vingt dernières années, les superficies en culture ont doublé dans certains secteurs de Sainte-Anne-des-Plaines Est. Il s'agit presque exclusivement de cultures de fraises.

## 2.6 Présence des cultures abritées et ornementales sur l'ensemble du territoire

La production de cultures abritées et d'horticulture ornementale sont les seules qu'on retrouve de façon relativement équivalente en termes de nombre d'entreprises, au sein des 3 municipalités suivantes : Sainte-Anne-des-Plaines, Boisbriand et Blainville. En 2020, on compte 8 entreprises de cultures abritées et d'horticulture ornementale sur le territoire de la MRC Thérèse-De Blainville. Entre 2010 et 2020, les superficies de cultures abritées ont diminué de 25 %, passant de 4 à 3 hectares. Entre 2010 et 2020, les superficies d'horticulture ornementale en plein champ ont augmenté de 11 % passant de 94 à 104 hectares. La hausse provient principalement de Sainte-Anne-des-Plaines, où les superficies ont augmenté de 25 %.

## **2.7 Productions animales : diminution des entreprises et du cheptel, mais augmentation des revenus**

La production animale sur le territoire comprend notamment la production laitière, les bovins de boucherie, la production porcine, la production avicole, la production d'agneaux et l'élevage de chevaux. Au cours de la période 2010-2020, le nombre de têtes animales a diminué de 9 %, passant de 2 137 à 1 951 têtes. On observe une exception pour les secteurs de production suivants, où le nombre d'entreprises et le nombre de têtes ont augmenté : la production avicole et l'élevage de chevaux. Au cours de cette période, le nombre d'entreprises qui tirent leur revenu principal de la production animale a diminué de 25 %, passant de 20 à 15 entreprises. Malgré la diminution du nombre d'entreprises de production animale et du nombre de têtes animales, les revenus générés par la production animale ont augmenté de 61 %.

## **2.8 Les entreprises laitières fortement majoritaires**

Presque tous les producteurs déclarant une production animale se trouvent dans Sainte-Anne-des-Plaines, où se situe un total de 14 entreprises de production animale. Il s'agit très majoritairement de producteurs laitiers. En 2020, 93 % des entreprises spécialisées dans la production animale se concentrent dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. La production laitière compte pour 40 % des entreprises agricoles de la MRC.

## **2.9 L'agriculture biologique bien présente**

En 2023, on compte 16 entreprises ayant une certification biologique à Thérèse-De Blainville, dont 5 entreprises agricoles, 9 transformateurs et producteurs agroalimentaires et 2 épiceriers. En 2023, les productions agricoles biologiques sur le territoire comprennent les céréales, oléagineux et plantes industrielles, les légumes et fruits de champs, les cultures en serre et la production acéricole. En 2023, la majorité des entreprises avec une certification biologique se situent dans la municipalité de Blainville.

## **2.10 Une main-d'œuvre majoritairement familiale**

Comme observé pour la région des Laurentides, les membres de la famille demeurent la source principale de main-d'œuvre des entreprises agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville. En effet, 86 % des entreprises agricoles de la région emploient de la main-d'œuvre familiale. Par ailleurs, 40 % des entreprises de la région emploient de la main-d'œuvre non familiale du Québec, ce qui est légèrement supérieur aux proportions observées dans le reste des Laurentides qui se situaient à 35 % en 2020.

## 2.11 Pénurie de main-d'œuvre, la formation plus qu'essentielle

Pour assurer la pérennité des entreprises agricoles, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée est nécessaire. Une variété de services sont disponibles sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. En réponse à ce besoin, en 2022, le Collectif régional en formation agricole (CRFA) de Montréal-Laval-Laurentides a organisé 69 activités de formation continue pour le développement de compétences liées à l'agriculture québécoise dans la région. Le Centre d'emploi agricole (CEA) Outaouais-Laurentides offre de l'accompagnement pour le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre locale et étrangère, la gestion des ressources humaines, le développement des compétences et la santé et la sécurité au travail.

La Ville de Boisbriand a créé un partenariat avec l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) pour effectuer des recherches sur les végétaux pour l'environnement et l'aménagement urbain à la pépinière municipale et autres partenariats avec le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM) et le Cégep Lionel-Groulx.

## 2.12 La relève agricole très présente dans les entreprises

En 2020, c'est seulement à Sainte-Anne-des-Plaines que les exploitants prévoyaient vendre leurs entreprises agricoles à court terme. Dans la municipalité, 10 exploitants envisageaient de vendre d'ici 5 ans. Parmi ceux-ci, 9 exploitants avaient une relève prévue. Un exploitant n'avait pas de relève prévue dans le domaine de la production de fruits en champs.

## 2.13 Des ressources en développement pour la relève agricole

Les intervenants et professionnels du secteur agricole partagent qu'ils reçoivent régulièrement des demandes d'entreprises en démarrage qui cherchent à s'établir dans la MRC de Thérèse-De Blainville. Le dernier PDZA, soulignait le besoin de développer et d'actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires et d'en faire la promotion notamment auprès de la relève agricole.

De 2019 à 2023, la CMM a offert les services de l'ARTERRE sur l'ensemble des MRC de son territoire. L'ARTERRE permet de jumeler des agriculteurs, des propriétaires fonciers et des aspirants agriculteurs selon des ententes faites sur mesure. Ce service n'est actuellement plus offert par la CMM. La MRC envisage diverses options pour rendre disponibles les services l'ARTERRE sur le territoire.

La Fiducie agricole de Boisbriand (FAB) est un projet mis sur pied par la Ville de Boisbriand afin de prêter des terres cultivables (acquises par la ville) à la relève agricole et d'offrir des services en soutien logistique, en équipement et en R&D. La Ville a acquis une terre agricole en 2021 pour la céder à la FAB. Il y a également une collaboration entre le FAB et l'ARTERRE.

## **Orientation 3 : Favoriser l'autonomie alimentaire de la région**

### **3.1 Stabilité dans l'offre d'activité complémentaire à la ferme**

La proximité de la région de Montréal et la forte croissance de la population dans le sud des Laurentides pourraient créer des occasions pour la mise en marché des produits de la région. En 2023, la MRC de Thérèse-De Blainville accueille la plus forte population des Laurentides avec 168 102 personnes. Selon le MAPAQ, les activités complémentaires ou non conventionnelles à la ferme comprennent l'agrotourisme, la transformation à la ferme, les kiosques à la ferme et la vente en marchés et publics.

Sur le territoire de Thérèse-De Blainville, entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises qui emploient le circuit court de commercialisation du kiosque à la ferme est demeuré relativement stable, passant de 22 à 20 entreprises. En 2020, 13 entreprises offrent de l'autocueillette et 4 entreprises font de la vente en marchés publics. Au total, 3 entreprises déclarent faire de l'agrotourisme.

Selon la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023, « la région des Laurentides se classe au 2<sup>e</sup> rang au Québec quant au nombre d'entreprises agrotouristiques et environ une entreprise agricole sur cinq commercialise ses produits directement auprès du consommateur. »

### **3.2 Des initiatives pour l'identification des produits régionaux**

Bien que les produits des Laurentides soient actuellement sur les tablettes des épiceries, il est difficile pour le consommateur de les identifier. Dans la Stratégie bioalimentaire régionale, il est la mise en œuvre d'une stratégie de positionnement et de marketing pour augmenter la notoriété de l'identifiant régional Laurentides j'en mange, afin de favoriser la visibilité des produits régionaux.

### **3.3 Présence d'un circuit du patrimoine gourmand**

Le dernier PDZA de Thérèse-De Blainville soulignait la nécessité de soutenir des projets en agrotourisme (ex. routes gourmandes, circuits courts, transformation à la ferme, visites à la ferme). Le Circuit patrimoine gourmand de la MRC, initié en 2018, vise à faire découvrir aux citoyens et visiteurs les entreprises offrant une expérience gourmande et mettant en valeur l'agriculture locale et les produits locaux. La dernière mise à jour du circuit a été réalisée à l'été 2022. De plus, un répertoire des entreprises bioalimentaires de la MRC (2018) est disponible sur le site [patrimoinegourmand.ca](http://patrimoinegourmand.ca).

La ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville a mis sur pied un affichage directionnel en 2022, pour le circuit du patrimoine gourmand afin de mettre en valeur les entreprises qui en font partie et encourager la promotion de l'offre de service agrotouristique tout en contribuant à une meilleure cohabitation urbaine et rurale. La Ville a également participé aux journées portes ouvertes chez les agriculteurs de son territoire.

### 3.4 Développement de marchés publics sur le territoire

Dans le dernier PDZA, l'une des actions identifiées pour promouvoir l'achat local et de proximité est d'évaluer le potentiel d'implantation d'un ou de plusieurs marchés publics permanents. L'organisme Tourisme des Basses-Laurentides (TBL) a également mis en place deux marchés publics principalement axés sur l'agroalimentaire, notamment à Blainville depuis 2019 et Rosemère en 2022. Par ailleurs, les agriculteurs de Sainte-Anne-des-Plaines ont mentionné à la ville qu'ils préfèrent recevoir les citoyens directement à la ferme plutôt que de s'installer dans un marché public (permanent ou non), surtout par rapport au défi de la main-d'œuvre.

### 3.5 Transformation à la ferme présente, mais marginale

L'agro-transformation est une activité complémentaire à l'activité agricole, par le même exploitant qui cultive ses fruits et légumes ou qui élève ses propres animaux par exemple. Sur le territoire de Thérèse-De Blainville, seulement 5 entreprises font des activités d'agrotransformation. Elles se trouvent dans les secteurs de l'acériculture, de l'élevage d'ovins et de porcs. Ces entreprises offrent des produits d'érable, de la charcuterie et des pièces de viande marinée.

Depuis 2018, la corporation de développement économique de la MRC des Laurentides permet aux petits transformateurs alimentaires de la région des Laurentides, l'accès à des espaces locatifs et des services d'accompagnement des entreprises. On ne retrouve pas ce type d'installation sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. Le dernier PDZA de la MRC, en 2014, soulignait le besoin de mettre sur pied un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs.

### 3.6 Des denrées fraîches à faible coût pour des populations vulnérables

La stratégie bioalimentaire des Laurentides mentionne que dans la région des Laurentides, près de 90 000 personnes vivent dans des conditions socialement et matériellement défavorables, ce qui amène des difficultés pour se nourrir tous les jours. 38 000 personnes en situation de vulnérabilité économique, ont un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation. Plus de 50 % de la population de 12 ans et plus des Laurentides ne consomme pas la recommandation minimale de 5 portions de fruits et légumes par jour et 60 % des adultes présentent un surplus de poids.

À Boisbriand, la Ville a mis à la disposition des citoyens une quarantaine d'espaces à cultiver (jardinetts). Une entente a été conclue avec l'organisme d'entraide Le Relais pour permettre l'implantation du projet du Potager engagé, un jardin qui vise la production et la distribution de légumes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité. La ville de Blainville offre également des espaces à cultiver à sa population. On en répertorie 103 sur le territoire. La Ville de Sainte-Thérèse a mis à disposition des résidents des parcelles de terres pour jardiner<sup>4</sup>. À Sainte-Anne-des-Plaines, des jardins communautaires sont mis à la disposition des citoyens.

---

<sup>4</sup> [www.sainte-therese.ca/culture-et-loisirs/activites-et-vie-de-quartier/jardins-communautaires](http://www.sainte-therese.ca/culture-et-loisirs/activites-et-vie-de-quartier/jardins-communautaires)



## DIAGNOSTIC territorial

**Le diagnostic territorial de la zone agricole de la MRC Thérèse-De Blainville a été élaboré à partir d'une analyse des faits saillants du portrait et des résultats des activités de coconstruction réalisées avec les parties prenantes du territoire.**

## Forces, faiblesses, opportunités et contraintes

Les faits saillants du portrait ainsi que les informations récoltées lors du premier forum de consultation de mise à jour du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville, ont permis de faire ressortir les forces, les faiblesses (ce sur quoi nous avons un pouvoir de changement) ainsi que les opportunités et les contraintes (ce que nous ne pouvons changer) en lien avec le territoire et les activités agricoles de la MRC. Le tableau suivant présente les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes identifiées par le milieu.

Tableau 2. Forces, faiblesses, opportunités et contraintes du territoire et des activités agricoles de la MRC

<b>FORCES</b>	<b>Territoire en zone agricole</b>
	Territoire composé de sols au potentiel agricole élevé et qui forment de grandes étendues
	Territoire agricole spécialisé dans les secteurs de la production végétale (fruits, légumes, cultures abritées, horticulture ornementale et grandes cultures)
	Hausse des superficies en culture de 5 % entre 2010 et 2020
	<b>Activités agricoles</b>
	Volonté politique favorable à l'agriculture dans la grande région métropolitaine
	Promotion d'une agriculture responsable et durable
	Présence d'une fiducie sur le territoire
	Plusieurs offres de services et d'accompagnement aux entrepreneurs agricoles disponibles (Ressources en Services-conseils, mentorat (Financement, Club conseil en agroenvironnement (CCAÉ), Union des producteurs agricoles (UPA), Travailleurs étrangers temporaires (TET), L'ARTERRE
	Présence de fonds locaux d'investissement (FLI et FLS)

<b>FAIBLESSES</b>	<b>Territoire en zone agricole</b>
	Présence de bassins versants dégradés (qualité de la ressource eau)
	Entretien déficient des cours d'eau en milieu agricole
	Difficile accès à l'eau en terme de quantité d'approvisionnement
	Problématique de terres en friche et spéculation foncière
	Réglementation peu adaptée à la réalité de l'agriculture
	Peu de collaboration des instances provinciales sur les enjeux agricoles (MAPAQ vs MELCCFP)
	<b>Activités agricoles</b>
	Recul du nombre d'entreprises agricoles (-28 %) et de la production laitière entre 2010 et 2020
	Quart des entreprises agricoles avec des revenus annuels inférieurs à 50 000 \$
	Peu de valorisation de la profession d'agriculteur
	Faible réseautage/maillage dans le secteur agricole
	Peu de promotion et d'éducation pour l'achat local
	Identification déficiente des produits locaux dans les commerces
	Agriculteur peu au fait des programmes d'aide et de financement
	Pas d'accès à des équipements collectifs (entrepôt réfrigéré, salle de transformation)
	Lourdeur administrative pour l'accès au programme d'aide

<b>CONTRAINTES</b>	<b>Territoire en zone agricole</b>
	Accessibilité difficile aux terres agricoles (prix des terres agricoles élevé)
	Contraintes réglementaires limitant la mise en production de nouvelles superficies pour certaines cultures (article 50.3 du REA)
	MRC comprise sur le territoire de la CMM
	<b>Activités agricoles</b>
	Disponibilité, formation et logement de la main-d'œuvre
	Difficile accès au financement
	Faible compétitivité par rapport aux marchés mondiaux
	Diminution de la rentabilité annuelle des entreprises agricoles
	Augmentation du coût des intrants

<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>Territoire en zone agricole</b>
	Potentiel de mise en valeur des terres en friche
	Proximité d'un bassin important de consommateurs
	<b>Activités agricoles</b>
	Outils de gestion du foncier pouvant favoriser une meilleure accessibilité aux terres agricoles (utilisation des friches à des fins agricoles, remembrement des terres agricoles morcelées, etc.)
	Territoire favorable pour développer des projets d'activités complémentaires à la production agricole (transformation à la ferme, agrotourisme, autocueillette, marchés publics, kiosques à la ferme, etc.)
	Population de plus en plus sensibilisée à l'achat local
	Mise en valeur de la ressource forestière (foresterie, agroforesterie, produits forestiers non ligneux)

## Enjeux

L'analyse de la récolte du forum 1 a permis d'établir des thématiques de travail qui ont mené à la réalisation de 3 ateliers thématiques tenus en avril 2023, avec les parties prenantes du territoire. Lors de ces ateliers thématiques les enjeux territoriaux ont été identifiés par les parties prenantes. Ces enjeux sont présentés dans la section suivante. La figure 1 présente le territoire agricole de la MRC.

### Sous-utilisation de certaines superficies agricoles péri-urbaines

Les activités agricoles sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville occupent près de 67 % du territoire de la zone agricole. Malgré l'augmentation des superficies en culture, la présence de terres en friche avec un potentiel de développement agricole est marquée sur le territoire. Un phénomène de spéculation foncière est aussi observé : certaines de ces parcelles, appartenant à plusieurs propriétaires, sont inexploitées. La bonne qualité des sols et la proximité de la région métropolitaine de Montréal attirent des sociétés de portefeuille qui misent sur un retour à un couvert forestier pour arriver à faire exclure ces superficies de la zone agricole. La pression du développement urbain, le morcellement des terres effectué avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et le coût élevé des terres sont autant de facteurs contribuant à la sous-utilisation de certaines terres agricoles. Pour une occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles, des actions favorisant la remise en culture de terres en friche et le remembrement des terres morcelées doivent être privilégiées. D'autre part, les îlots déstructurés impropres à l'agriculture sur le territoire agricole pourraient être assignés à des usages favorisant le développement agricole, tels que des projets de transformation bioalimentaire. L'initiative de la Ville de Boisbriand qui a mis en place une taxe spécifique pour les propriétaires d'une terre agricole non cultivée pour contrer la spéculation foncière et inciter les propriétaires fonciers à cultiver ou à faire cultiver les superficies situées en zone agricole pourrait être étendue à l'ensemble du territoire agricole de la MRC.

### Cohabitation difficile entre les usages urbains et agricoles sur le territoire

L'agriculture en milieu périurbain subit des contraintes reliées à la proximité de la ville : problèmes de cohabitation des usages agricoles et non agricoles (odeur, bruit, circulation des véhicules agricoles, empiétement des VTT et pistes cyclables sur les terres en culture, etc.) Depuis 2022, plusieurs initiatives ont été mises sur pied par les municipalités de la MRC afin de favoriser la cohabitation des usages sur le territoire. Toutefois, selon les parties consultées, il y a encore beaucoup de plaintes et de problèmes de cohabitation, particulièrement l'hiver avec les motoneiges qui passent sur les terres agricoles. La mise en place d'initiatives permettant une meilleure compréhension mutuelle des diverses réalités prenant place sur le territoire agricole de la MRC est souhaitée par les parties prenantes consultées.

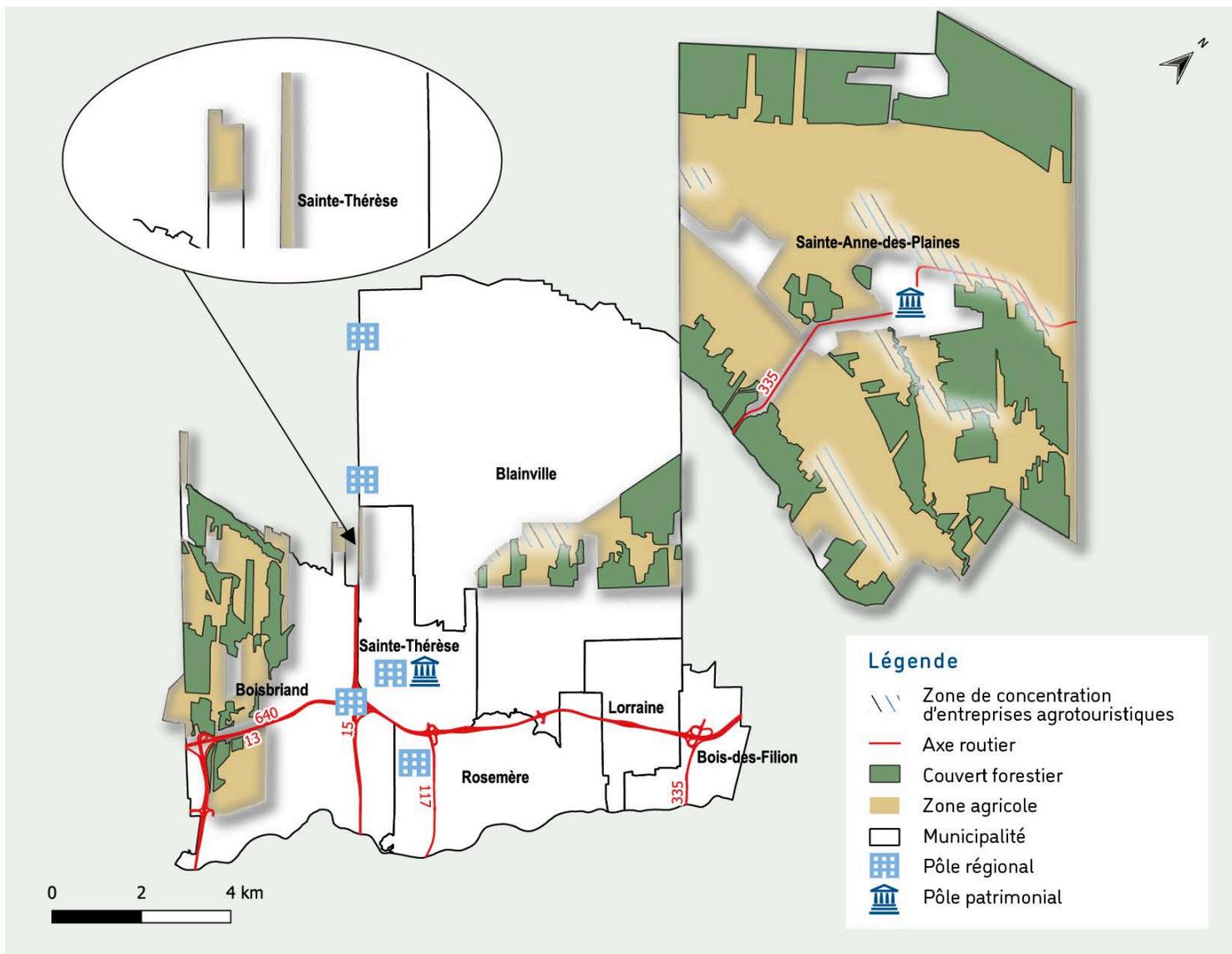


Figure 1:  
Territoire agricole de la MRC Thérèse-De Blainville

## Difficile accès aux terres agricoles à des fins de production

En 2020, la zone agricole permanente de la MRC occupe 10 606 ha dont près de 50 % sont en culture. Les données provenant de la Financière agricole du Québec démontrent que la valeur moyenne des terres agricoles en culture transigées dans les Laurentides a augmenté de façon importante au cours des dernières années. Le coût élevé des terres, l'augmentation des taux d'intérêt et du coût des intrants rendent les projets agricoles plus difficiles à rentabiliser, particulièrement pour la relève en raison de la diminution de leur pouvoir d'achat et des mises de fonds nécessaires. Une partie du coût élevé des terres agricoles sur le territoire de la MRC peut s'expliquer par la spéculation foncière, où la valeur des terres agricoles sur le marché foncier n'est plus en rapport avec leur potentiel agricole, mais avec leur potentiel de développement urbain. Une réflexion autour des nouveaux modèles de propriété des terres (fermes de groupe, coopératives) serait pertinente pour faciliter l'établissement et la relève sur des superficies agricoles de la MRC. À cet effet, la Ville de Boisbriand met en place une fiducie agricole afin de rendre disponibles certaines superficies agricoles de son territoire à des projets d'établissements en agriculture.

## Atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Selon les données du MAPAQ, en 2020, 40 % des entreprises agricoles de la MRC employaient de la main-d'œuvre non familiale du Québec, ce qui est légèrement supérieur aux proportions observées dans le reste des Laurentides, qui se situaient à 35 % en 2020. En raison de la saisonnalité de certaines productions, il y a un défi d'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée à long terme. De plus, la présence, à proximité, d'emplois bien rémunérés rend difficile l'attractivité des emplois agricoles. Pour assurer la pérennité des entreprises agricoles, le développement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée sont nécessaires. La difficile rétention des employés augmente les charges reliées à la formation que doivent assumer les producteurs agricoles. De plus en plus de producteurs agricoles de la MRC emploient des travailleurs étrangers temporaires (TET) afin de pallier au manque de main-d'œuvre local, principalement dans les secteurs maraîchers. L'arrivée massive des TET chaque année entraîne une problématique de logement exacerbée par la pénurie de logements qui a cours actuellement au Québec. Une variété de services sont disponibles sur le territoire de la MRC de Thérèse-de-Blainville pour faire face à cette problématique de disponibilité de la main-d'œuvre. Les partenaires impliqués dans le développement de la main-d'œuvre agricole incluent notamment: service du développement économique et entrepreneuriat de la MRC de Thérèse-De Blainville, le Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides (CEA), Emploi Québec et AGRICarrière.

## Réglementation municipale peu adaptée aux réalités agricoles

La réglementation d'urbanisme permet aux villes de régir l'aménagement du territoire et d'édicter les règles à respecter pour l'obtention de permis. De plus, les agriculteurs doivent se conformer également à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi que les lois et normes en matière de qualité de l'environnement. Les parties consultées soulignent que les producteurs perçoivent un manque de collaboration et de maillage entre les différents ministères et les villes, rendant la conformité réglementaire complexe et les délais d'obtention de permis trop longs pour le développement de projets agricoles. Certains travaux, dans le cadre des activités agricoles, doivent être exécutés rapidement. Cependant, ceux-ci nécessitent des demandes de permis dont le processus est long et complexe, ce qui engendre de la frustration et une perte de confiance envers les instances municipales. D'autre part, pour ce qui est de la charge administrative, les municipalités sont aux prises avec les enjeux de pénurie de main-d'œuvre.

Une bonne collaboration et communication entre le milieu agricole et les décideurs municipaux, en amont de l'élaboration d'outils réglementaires, est essentielle au développement de la zone agricole du territoire, à la cohabitation avec le milieu urbain et à la compréhension mutuelle des enjeux de chacun.

## Mieux valoriser la profession et mettre en lumière les enjeux agricoles

Bien que la fonction nourricière de l'agriculture périurbaine de la MRC soit connue, les autres fonctions économiques, sociales et environnementales de celle-ci sont souvent méconnues et peu valorisées par les citoyens et l'appareil municipal. En ce sens, le Syndicat local UPA Basses-Laurentides a réalisé une série de 4 capsules vidéo mettant de l'avant des entreprises agricoles de la région afin de faire connaître auprès de la population des productrices et des producteurs bien enracinés dans leur milieu et qui ont à cœur la pérennité de l'agriculture. L'élaboration d'un Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) pourrait favoriser l'atteinte d'objectifs pérennes liés notamment à l'éducation citoyenne sur les pratiques agricoles, l'agriculture urbaine, la sécurité alimentaire, la sensibilisation aux enjeux environnementaux et de gaspillage alimentaire. Actuellement, il n'y a pas de communauté nourricière dans la MRC de Thérèse-De Blainville, mais la ville de Boisbriand a débuté l'élaboration de son premier PDCN.

Les diverses pressions, qu'elles soient d'ordre économique (coûts de production), environnemental (réglementation) ou social (cohabitation), entraînent plusieurs stress pour les producteurs agricoles, ce qui peut mener certains à de la détresse psychologique. Bien que deux travailleuses de rang de l'organisme Écoute Agricole soient présentes pour les besoins en santé mentale des producteurs agricoles des Laurentides, il reste que la pérennité du service et l'ampleur des besoins à combler sont des enjeux d'importance toujours présents pour les entreprises agricoles du territoire de la MRC.

## Saisir les opportunités pour atteindre les marchés en circuits courts et longs

La MRC accueille la plus forte population de la région des Laurentides avec 168 102 résidents répartis dans sept villes. La forte croissance de la population dans le sud des Laurentides pourrait être un facteur favorable à la mise en marché des produits de la région. Toutefois, bien que la production locale ait augmenté dans la majorité des secteurs agricoles et les secteurs de niche (production maraîchère biologique), celle-ci doit faire face à une compétitivité importante des produits importés sur le plan de l'approvisionnement, du volume et des prix dans un contexte économique qui diminue le pouvoir d'achat des consommateurs.

Il y a une nécessité de mettre en valeur les produits locaux dans l'ensemble des marchés de proximité (marchés institutionnels publics et privés, marchés d'alimentation, etc.) et d'assurer une meilleure identification des produits régionaux dans ces établissements. Une action plus concertée est nécessaire pour faciliter le transfert de connaissances relatives aux stratégies régionales de mise en marché des produits agricoles et faire la promotion des produits locaux auprès des résidents, des distributeurs, marchands et organismes locaux. Si la place occupée par les produits locaux dans les établissements publics est une préoccupation grandissante au Québec pour les entreprises agricoles, la compréhension du marché institutionnel passe par une meilleure communication et connaissance des principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement et des besoins des organismes qui le constituent, afin de mieux situer les différentes options s'offrant à elles en matière de commercialisation.

Il y a un besoin d'accompagnement des entreprises agricoles afin de mieux répondre aux critères d'achat des produits alimentaires des marchés (prix, volume, qualité, quantité, fréquence de livraison, emballage, contenu nutritionnel, fraîcheur, adaptation et vitesse de réponse aux mécanismes d'approvisionnement) selon leur mode de gestion. L'achat local sous-tend deux enjeux : l'accès aux produits locaux (pour les consommateurs) et la capacité pour les producteurs à rejoindre leurs marchés et répondre à la demande de façon durable. Les entreprises du secteur ont aussi mentionné l'importance de diversifier leur production par des produits à valeur ajoutée issus de la transformation à la ferme et de collectiviser une partie de leur mise en marché locale. Pour ce faire, il y a un grand besoin d'infrastructures d'entreposage, de conditionnement et de transformation collective pour une mutualisation des installations, des équipements et des ressources.

## Offre agrotouristique à structurer et mettre en valeur

La mise en marché par l'agrotourisme contribue à rapprocher les consommateurs des producteurs et à augmenter les revenus des producteurs. Il demeure le moyen privilégié pour faire connaître certains secteurs du territoire agricole de la MRC, le patrimoine agricole et les produits agricoles régionaux. En 2023, on compte 13 entreprises agricoles inscrites dans le circuit touristique, patrimoine gourmand de la MRC. Bien que l'on retrouve une offre agrotouristique variée sur le territoire agricole, à l'échelle de la MRC et des villes, celle-ci est peu structurée. Par exemple, il n'existe pas de mesures et d'outils pour évaluer l'attractivité des sites agrotouristiques à la ferme et de données évaluant l'impact des mesures promotionnelles initiées au cours des dernières années sur l'achalandage à la ferme.

Par ailleurs, selon les parties prenantes consultées, certains producteurs mentionnent avoir de la difficulté à attirer les consommateurs locaux à la ferme et de répondre à leurs attentes pour des produits plus abordables. D'autres producteurs soulignent le besoin de mise à niveau des installations agrotouristiques pour l'accueil des visiteurs à la ferme et la nécessité d'ajustements, d'accompagnement dans les initiatives promotionnelles des circuits agrotouristiques et dans la conformité à la réglementation municipale. À l'échelle des résidents, on remarque une méconnaissance de l'offre bioalimentaire et des activités agrotouristiques par ces derniers. Depuis 2018, plusieurs initiatives ont été mises en place par la MRC pour favoriser le développement de l'agrotourisme en collaboration avec divers organismes. On compte par exemple le circuit patrimoine gourmand, les affiches promotionnelles installées sur les routes locales, les projets éducatifs sur le secteur bioalimentaire régional, et la promotion de la marque Laurentides j'en mange pour favoriser l'achat local et l'agriculture de proximité.

### **Peu de mise en valeur des paysages et du patrimoine agricole bâti**

Les paysages façonnés par l'agriculture périurbaine de la MRC participent au maintien de la biodiversité et témoignent de l'évolution historique et identitaire de la région. La préservation du patrimoine bâti agricole permet de générer pour la population locale des bénéfices sociaux et économiques en contribuant à l'attractivité du territoire agricole et ainsi à l'activité touristique. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire mettre de l'avant son territoire agricole, son milieu naturel, son patrimoine agricole et ses fermes auprès des résidents. Toutefois, selon les parties consultées, certains producteurs soulignent que la préservation du patrimoine bâti peut devenir un poids financier pour les entreprises agricoles. La mise en valeur du patrimoine agricole doit donc également passer par la consultation des producteurs. Il y a un désir de faire connaître la valeur ajoutée des paysages agricoles en faisant la promotion de ceux-ci, notamment à même les activités agrotouristiques, et le circuit régional de patrimoine bâti.

### **Sous-aménagement des forêts privées et faible mise en valeur des Boisés**

Occupant 6 281 ha, les espaces Boisés de la MRC sont majoritairement situés en zone agricole dans les villes de Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Boisbriand. Selon l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, les forêts privées des Laurentides sont sous-aménagées. Les contraintes et les facteurs expliquant ceci incluent notamment : le nombre élevé de propriétés forestières sans aménagement, le morcellement des propriétés, la diversité des objectifs de production des propriétaires, la méconnaissance des pratiques sylvicoles qui conduit à une mauvaise perception des interventions en forêt. Il y a un besoin d'inventaires forestiers standardisés pour planifier en amont la protection des milieux naturels et du couvert forestier, mais également pour faire le suivi des espèces exotiques envahissantes (EEE) comme l'agrile du frêne. En vertu du PMAD de la CMM et par conséquent le SAD de la MRC et les règlements d'urbanisme des villes, pour protéger et mettre en valeur les Bois et corridors forestiers en milieu agricole, le développement de projets agroforestiers peut être favorisé.

Étant donné que plusieurs Bois situés dans la MRC de Thérèse-De Blainville se trouvent dans la zone agricole, la mise en valeur par l'aménagement doit aussi passer par les agriculteurs et les propriétaires privés. Il est primordial que les objectifs d'accroissement des superficies cultivables du territoire et de diversification des entreprises soient pris en considération dans la mise en valeur des Bois de la zone agricole.

### **Améliorer la gestion de la ressource eau**

Les changements climatiques ont une influence sur le régime hydrique du territoire québécois dont celui de la MRC de Thérèse-De Blainville. Cela aura un impact sur la disponibilité de l'eau pour les besoins d'irrigation des cultures et d'abreuvement des animaux. La MRC étant un territoire où l'on retrouve majoritairement des entreprises en production végétale, la disponibilité en quantité et en qualité d'eau, à des fins d'irrigation sera un enjeu majeur au cours des prochaines années. L'accessibilité à de l'eau de qualité en quantité suffisante fera partie des priorités de l'agriculture régionale

De ce fait, le besoin d'une gestion plus globale et régionale de l'eau a été nommé comme enjeu par les parties prenantes consultées. Principalement en raison de la mauvaise qualité de l'eau de surface et d'un manque d'entretien des cours d'eau agricoles sur le territoire de la MRC. Les producteurs agricoles consultés soulignent qu'il y a trop de délais en lien avec les diverses interventions menant à l'entretien des cours d'eau ce qui occasionne des problématiques de drainage de leur champ et cause une perte de productivité. Il n'y a actuellement pas de cartographie uniformisée des cours d'eau de la MRC. Il a été identifié qu'un plan d'intervention en amont des problématiques hydriques globales est nécessaire. Il y a un besoin de faire évaluer la gestion des cours d'eau en lien avec les besoins de l'agriculture moderne. Il y a une mauvaise perception du rôle du COBAMIL (organisme de gestion de bassins versants) chez les producteurs agricoles qui associent sa mission à celle du ministère de l'Environnement. Il est donc essentiel de faire connaître le rôle du COBAMIL aux producteurs pour une meilleure concertation sur la gestion de l'eau du territoire agricole de la MRC.

### **Bonifier le soutien, l'accompagnement et le maillage pour la relève, les entreprises agricoles et l'innovation**

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'entreprises agricoles dans la MRC a diminué de 28 %, passant de 89 à 64 entreprises. Les baisses les plus importantes ont eu lieu dans le secteur de la production maraîchère, des fruits frais et de la production animale. L'agriculture en milieu périurbain fait face à des défis d'adaptation, de rentabilité des opérations agricoles et d'innovation. Cette situation est exacerbée par d'autres facteurs tels que le coût élevé du prix des terres, et le manque de main-d'œuvre qualifiée. Cependant, les entreprises souhaitant faire un transfert dans les 5 prochaines années ont à plus de 90% une relève identifiée. De plus, les intervenants du milieu indiquent que plusieurs nouveaux entrepreneurs souhaitent démarrer leurs projets agricoles dans la MRC. Pour ce faire, il est essentiel d'appuyer et d'accompagner les entreprises agricoles existantes et en démarrage de la MRC dans leur développement et leur croissance.

Selon les parties consultées, les producteurs ont une méconnaissance de l'offre des programmes de subvention et de l'aide existante au sein de la MRC, des ministères et des organismes para-gouvernementaux pour l'accompagnement entrepreneurial. Par ailleurs, selon les parties consultées, les subventions sont peu adaptées aux modèles de ferme non traditionnels tels que les fermes de groupes. Il y a un besoin d'améliorer la communication et de faciliter le maillage entre l'offre aux entreprises et les producteurs agricoles de la région par le biais de différents moyens tels qu'une plateforme d'échange commune, un guichet express, des journées d'information et des visites à la ferme.

Lors des consultations menées auprès des parties prenantes, il a été constaté que les divers intervenants du secteur bioalimentaire de la région se connaissent peu. Il serait pertinent de favoriser une meilleure collaboration au sein du système bioalimentaire global de la région. Il existe plusieurs opportunités pour permettre le développement de partenariats novateurs dans les maillons du système bioalimentaire de la MRC. En effet, les acteurs bioalimentaires de la région et la MRC désirent positionner le territoire agricole comme une destination gourmande et un terreau pour l'innovation. Pour ce faire, un plan d'action clair doit être élaboré par la MRC en ce qui a trait à son secteur bioalimentaire dont fait partie le présent PDZA. Une grande place devra être accordée aux producteurs agricoles. Il est essentiel que le service économique de la MRC aille à leur rencontre directement à la ferme.

Plusieurs initiatives ont été mises sur pied pour accompagner les entreprises agricoles et la relève. Toutefois, un meilleur maillage des intervenants et ressources disponibles est nécessaire pour être attractif pour la relève et les entreprises agricoles existantes. La Fiducie agricole de Boisbriand (FAB) est un projet mis sur pied par la Ville de Boisbriand afin de prêter des terres cultivables (acquises par la ville) à la relève agricole et d'offrir des services en soutien logistique, en équipement et en recherche et développement (R&D). La Ville a acquis une terre agricole en 2021 pour la céder à la FAB.



## MISE EN OEUVRE et enjeux

Le plan d'action révisé du PDZA de la MRC Thérèse-De Blainville est le fruit du travail de concertation, de coconstruction et d'analyse qui a eu lieu lors de la démarche de révision. Les activités de concertation, principalement les forums 2 et 3 menés avec les parties prenantes du territoire, ont fait ressortir plusieurs pistes d'action à mettre en œuvre pour résoudre les enjeux prioritaires identifiés. Ces idées de projets et pistes d'action sont présentées au tableau suivant.

Tableau 3. Pistes d'action par enjeux

ENJEUX	Idées de projets et pistes d'action
<p><i>Sous-utilisation de certaines superficies agricoles péri-urbaines</i></p>	Favoriser le lotissement des lots agricoles pour ses projets agroalimentaires (en lien avec la CPTAQ)
	Utiliser le programme financier de la CMM pour la remise en culture de friches
	Développer et promouvoir un plan d'action sur le dynamisme des terres agricoles à partir de l'étude de <i>Profiteausol</i> sur la caractérisation de la zone agricole
	Permettre les projets de transformations bioalimentaires dans les îlots déstructurés impropres à la culture
<p><i>Atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée</i></p>	Faciliter l'accueil des travailleurs étrangers temporaires (TET) par les producteurs conformément aux compétences qui relèvent d'une municipalité (ex. réglementation municipale)
	Créer des liens avec l'organisme Carrefour Blé pour attirer de la main-d'œuvre spécialisée issue de l'immigration permanente
	S'inspirer du secteur touristique et créer un chantier de la saisonnalité pour pérenniser les emplois agricoles, dont une action sur les ressources partagées entre différents secteurs d'emploi
	Faire connaître <i>Attraction immigrant entrepreneurs</i>
<p><i>Réglementation municipale peu adaptée aux réalités agricoles</i></p>	Faire des déclarations de travaux au lieu de permis pour accélérer le traitement des demandes des producteurs
<p><i>Mieux valoriser la profession et les enjeux agricoles</i></p>	Supporter les initiatives École aux champs et écoles à la ferme
	Faire de l'éducation citoyenne
	Développer une communauté nourricière
	Favoriser une meilleure cohabitation entre les producteurs et les résidents
	Organiser des cuisines collectives à même les entreprises agricoles
<p><i>Saisir les opportunités pour atteindre les marchés en circuits courts et longs</i></p>	Créer un groupe de travail pour l'élaboration d'une politique d'achat locale à la MRC
	Initier un projet pilote de taxation variable et de redevance pour promouvoir l'achat local au sein des commerces locaux sur le territoire de la MRC (représentation politique)
	Utiliser les pratiques d'achat local des municipalités

ENJEUX (suite)	Idées de projets et pistes d'action
<i>Saisir les opportunités pour atteindre les marchés en circuits courts et longs (suite)</i>	Travailler en système alimentaire territorial (SAT)
	S'inspirer des initiatives suisses en matière d'achat local des produits locaux en saison
	Mettre en place des actions collectives et locales pour l'approvisionnement du marché institutionnel (HRI)
<i>Offre agrotouristique à être structuré et mise en valeur</i>	Faire de la fraise l'emblème régional agricole
	Développer l'agrotourisme ornemental
	Promouvoir le circuit gourmand de la MRC
<i>Améliorer la gestion de la ressource eau</i>	Faire des déclarations de travaux au lieu de permis pour accélérer le traitement des demandes des producteurs
	Faire l'embauche d'un gestionnaire de cours d'eau pour la MRC
<i>Bonifier le soutien, l'accompagnement et le maillage pour la relève, les entreprises et à l'innovation</i>	Avoir une ressource et un guichet unique dédiés au développement des projets agroalimentaires à la MRC
	Créer un réseau express bioalimentaire permettant aux promoteurs agricoles de présenter facilement leurs projets à l'ensemble des acteurs pouvant les appuyer
	Meilleur maillage entre les acteurs du milieu en appui aux entreprises agricoles
	Créer un incitatif fiscal pour favoriser la vente de ferme à la relève (représentation politique)
	S'inspirer du fonctionnement des agences touristiques régionales (ATR) pour recueillir des fonds pour aider l'industrie bioalimentaire de la MRC
	Développer la Fiducie agricole de Boisbriand
	Favoriser le modèle des fiducies agricoles
	Faire la promotion des terres agricoles disponibles
	Créer un Hub alimentaire pour collectiviser certains besoins d'entreposage, de distribution et de transformation
	Créer une offre de formation intégrée pour la relève en partenariat avec le CÉGEP Lionel Groulx, le CRAM et le CEFAM incluant des stages Faire la promotion du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)
Développer l'économie circulaire au sein du secteur agricole de la MRC	

Cet exercice a permis de coconstruire sept projets porteurs qui formeront le cœur du prochain plan d'action pour l'agriculture de la MRC.

Un projet porteur est un projet d'envergure qui peut répondre à plusieurs enjeux et qui regroupe plusieurs moyens d'action rassemblant plusieurs parties prenantes autour de thématiques et de problématiques communes. Cette approche a été privilégiée à celle plus traditionnelle de plan d'action construit autour d'actions prises de manière individuelle, car elle privilégie le travail en communauté de pratique et facilite les échanges entre les parties prenantes ainsi que l'engagement de celles-ci dans la démarche.

L'accent est porté sur la thématique du projet, les moyens d'action peuvent évoluer selon les occasions et les défis rencontrés au cours de la mise en œuvre du plan d'action, ce qui rend la mise en œuvre plus agile. En restant attentifs aux réalités du terrain en constante évolution, on évite alors de mettre des efforts dans des actions qui auraient perdu leur applicabilité ou qui n'auraient plus de pertinence pour l'atteinte des objectifs de chacun des projets porteurs.

Pour amener les pistes de solution identifiées par les parties prenantes au stade de projets porteurs, une réflexion autour des questions suivantes a été faite :

- Quels sont nos prérogatives et moyens d'action comme gouvernement de proximité ?
- Quel devrait être notre degré d'implication dans les projets bioalimentaires locaux ?
- Qu'est-ce qui relève du local, du régional et du provincial ?

Cela visait à concentrer les ressources de la MRC sur les projets qui sont de son ressort et de son pouvoir. La mise en œuvre du plan d'action est l'enjeu le plus crucial pour la réussite d'un PDZA. Dans la plupart des territoires du Québec, la mise en œuvre des PDZA est généralement le fruit d'échanges entre un chargé de projet et un comité de suivi de mise en œuvre du PDZA composé d'acteurs du milieu nommés par leur fonction ou leur rôle dans le milieu agricole, sectoriel ou institutionnel. Ce comité vise à être le plus représentatif possible des différents thèmes entourant le monde agricole et agroalimentaire. Des rencontres pluriannuelles sont alors organisées avec ce comité afin que le chargé de projet puisse faire l'état d'avancement des actions du PDZA.

Ce modèle rencontre toutefois quelques limitations. Tout d'abord, les membres réunis dans le comité de suivi du PDZA sont choisis selon leur expertise sectorielle de façon générale et n'ont pas nécessairement de pouvoir direct pour la réalisation des moyens d'action. Cela peut faire en sorte de créer une distance entre cette mise en œuvre et les parties prenantes du territoire qui sont parfois peu impliquées activement dans la démarche. De plus, une autre limitation est le fait que les sujets traités lors des rencontres du comité de suivi PDZA ne concernent pas toujours directement tous les membres présents autour de la table. Ces derniers peuvent parfois se sentir désengagés si les thèmes abordés ne touchent pas nécessairement leur secteur d'activité. Ainsi, le fait que les membres du comité de suivi du PDZA aient souvent peu de lien réel avec les actions concrètes à réaliser sur le terrain, ou encore le fait qu'ils se sentent parfois moins concernés par les sujets abordés rendent le travail de mise en œuvre plus difficile, travail qui bien souvent repose en grande partie sur les épaules du chargé de projet.

Afin de permettre une meilleure implication des parties prenantes, une réelle mise en œuvre portée par la collectivité et un passage à l'action plus rapide et efficient est nécessaire. La MRC peut s'inspirer des démarches d'innovation ouverte pour la mise en œuvre de son PDZA 2025-2030. Cela fera en sorte de mettre les acteurs du milieu au cœur de la démarche de mise en œuvre. Cette démarche sera basée sur le partage des connaissances et la collaboration des différents acteurs, ce qui fera en sorte d'accélérer le développement du secteur bioalimentaire de la MRC. La démarche impliquera une collaboration constante entre les parties prenantes, ce qui permettra un ajustement des moyens d'action en continu pour que la mise en œuvre soit toujours en lien avec les enjeux et problématiques vécus par le milieu. De cette façon, la mise en œuvre du PDZA de la MRC pourra s'articuler autour d'un cycle de travail annuel comprenant cinq phases : la planification, l'appropriation, l'action, l'inspiration et l'évaluation.

La **planification** permettra, en début de cycle de travail, d'élaborer un plan de match annuel avec des sous-comités constitués d'acteurs du milieu sélectionnés selon les thématiques des chantiers. Des moyens d'action (activités/projets) seront identifiés en tenant compte de ce qui est le plus pertinent à mettre en œuvre selon les opportunités et les moyens disponibles pour chacun des chantiers du plan d'action. De plus, pour les moyens d'action identifiés, des indicateurs propres à ces actions seront alors développés en temps et lieu.

L'**appropriation** des enjeux et des chantiers du PDZA par le milieu et le monde municipal par diverses activités d'échanges et de diffusions fait en sorte que le milieu comprenne et s'approprie l'ensemble du PDZA afin qu'il soit en mesure d'y participer activement et d'en faire la promotion.

L'**action** vise la mise en place des moyens d'action identifiés (activités/projets) lors de la planification. Cette phase fera en sorte de mobiliser le savoir-faire et les connaissances des différentes parties prenantes du PDZA à des moments pertinents et opportuns, et ce, afin que ces dernières soient réellement interpellées dans la mise en œuvre du plan d'action du PDZA. Les moyens de mobilisations seront choisis selon les moyens d'action choisis et les besoins/réalités du milieu et non selon une façon de faire rigide. Qu'il s'agisse de forums, de rencontres, de cocréation, de comités ou de rencontres individuelles, les moyens de mise en œuvre devront être pertinents et efficaces selon le moyen d'action identifié.

L'**inspiration** pourra être faite à tout moment. Il s'agit de faire des actions d'exploration, de documentation et de veille stratégique afin d'inspirer et d'enrichir les divers moyens d'action mis en place par chantier pour avoir accès aux meilleures pratiques et connaissances existantes du domaine bioalimentaire québécois et mondial.

L'**évaluation** permettra de faire le point et d'ajuster en temps réel les outils de suivi et d'évaluation, de même que les moyens d'action mis en place (activités/projets) au cours de l'année. Cette phase permettra d'évaluer les moyens d'action selon les indicateurs qui avaient été ciblés en début d'année. Plus précisément, l'évaluation sera faite à l'aide d'un outil de suivi qui permettra de suivre le déroulement de chacune des actions et qui documentera chacune des étapes de mise en œuvre, les réussites et les défis rencontrés. Les indicateurs seront ajustés au besoin (retrait, reformulation ou ajout) pour faciliter le suivi et l'évaluation pour la prochaine année. L'évaluation sert de base pour refaire une planification pour le cycle de travail suivant.



# PLAN D'ACTION

en 7 chantiers

---

## 1. Occupation dynamique du territoire agricole

<b>CONTEXTE</b>	<p>Les activités agricoles sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville occupent près de 67 % du territoire de la zone agricole. Malgré l'augmentation des superficies en culture, la présence de terres en friche avec un potentiel de développement agricole et/ou agroforestier est marquée sur le territoire agricole. Un phénomène de spéculation foncière est aussi observé : certaines de ces parcelles, appartenant à plusieurs propriétaires, sont inexploitées. Une étude sur le dynamisme et l'utilisation des potentiels des terres agricoles de la MRC a été produite par le Groupe Profit-Eau-Sol. D'autre part, bien que la MRC n'ait pas identifié et fait reconnaître des îlots déstructurés en vertu de l'article 59 de la LPTAA, il existe des secteurs de son territoire impropres à l'agriculture qui pourraient être assignés à des usages favorisant le développement agricole, tels que des projets de transformation alimentaire, acériculture, agroforesterie, produits forestiers non-ligneux, etc.</p>
<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Mise en place d'une stratégie d'utilisation et de dynamisation des superficies agricoles de la MRC</b></p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les superficies en culture de la MRC</li> <li>• Faciliter l'implantation d'activité para-agricole<sup>5</sup> sur le territoire de la MRC</li> <li>• Optimiser les affectations du territoire agricole de la MRC</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure les conclusions de l'étude de caractérisation du dynamisme et de l'utilisation du potentiel des terres au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour une plus grande cohérence dans les affectations du territoire. Créer des liens avec les nouvelles OGAT<sup>6</sup></li> <li>• Réaliser un état des superficies en friches</li> <li>• Réaliser une caractérisation et une classification des îlots déstructurés du territoire de la MRC en fonction de nouveaux critères pour présentation à la CPTAQ. Cette étude devra inclure la requalification de bâtiments agricoles sous-utilisés</li> <li>• Réaliser une étude sur les besoins et opportunités pouvant être comblés par les différentes superficies agricoles sous-utilisées</li> <li>• Faciliter l'adoption et la mise en œuvre de plans d'aménagement forestier (PAF)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p>UPA, villes du territoire, MAPAQ, organismes communautaires, commerces alimentaires, chambre de commerce, Économie sociale Laurentides, Club <i>Profiteausol</i>, Institutions de recherche et d'enseignement en agriculture (ex: CRAM)</p>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAD modifié avec inclusion étude utilisation et dynamisme des superficies agricoles</li> <li>• Diminution du ratio superficies friches/superficies cultivées d'ici 5 ans</li> <li>• Mise en place projet pilote îlot déstructuré</li> <li>• Nombre de projets structurants pour l'agriculture mis en place au sein des îlots déstructurés</li> </ul>

<sup>5</sup> On entend ici des activités qui sont reliées directement ou indirectement au secteur agroalimentaire, telles qu'usine de transformation, entrepôt, salle de découpe etc., mais qui ne sont pas admise d'office par la LPTAA.

<sup>6</sup> Orientations gouvernementales en aménagement du territoire

## 2. Approvisionnement régional

<b>CONTEXTE</b>	La MRC de Thérèse-De Blainville accueille la plus forte population de la région des Laurentides avec 168 102 résidents répartis dans sept villes <sup>7</sup> . Bien que la production locale ait augmenté dans la majorité des secteurs agricoles et les secteurs de niche (production maraîchère biologique), celle-ci doit faire face à une compétitivité importante des produits importés sur le plan de l'approvisionnement, du volume et des prix dans un contexte économique qui diminue le pouvoir d'achat des consommateurs. Il y a une nécessité de mettre en valeur les produits locaux et régionaux dans l'ensemble des marchés locaux (marchés institutionnels publics et privés, marchés d'alimentations, etc.) et d'assurer une meilleure identification des produits régionaux dans ces établissements de façon à répondre à ces enjeux économiques et environnementaux.
<b>DESCRIPTION</b>	<b>Mettre en place diverses actions pour favoriser l'approvisionnement alimentaire régional en produits locaux</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter et augmenter l'achat de produits issus de l'agriculture locale et régionale</li> <li>• Favoriser le B2B<sup>8</sup> et le B2C<sup>9</sup></li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer et/ou créer un projet pilote sur une logistique d'approvisionnement local et régional à partir d'incitatif pour les acheteurs en lien avec les initiatives régionales existantes</li> <li>• Appuyer et participer aux actions collectives régionales pour approvisionner les HRI<sup>10</sup> en lien avec la SNAAQ<sup>11</sup> et le CISSS-LAU<sup>12</sup></li> <li>• Appuyer et participer à la campagne de promotion des produits locaux auprès des citoyens à partir de la marque Laurentides j'en mange</li> <li>• Organisation de mentorat et d'une communauté de pratique</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	Grossistes, épicerie, HRI, Villes de la MRC, Citoyens, MAPAQ, CPÉRL <sup>13</sup>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives appuyées et mises en place</li> </ul>

<sup>7</sup> Selon le recensement 2021 de Statistique Canada

<sup>8</sup> Abréviation du terme anglophone Business to Business qui décrit l'ensemble des activités commerciales que deux ou plusieurs entreprises ont entre elles.

<sup>9</sup> Abréviation du terme anglophone Business to Consumer qui décrit les activités commerciales qu'une entreprise a directement avec des consommateurs.

<sup>10</sup> Terme qui regroupe les acheteurs institutionnelles et gouvernementaux Hôtels, Restaurant, Institutions

<sup>11</sup> Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois

<sup>12</sup> Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

<sup>13</sup> Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides

### 3. La maison de l'agriculture : Hub alimentaire social fragmenté

<b>CONTEXTE</b>	Les entreprises agricoles de la MRC mentionnent l'importance de diversifier leur production par des produits à valeur ajoutée issus de la transformation à la ferme et de collectiviser une partie de leur mise en marché locale. Pour ce faire, il y a un grand besoin d'infrastructures d'entreposage, de conditionnement et de transformation collective pour une mutualisation des installations, des équipements et des ressources. Il existe aussi de grands besoins en infrastructures collectives pour les organismes communautaires qui travaillent auprès des communautés défavorisées en matière d'accès aux denrées alimentaires. Une mise en commun de ces besoins pourrait être favorable à l'ensemble des acteurs du milieu agroalimentaire de la MRC.
<b>DESCRIPTION</b>	<b>Création d'un Hub alimentaire à partir des initiatives régionales, des ressources existantes et de nouvelles infrastructures permettant le partage des besoins des secteurs agroalimentaires et communautaires dans un souci d'économie circulaire</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer le développement des entreprises agroalimentaires du territoire</li> <li>• Faciliter la diversification et une meilleure rentabilité des entreprises agroalimentaires par des infrastructures mutualisées</li> <li>• Favoriser la sécurité alimentaire de la population</li> <li>• Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les besoins et identifier les ressources et infrastructures existantes</li> <li>• Élaborer un partenariat avec une organisation existante ou créer une entreprise d'économie sociale (coop, OBNL) pour gérer le Hub</li> <li>• Créer un programme d'activités en lien avec l'agriculture locale au sein des marchés publics du territoire</li> <li>• Rendre disponibles différentes infrastructures stratégiques (cuisine, entreposage, équipements) pour le secteur</li> <li>• Arrimer les différentes ressources d'accompagnement</li> <li>• Animer et mailler le réseau d'acteurs et rendre disponibles des espaces de coworking</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	Agriculteurs, organismes communautaires, Hubs existants, Écoles, UPA, MAPAQ, CRAM <sup>14</sup> , Centre de recherche, CISA, Connexion Laurentides, Villes de la MRC, Réseau Agri-conseil
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études des besoins et opportunités réalisées</li> </ul>

<sup>14</sup> Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel

## 4. Appui au développement agrotouristique

<b>CONTEXTE</b>	<p>La mise en marché par l'agrotourisme contribue à rapprocher les consommateurs des producteurs et à augmenter les revenus des producteurs. Les producteurs agricoles de la MRC ont de la difficulté à attirer les consommateurs locaux à la ferme et à répondre à leurs attentes pour des produits plus abordables. D'autres producteurs soulignent le besoin de mise à niveau des installations agrotouristiques pour l'accueil des visiteurs à la ferme et pour leur conformité à la réglementation municipale. On souligne par ailleurs la nécessité d'ajuster et d'accompagner les initiatives promotionnelles des circuits agrotouristiques de la MRC. À l'échelle des résidents, on remarque leur méconnaissance de l'offre bioalimentaire et des activités agrotouristiques présentes sur le territoire de la MRC.</p>
<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Mettre en place une stratégie de communication et de promotion pour augmenter la visibilité du circuit <i>Découverte du patrimoine gourmand</i> de la MRC</b></p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter l'achalandage le revenu des producteurs agricoles du circuit</li> <li>• Favoriser les liens entre les producteurs agricoles et les citoyens</li> <li>• Éduquer et sensibiliser la population aux réalités agricoles</li> <li>• Favoriser l'économie locale</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un comité de pilotage pour impliquer les participants et intervenants du circuit</li> <li>• Mettre en place un accompagnement entrepreneurial spécifique pour les entreprises agrotouristiques</li> <li>• Organiser des rencontres de réseautages et d'information avec les participants du circuit</li> <li>• Kiosque mobile/Camion de rue qui regroupe les produits du circuit gourmand</li> <li>• Organiser des événements de type Pop up sur différentes entreprises du circuit pour faire sa promotion</li> <li>• Intégrer les produits du circuit lors d'événements ou réceptions organisés par les Villes de la MRC de type panier MRC</li> <li>• Faire une campagne promotionnelle pour associer les produits aux producteurs (photos/vidéos)</li> <li>• Développer une offre à l'année au sein du circuit</li> <li>• Évaluer la possibilité d'ajouter des activités de types récréotouristiques pour les entreprises du circuit (ski de fond, raquette, etc.)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p>UPA, producteurs du circuits, MRC, CDC<sup>15</sup>, Tourisme Basses-Laurentides, Table des élus et préfets, Connexion Laurentides, Villes de la MRC, Médias, Micro entreprendre, EVOL, MAPAQ, milieu de l'éducation</p>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de producteurs participants au circuit</li> <li>• Nombre de producteurs accompagnés</li> <li>• Nombre d'infrastructures mises à jour</li> </ul>

<sup>15</sup> Corporation de développement communautaire

## 5. Fiducie agroécologique de Boisbriand (FAB)

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le coût élevé des terres, l'augmentation des taux d'intérêt et du coût des intrants rendent les projets agricoles plus difficiles à rentabiliser, particulièrement pour la relève en raison de la diminution de leur pouvoir d'achat et des mises de fonds nécessaires. Une réflexion autour des nouveaux modèles de propriété des terres (fermes de groupe, coopératives) serait pertinente pour faciliter l'établissement et la relève sur des superficies agricoles de la MRC. En raison de la saisonnalité de certaines productions, il y a un défi d'engager une main-d'œuvre qualifiée à long terme. De plus, la présence, à proximité, d'emplois bien rémunérés rend difficile l'attractivité des emplois agricoles. Pour assurer la pérennité des entreprises agricoles, le développement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée sont nécessaires.</p>
<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Déploiement de la Fiducie agroécologique de Boisbriand (FAB)</b></p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le démarrage de nouvelles entreprises agricoles sur le territoire de la MRC</li> <li>• Former la relève agricole et de la main d'œuvres spécialisées</li> <li>• Faciliter l'accès à la terre pour la relève et les projets de démarrage</li> <li>• Pérenniser l'usage agricole de superficies en zone périurbaine</li> <li>• Faciliter l'accès aux produits locaux</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer l'intérêt des parties prenantes et leur besoin en lien avec la fiducie</li> <li>• Création de l'OBNL responsable de la gestion de la fiducie</li> <li>• Mettre en place des partenariats et collaboration avec établissements d'enseignement et centres de recherche</li> <li>• Mettre en place un motel agricole</li> <li>• Faire des ponts avec le FIRA<sup>16</sup> et les autres fiducies agricoles du Québec</li> <li>• Créer un lieu de vente pour les produits issus des entreprises de la fiducie et les entreprises du territoire</li> <li>• Mettre en place des activités de sensibilisation et de développement des compétences au sujet de l'agriculture</li> <li>• Mettre en place un accompagnement entrepreneurial pour les entreprises de la fiducie</li> <li>• Faire des liens avec les moyens d'action des projets no.1, no.2, et no.3 du PDZA</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p>Élus, Institutions d'enseignement, producteurs agricoles, citoyens, institutions financières, MRC, Chambre de commerce, UPA</p>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entrepreneurs agricoles présents au sein des installations de la Fiducie</li> <li>• Nombre d'ha en location</li> <li>• Chiffre d'affaires généré par les entreprises de la fiducie</li> <li>• Nombre de projets présents au sein de la fiducie</li> <li>• Nombre d'emplois créés par les activités de la fiducie</li> </ul>

<sup>16</sup> Fonds d'investissement pour la relève agricole

## 6. Soutien à l'entrepreneuriat agricole

<b>CONTEXTE</b>	<p>Au cours de la dernière décennie, le nombre d'entreprises agricoles dans la MRC a diminué de 28 %, passant de 89 à 64 entreprises. L'agriculture en milieu périurbain fait face à des défis d'adaptation, de rentabilité des opérations agricoles et d'innovation. Les intervenants du milieu indiquent que plusieurs nouveaux entrepreneurs souhaitent démarrer leurs projets agricoles dans la MRC. Pour ce faire, il est essentiel d'appuyer et d'accompagner les entreprises agricoles existantes et en démarrage de la MRC dans leur développement et leur croissance. Les producteurs ont une méconnaissance de l'offre des programmes de subvention et de l'aide existante. Les divers intervenants du secteur bioalimentaire de la région se connaissent peu. Il serait pertinent de favoriser une meilleure collaboration au sein du système bioalimentaire global de la région.</p>
<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Utiliser et bonifier les ressources en développement économique de la MRC pour le développement des entreprises du secteur agroalimentaire du territoire</b></p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance et développement des entreprises agricoles de la MRC</li> <li>• Création de nouvelles entreprises agricoles</li> <li>• Faciliter le travail des producteurs agricoles par un allègement des tâches administratives en lien avec des demandes de subventions ou programmes gouvernementaux</li> <li>• Meilleure synergie avec les différents acteurs de l'écosystème</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un guichet unique pour l'appui agricole par les services de la MRC</li> <li>• Créer un réseau express agricole pour les projets d'expansion, de diversification et de démarrage</li> <li>• Organiser des activités de codéveloppement et de maillage avec les acteurs du milieu et les producteurs agricoles</li> <li>• Faire la promotion des programmes et subventions existants pour le développement du secteur agroalimentaire</li> <li>• Faire des liens avec les moyens d'actions des projets no.3, et no.5 du PDZA</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p>MAPAQ, Villes, MRC, CMM, Associations, Institutions financières, UPA</p>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises qui utilisent le guichet unique</li> <li>• Nombre de projets financés via l'aide du réseau express agricole</li> <li>• Valeur des investissements via le réseau express agricole</li> <li>• Nombre d'activités de promotion, maillage et codéveloppement organisés</li> </ul>

## 7. Gestion globale de l'eau

<b>CONTEXTE</b>	<p>Les changements climatiques changent le régime hydrique du territoire québécois dont celui de la MRC de Thérèse-De Blainville. Cela aura un impact sur la disponibilité de l'eau pour les besoins d'irrigation des cultures et d'abreuvement des animaux. La MRC étant un territoire où l'on retrouve majoritairement des entreprises en production végétale, la disponibilité en quantité et en qualité d'eau, à des fins d'irrigation sera un enjeu majeur au cours des prochaines années. L'accessibilité à de l'eau de qualité en quantité suffisante fera partie des priorités de l'agriculture régionale. De ce fait, le besoin d'une gestion plus globale et régionale de l'eau a été nommé comme enjeu par les parties prenantes consultées. Principalement en raison de la mauvaise qualité de l'eau de surface et d'un manque d'entretien des cours d'eau agricoles sur le territoire de la MRC.</p>
<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Mettre en place diverses actions sur la gestion de l'eau au sein de la MRC tant sur le plan de sa disponibilité (irrigation, abreuvement du bétail) que sur sa qualité (entretien des cours d'eau)</b></p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'adaptation des entreprises agricoles aux impacts des changements climatiques</li> <li>• Favoriser l'accès à un volume et à une qualité adéquate d'eau pour supporter les activités agricoles</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un plan d'intervention hydrique sur les cours d'eau de la MRC, dont notamment les cours d'eau agricoles</li> <li>• Faire des liens avec la gestion de l'eau en agriculture, le PRMHH<sup>17</sup> et le Plan climat de la MRC</li> <li>• Veille stratégique sur les besoins en eau agricole en lien avec les changements climatiques</li> <li>• Collaborer avec des partenaires détenant une expertise en adaptation aux changements climatiques et en gestion de l'eau qui sont déjà présent sur le territoire</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	<p>Producteurs agricoles, Boisbriand, Sainte-Anne-des-Plaines, MRC, MAPAQ, MELCCFP<sup>18</sup>, COBAMIL<sup>19</sup>, Club <i>Profiteausol</i>, UPA</p>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'intervention hydrique réalisé</li> <li>• Nombre de maillages réalisés</li> </ul>

<sup>17</sup> Plan régional des milieux humides et hydriques

<sup>18</sup> Ministère de l'environnement de la lutte aux changements climatiques de la faune et des parcs

<sup>19</sup> Conseil des bassins versants des Mille-Îles

## **ANNEXES**

[ANNEXE 1 : TERRITOIRE AGRICOLE](#)

[ANNEXE 2 : PRODUCTIONS AGRICOLES](#)

[ANNEXE 3 : ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET CIRCUITS COURTS](#)

[ANNEXE 4 : PRODUCTEURS, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE](#)

[ANNEXE 5 : SECTEUR FORESTIER](#)

[ANNEXE 6 : AGROENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES](#)

[ANNEXE 7 : PLANIFICATION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE](#)

## ANNEXE 1 : TERRITOIRE AGRICOLE

Occupant 20 250 hectares, la MRC de Thérèse-De Blainville fait partie de la région des Laurentides et est incluse dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et se compose de sept municipalités, soit des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse<sup>20</sup>.

Tableau 4: Superficie territoire des Laurentides, MRC Thérèse de Blainville et population en 2022<sup>21</sup>

	Superficie du territoire (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	Population
<b>Laurentides</b>	<b>2 058 990</b>	<b>194 832</b>	<b>657 375</b>
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>211,7</b>	<b>10 606</b>	<b>168 282</b>
<b>Sainte-Anne-des-Plaines</b>	94,32	8 647	15 905
<b>Boisbriand</b>	29,47	1 232	28 164
<b>Blainville</b>	55,39	710	62 700
<b>Sainte-Thérèse</b>	9,36	17	26 764
<b>Bois-des-Filion</b>	4,91	0	10 480
<b>Lorraine</b>	6,02	0	9 715
<b>Rosemère</b>	12,18	0	14 535

Source : Institut de la statistique du Québec (2022)<sup>22</sup>, Communauté métropolitaine de Montréal (2022).  
Rapport annuel de gestion CPTAQ 2022-2023<sup>23</sup>.

<sup>20</sup> MRC Thérèse-De Blainville., Population et territoire, (consulté le 10 juillet 2023) <http://mrc-tdb.org/la-mrc/territoire/>

<sup>21</sup> Notez que les données de population pour les villes ayant 25 000 habitants et moins datent de 2021, ce qui explique la variation dans le total.

<sup>22</sup> Institut de la statistique du Québec., Estimations de la population des municipalités de 25 000 habitants et plus Québec, Données provisoires (consulté le 27 décembre 2023)  
<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-municipalites-de-25-000-habitants-et-plus>

Institut de la statistique du Québec., Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions  
<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/15/mrc/73>

<sup>23</sup> CPTAQ., Rapport annuel de gestion 2022-2023.  
<https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-raq-2022-2023.pdf>

## 1.1 Caractéristiques du territoire agricole

La zone agricole est présente dans les villes suivantes : Sainte-Anne-des-Plaines, Boisbriand, Blainville et Sainte-Thérèse. Le tableau 5 présente leur portion du territoire en zone agricole.

Tableau 5: Zone agricole permanente à Thérèse-De Blainville par municipalité en 2020

Zone agricole permanente	Superficie (ha)	Portion du territoire en zone agricole	Superficie cultivée de la zone agricole
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>10 606</b>	<b>52 %</b>	<b>49 %</b>
<b>Sainte-Anne-des-Plaines</b>	8 647	92 %	52 %
<b>Boisbriand</b>	1 232	44 %	39 %
<b>Blainville</b>	710	13 %	29 %
<b>Sainte-Thérèse</b>	17	2 %	1 %

Source : Données du MAPAQ, 2020.

Occupant 52 % du territoire de la MRC Thérèse-De Blainville, la zone agricole permanente est très dynamique dans son ensemble. Les sols de la zone de la MRC sont excellents étant majoritairement de classe 2 à 4 ce qui contribue à ce dynamisme. Comme le montre le tableau qui suit, entre 2014 et 2020, la zone agricole permanente est demeurée relativement stable, passant de 10 627 ha à 10 606 ha<sup>24</sup>. Depuis la révision des limites de la zone agricole qui s'est déroulée entre 1987 et 1992, 50 ha de terres agricoles ont été exclus de la zone agricole de Thérèse-De Blainville, dont 37 hectares dans la ville de Boisbriand.

Tableau 6: Évolution de la zone agricole permanente à Thérèse-De Blainville entre 2014 et 2020

Zone agricole permanente	2008	2014	2020
<b>Superficie (ha)</b>	10 642	10 627	10 606
<b>Portion du territoire en zone agricole (20 250 hectares)</b>	53 %	52 %	52 %

Source : Recueil des statistiques agricoles 2008. PDZA Thérèse-De Blainville, 2014. Données du MAPAQ, 2020.

Tableau 7: Inclusions et exclusions (ha) depuis la révision, Thérèse-De Blainville, 2022

	Inclusions (ha)	Exclusion (ha)
<b>Boisbriand</b>	0	37
<b>Blainville</b>	0	10
<b>Sainte-Thérèse</b>	0	3
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>0</b>	<b>50</b>

Source : CPTAQ, Rapport de gestion 2021-2022.

<sup>24</sup> MRC Argenteuil., Recueil des statistiques agricoles de la MRC d'Argenteuil, mars 2008  
[https://argenteuil.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/PDZA\\_ANNEXE1\\_Recueil\\_statistiques.pdf](https://argenteuil.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/PDZA_ANNEXE1_Recueil_statistiques.pdf)

## 1.2 Occupation du territoire

Le territoire agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville est occupé par 64 entreprises<sup>25</sup>. Celles-ci exploitent 7 086 ha et occupent près de 67 % du territoire agricole. La superficie exploitée inclut les superficies cultivées et non cultivées, louées ou possédées déclarées par les exploitants agricoles enregistrés auprès du MAPAQ. Le tableau qui suit présente le nombre d'entreprises agricoles, la superficie exploitée et le taux d'occupation du territoire agricole par municipalité.

Tableau 8: Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée et taux d'occupation, Thérèse-De Blainville en 2020

Zone agricole permanente	Nombre d'entreprises agricoles	Superficie exploitée (ha)	Taux d'occupation	Superficie cultivée de la zone agricole
<b>CMM</b>	<b>2 958</b>	<b>285 392</b>	<b>76 %</b>	<b>64 %</b>
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>64</b>	<b>7 086</b>	<b>67 %</b>	<b>49 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	46	6 191	72 %	52 %
Boisbriand	7	566	46 %	39 %
Blainville	11	327	46 %	29 %
Sainte-Thérèse	0	2	12 %	1 %

Source : Données du MAPAQ, 2020.

## 1.3 Superficies cultivées

Près de 50 % de la zone agricole de Thérèse-De Blainville est cultivée. Dans le tableau qui suit, on observe que la superficie cultivable enregistrée au MAPAQ augmente avec les années. Entre 2010 et 2020, les superficies totales cultivées ont augmenté de 5 %, passant de 4 961 à 5 220 hectares<sup>26</sup>.

Tableau 9 : Superficie cultivée de la zone agricole, Thérèse-De Blainville, entre 2010 et 2020

Zone agricole permanente	2010	2020
<b>CMM</b>	<b>55 605</b>	<b>57 047</b>
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>4 961</b>	<b>5 220</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	4 331	4 536
Boisbriand	386	475
Blainville	244	209
Sainte-Thérèse	0	0

Source : Données du MAPAQ, 2020.

<sup>25</sup> Il s'agit du nombre d'entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ.

<sup>26</sup> Les superficies cultivées en 2022 sont plus élevées que les données du MAPAQ principalement parce que toutes les superficies cultivées ne sont pas nécessairement enregistrées aux programmes de remboursement des taxes foncières ou aux assurances récolte. Celles-ci ont été évaluées par les données Sentinel-2 et le SIG. Typiquement, les superficies en foin exploitée par des écuries faisant la pension de chevaux sont exclues de ces programmes car ces exploitations ne sont pas des productions agricoles.

En raison de la présence de bassins versants dégradés, les municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines et de Blainville sont soumises à l'article 50.3 du REA qui interdit d'augmenter la superficie cultivée de végétaux au-delà des droits acquis de 2004, 2005 ou 2011. Ceci à une conséquence directe sur le type d'agriculture et de potentiel agricole possible dans ces municipalités. En effet, certains végétaux ne sont pas visés par l'interdiction : les arbres autres que les arbres de Noël et les arbres fruitiers, les arbustes, les bleuets, les canneberges, les fraisières, les framboisiers et les vignes.<sup>27</sup> Les cultures en pots et les cultures hydroponiques sont également exclues de l'application du REA.

## 1.4 Terres en friche

La CMM a réalisé en 2015 un exercice d'identification et de caractérisation des friches agricoles de 0,5 hectare ou plus de la zone agricole du Grand Montréal<sup>28</sup>. Une terre antérieurement cultivée devient une friche après 3 ans (parfois 5 ans) sans récolte et sans culture (travail du sol, fertilisation, ensemencement). Les friches ont été définies selon la hauteur et la nature de la végétation qui les recouvraient, soient herbacées, arbustives ou Boisées<sup>29</sup>.

Sur le territoire de Thérèse-De Blainville, l'inventaire a permis d'identifier un total de 330,4 hectares de friches. Près de 58 % des friches auraient un potentiel de remise en culture.

Tableau 10 : Répartition des types de friches par municipalité à Thérèse-De Blainville<sup>30</sup>

Municipalités	Friches				Total (ha)	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant plus un potentiel de remise en culture (ha)		Friches ayant plus un potentiel de reBoisement (ha)				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Boisbriand	58,4	49,8	65,1	8,6	181,9	1,7 %	55,1 %
Sainte-Thérèse	0,0	0,0	0,0	14,2	14,2	0,1 %	4,3 %
Blainville	3,2	10,6	6,8	0,2	20,8	0,2 %	6,3 %
Sainte-Anne-des-Plaines	22,2	47,2	30,0	14,1	113,5	1,1 %	34,4 %
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>83,8</b>	<b>107,6</b>	<b>101,9</b>	<b>37,1</b>	<b>330,4</b>	<b>3,1</b>	<b>100,0</b>

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

<sup>27</sup> Le terme « arbre fruitier » fait référence à un arbre produisant des fruits comestibles (ex. : cerisiers, poiriers, pommiers, pruniers, arbres à noix, etc.). Le terme « arbuste » fait référence, selon la définition de la Flore Laurentienne (1964), à un végétal ligneux dont la tige est ramifiée dès la base (ex. : argousier, camérisier, cassissier, gadellier, groseillier, sureau, etc.). Par conséquent, il est possible d'augmenter la superficie utilisée pour la culture de ces végétaux dans les bassins versants dégradés. Par exemple, un Boisé peut être remplacé par une culture de fraises.

<sup>28</sup> Un premier inventaire a été réalisé en 2009 et tenait compte que des friches de 8 hectares ou plus. Alors qu'une mise à jour fut réalisée en 2015 et tenait compte de friches de 0,5 hectare ou plus. <https://cmm.qc.ca/nouvelles/un-nouvel-inventaire-des-friches-agricoles-metropolitaines/>

<sup>29</sup> Les espaces caractérisés devaient être situés dans la zone agricole permanente, ne pas faire partie d'une terre assurée par la Financière agricole du Québec, ne pas faire partie d'un milieu humide, d'un parc ou d'un Boisé métropolitain, d'aires protégées, d'écosystèmes écoforestiers exceptionnels. [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/20160822\\_frichesAgricolesMetropolitaines\\_inventaire2015.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/20160822_frichesAgricolesMetropolitaines_inventaire2015.pdf)

<sup>30</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Inventaire 2015 des friches agricoles métropolitaines, août 2016. [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/20160822\\_frichesAgricolesMetropolitaines\\_inventaire2015.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/20160822_frichesAgricolesMetropolitaines_inventaire2015.pdf)

## Soutenir la remise en culture de terres en friche

Étant donné que des friches peuvent faire partie du domaine privé, la détermination de leur usage futur dépendra de la décision des propriétaires. La CMM possède un programme de remise en culture des friches agricoles sur son territoire depuis 2021; il vise à appuyer financièrement la réalisation de projets de remise en culture de friches agricoles sur le territoire de la CMM, en vue notamment de favoriser l'occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles et d'atteindre l'objectif métropolitain visant l'augmentation globale de la superficie cultivée de 6 % d'ici 2031 comme établi dans le PMAD.<sup>31</sup>

## Inciter les propriétaires fonciers à cultiver ou à faire cultiver les superficies situées en zone agricole

La Ville de Boisbriand a mis en place une taxe spécifique pour les propriétaires d'une terre agricole non cultivée pour contrer la spéculation foncière.

## Corridors forestiers et milieux humides

Près de 42 %, soit un total de 139 ha de friches, auraient davantage un potentiel de reboisement. Étant moins propices à l'agriculture, ces friches pourraient participer à un autre objectif du PMAD pour le reboisement du territoire métropolitain en vue d'augmenter le couvert forestier à 30 % d'ici 2031.<sup>32</sup> La MRC de Thérèse-De Blainville a le plus vaste territoire de milieux humides au sein de la CMM.

Tableau 11 : Superficie en milieux humides, à Thérèse-De Blainville, 2014

	Superficie en milieux humides (ha)	Superficie en milieux humides (%)
MRC Thérèse-De Blainville	1 856	8,8 %

Source : CMM 2021

<sup>31</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Actualité métropolitaine, juillet 2021. <https://cmm.qc.ca/nouvelles/la-cmm-met-en-place-un-programme-daide-financiere-afin-dencourager-la-remise-en-culture-de-friches-agricoles/>

<sup>32</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Actualité métropolitaine, juillet 2021, p.3

## 1.5 Augmentation du prix des terres

Selon le plus récent rapport de Financement Agricole Canada (FAC), en 2022, le prix d'achat des terres cultivées dans la région Laurentides-Lanaudière est en moyenne de 45 220 \$/hectare, et peut varier entre 18 039 \$ et 68 695 \$ l'hectare.<sup>33</sup> Depuis 2012, la valeur moyenne des terres agricoles cultivées transigées dans la région Laurentides-Lanaudière a augmenté de 177 %, passant de 16 331 \$/hectare à 45 220 \$/hectare. Cette augmentation est plus marquée que celle observée ailleurs au Québec, où la valeur moyenne des terres agricoles cultivées a augmenté de 167 %, passant de 8 182 \$/hectare à 21 844 \$/hectare en 2022<sup>34</sup>. La figure qui suit présente l'évolution de la valeur moyenne des terres agricoles en culture transigées entre 2012 et 2022 au Québec et dans les régions des Laurentides-Lanaudière.

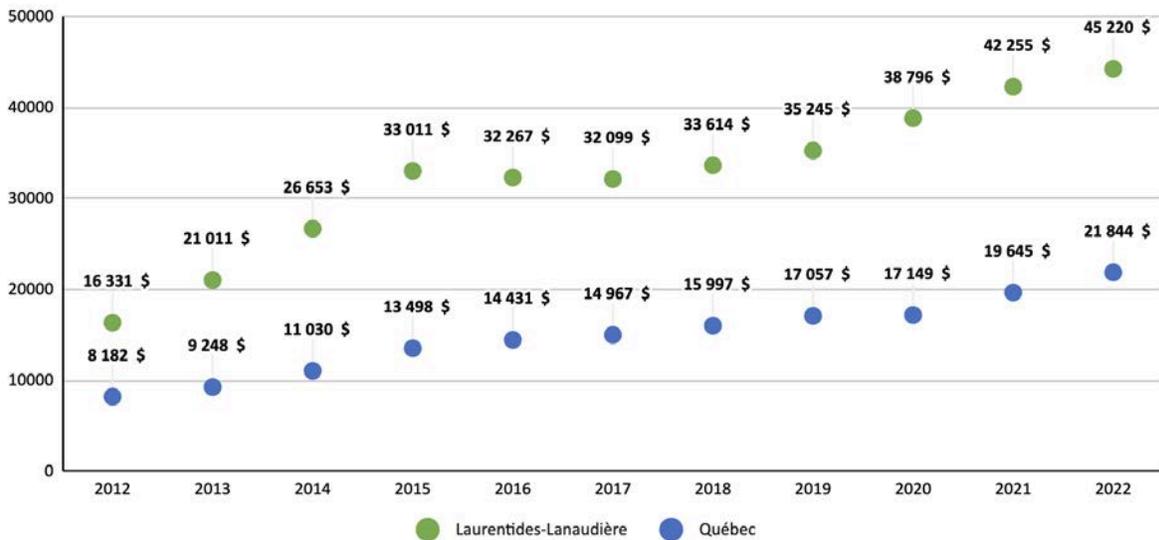


Figure 2 : Valeur moyenne des terres agricoles en culture transigée 2012-2022, Laurentides-Lanaudière et au Québec

Source : Financement agricole Canada 2023

La bonne qualité des sols et la proximité de Montréal font que les superficies tombent rarement en friche avant d'avoir pu trouver un nouveau preneur agricole. La proximité de Montréal augmente le prix des terres au point de rendre leur achat difficile à rentabiliser avec des projets agricoles. Cette proximité a également attiré des sociétés de portefeuille qui misent sur un retour à un couvert forestier pour arriver à faire exclure ces superficies de la zone agricole.<sup>35</sup> Cette croyance des propriétaires est tenace, mais sans aucun fondement puisque la CPTAQ ne tient pas compte de l'usage actuel, mais bien du potentiel agricole pour juger de la valeur d'une terre.

<sup>33</sup> Financement agricole Canada., Rapport valeur des terres agricoles de FAC 2022, mars 2023. <https://www.fcc-fac.ca/fcc/resources/2022-farmland-values-report-f.pdf>

<sup>34</sup> La financière agricole du Québec., Valeurs des terres agricoles années 2019 à 2021, Bulletin Transac-terres, juin 2023 <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2023.pdf>

<sup>35</sup> « Une fois revenue sous couvert forestier, il en coûte environ 7 500 \$/ha pour déBoiser et drainer une terre. Ajouter au prix d'achat de 45 000 \$/ha, on comprend que le fardeau financier que cela impose rend peu de projets agricoles rentables à court et moyen terme. Ce phénomène est bien présent dans les secteurs à Boisbriand, mais probablement aussi dans une moindre mesure dans Blainville et peut-être aussi dans la 5<sup>e</sup> avenue à Sainte-Anne-des-Plaines. » Étude Profiteausol, 2023

## Sainte-Anne-des-Plaines

Classée plus grande ville de la MRC de Thérèse-De Blainville<sup>36</sup>, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines occupe 9 344 hectares<sup>37</sup> et 92 % de son territoire est en zone agricole. La municipalité est admissible au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM.<sup>38</sup> Les municipalités rurales de la CMM ont la particularité d'être composées à plus de 80 % de terres agricoles, ce qui limite leur développement au sein du périmètre métropolitain<sup>39</sup>.

La zone agricole a une superficie de 8 647 ha, ce qui la classe 3<sup>e</sup> ayant le plus grand territoire agricole, après Mirabel et l'Assomption, parmi les 82 municipalités de la CMM.

Les superficies en culture et le nombre d'entreprises agricoles sont les plus élevés dans la MRC de Thérèse-De Blainville, de même que son vaste territoire agricole. On y retrouve des sols fertiles de classe 2, pour la plupart composées de sols argileux fertiles<sup>40</sup> et environ 5 200 ha de champs cultivés.<sup>41</sup>

Tableau 12 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Sainte-Anne-des-Plaines entre 2004 et 2022

Période	2004	2010	2020	2022
Superficie de la zone agricole (ha)	-	8 648	8 647	8 647
Portion du territoire en zone agricole (%)	-	93 %	92 %	92 %
Superficie cultivée (ha)	4 325	4 331	4 536	5 200
Portion cultivée de la zone agricole (%)	-	50 %	52 %	60 %
Superficie cultivée moyenne (ha)	59	71	99	113

Source : données du MAPAQ 2004,2010,2020, Étude Profiteausol 2023

Malgré la baisse du nombre d'entreprises agricoles, depuis 2004, la superficie exploitée par les 46 entreprises agricoles de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines est demeurée relativement stable, passant de 6 188 ha en 2004 à 6191 ha en 2020. En moyenne, la superficie exploitée par les entreprises agricoles de la municipalité est de 135 ha.

<sup>36</sup> Sainte-Anne-des-plaines., Collectes et environnement, <https://www.villesadp.ca/services-citoyens/collectes-et-environnement/> (consulté le 10 juillet 2023)

<sup>37</sup> <https://www.villesadp.ca/decouvrir-la-ville/profil-donnees/>

<sup>38</sup> [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/programme\\_municipalites\\_rurales.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/programme_municipalites_rurales.pdf)

<sup>39</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole, juin 2020.

[cmm.qc.ca/programmes/programme-de-compensation-aux-municipalites-rurales-pour-la-protection-du-territoire-agricole/](https://cmm.qc.ca/programmes/programme-de-compensation-aux-municipalites-rurales-pour-la-protection-du-territoire-agricole/)

<sup>40</sup> Les superficies sont majoritairement composées de sols de la famille Sainte-Rosalie et sont des argiles profondes et fertiles. (Étude Profiteausol, 2023)

<sup>41</sup> Les superficies cultivées en 2022 sont plus élevées que les données du MAPAQ principalement parce que toutes les superficies cultivées ne sont pas nécessairement enregistrées aux programmes de remboursement des taxes foncières ou aux assurances récolte. Celles-ci ont été évaluées par les données Sentinel-2 et le SIG. Typiquement, les superficies en foin exploitées par des écuries faisant la pension de chevaux sont exclues de ces programmes car ces exploitations ne sont pas des productions agricoles.

Tableau 13 : Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée à Sainte-Anne-des-Plaines entre 2004 et 2020

Période	2004	2010	2020
Nombre d'entreprises agricoles	73	61	46
Superficie exploitée totale (ha)	6 188	6 037	6 191
Superficie exploitée moyenne (ha)	59	71	99
Portion cultivée des exploitations agricoles (%)	70 %	72 %	73 %

Source : Données du MAPAQ 2004,2010,2020, Étude Profiteausol 2023

## Boisbriand

La Ville de Boisbriand s'étend sur une superficie de 2 950 hectares, et 38 % de son territoire est en zone agricole. En 2022, on compte environ 700 ha de champs cultivés. La superficie de la zone agricole est de 1232 ha et est composée de 2/3 de sols de classe 2 et 1/3 de sols de classe 3. Il s'agit de sols argileux et propices pour une grande variété de culture.

Tableau 14 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Boisbriand entre 2004 et 2020

Période	2004	2010	2020	2022
Superficie de la zone agricole (ha)	-	1 252	1 232	-
Portion du territoire en zone agricole (%)	-	42 %	42 %	-
Superficie cultivée (ha)	475	386	466	700
Portion cultivée de la zone agricole (%)	-	31 %	38 %	-
Superficie cultivée moyenne (ha)	53	32	67	-

Source : Données du MAPAQ 2004,2010,2020, PDZA Thérèse-De Blainville 2014, Étude Profiteausol 2023

Depuis 2004, la superficie exploitée par les entreprises agricoles de la municipalité de Boisbriand a augmenté de 4 %, passant de 546 ha en 2004 à 566 ha en 2020. Celles-ci occupent 46 % du territoire. Ce taux d'occupation est comparable à celui de Blainville. Il est en revanche nettement inférieur à celui de la CMM qui se situe à 76 %. En moyenne, la superficie exploitée par les 7 entreprises agricoles de la municipalité de Boisbriand est de 81 ha et la superficie cultivée en moyenne est de 67 ha. En 2020, la portion cultivée des exploitations agricoles est de 84 %.

Le tableau qui suit présente en détail depuis 2004 l'évolution du nombre d'entreprises agricoles, des superficies exploitées, du taux d'occupation et la portion consacrée à la culture dans les entreprises agricoles.

Tableau 15 : Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée, taux d'occupation et portion cultivée des entreprises agricoles à Boisbriand entre 2004 et 2020

Période	2004	2010	2020
<b>Nombre d'entreprises agricoles</b>	9	12	7
<b>Superficie exploitée totale (ha)</b>	546	499	566
<b>Taux d'occupation (%)</b>	-	40 %	46 %
<b>Superficie exploitée moyenne (ha)</b>	61	42	81
<b>Portion cultivée des exploitations agricoles (%)</b>	87 %	77 %	82 %

Source : Données du MAPAQ 2004,2010,2020, PDZA Thérèse-De Blainville 2014, Étude Profiteausol 2023

## Sainte-Thérèse

La Ville de Sainte-Thérèse s'étend sur une superficie de 940 ha et 2 % de son territoire est en zone agricole. La superficie de la zone agricole est de 17 ha. Depuis 2004, on ne compte aucune entreprise agricole à Sainte-Thérèse.

Tableau 16 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Sainte-Thérèse entre 2004 et 2020

Période	2004	2010	2020
<b>Nombre d'entreprises agricoles</b>	0	0	0
<b>Superficie de la zone agricole (ha)</b>	-	17	17
<b>Portion du territoire en zone agricole (%)</b>	-	2 %	2 %
<b>Superficie cultivée (ha)</b>	0	0	0

Source : Données du MAPAQ 2004,2010,2020, PDZA Thérèse-De Blainville 2014, Étude Profiteausol 2023

## Blainville

La Ville de Blainville occupe une superficie de 5 550 hectares 13 % de son territoire est en zone agricole. En 2022, on compte environ 330 ha de champs cultivés. La zone est demeurée stable à 710 ha entre 2010 et 2020. La zone agricole de Blainville comprend presque exclusivement des producteurs maraîchers.

Tableau 17 : Superficie de la zone agricole, superficie cultivée à Blainville entre 2004 et 2020

Période	2004	2010	2020
Superficie de la zone agricole (ha)	-	710	710
Portion du territoire en zone agricole (%)	-	13 %	13 %
Superficie cultivée (ha)	233	244	209
Portion cultivée de la zone agricole (%)	-	34 %	29 %
Superficie cultivée moyenne (ha)	11	15	19

Source : Données du MAPAQ 2004,2010,2020, PDZA Thérèse-De Blainville 2014, Étude Profiteausol 2023

En 2020, en moyenne, la superficie exploitée par les 11 entreprises agricoles de la municipalité est de 30 ha et celles-ci exploitent 42 % du territoire agricole de Blainville.

Tableau 18 : Nombre d'exploitations agricoles, superficie exploitée à Blainville entre 2004 et 2020

Période	2004	2010	2020
Nombre d'entreprises agricoles	21	16	11
Superficie exploitée totale (ha)	352	396	327
Taux d'occupation (%)	-	56 %	46 %
Superficie exploitée moyenne (ha)	17	25	30
Portion cultivée des exploitations agricoles (%)	66 %	62 %	64 %

Source : Données du MAPAQ 2004,2010,2020, PDZA Thérèse-De Blainville 2014, Étude Profiteausol 2023

## 1.6 Les affectations du territoire agricole en secteurs agricoles



Figure 3 : Affectations du territoire agricole en secteurs agricoles, MRC Thérèse-De Blainville, 2023

Les actions réalisées pour l'augmentation des superficies cultivées incluent la caractérisation/catégorisation urbanistique de la zone agricole de la MRC Thérèse-De Blainville en 2023 pour l'identification des secteurs de moindre dynamisme et le développement agricole. Le projet de caractérisation vise à délimiter les affectations du territoire agricole à Sainte-Anne-des-Plaines selon un découpage correspondant à ses caractéristiques pour créer des secteurs agricoles et l'élaboration des dispositions appropriées à ces affectations. En 2022, on compte trois secteurs avec un dynamisme supérieur<sup>42</sup> soient : 5<sup>e</sup> avenue Est, Mascouche et Trait-carré.<sup>43</sup> En revanche, les trois secteurs se démarquant par un dynamisme plus faible sont les secteurs Lepage Ouest et Centre de Sainte-Anne-des-Plaines et le secteur Grande-Côte de Boisbriand.<sup>44</sup>

### **Les secteurs Trait-carré, Mascouche et 5<sup>e</sup> avenue de Sainte-Anne-des-Plaines**

« Il s'agit de secteurs très dynamiques qui forment de grands ensembles uniformes où se pratique l'agriculture de façon intensive. On y trouve que très peu de friches ou d'usages non agricoles. Ce dynamisme rend les terres moins attrayantes pour les sociétés de portefeuille qui cherchent à spéculer sur la valeur des terres puisqu'elles ne seront certainement pas dézonées dans un avenir prévisible.

Les quelques friches qui peuvent survenir sont surtout des superficies dans le secteur 5e avenue Est qui étaient des pâturages près des du ruisseau Lacorne. Leur topographie les rend difficilement cultivables en grandes cultures comme en légumes. La présence de zones non cultivées ne dépasse pas 2 % dans le secteur Trait-Carré et est de 1,5 % dans le secteur 5<sup>e</sup> avenue.

Le secteur de Mascouche n'a pas de zone non cultivée. Les zones non cultivées sont à 53 % non agricoles. Les usages non agricoles sont reliés à la présence d'un golf et d'un camping principalement. Autrement, il s'agit surtout d'étangs d'irrigation et de bâtiments agricoles (étable, grange, remise). Quelques serres sont aussi présentes. À part pour le secteur Mascouche qui n'a pas de couvert forestier important, les secteurs Trait-Carré et 5<sup>e</sup> avenue Est ont une part importante de leurs superficies en forêt.

Étendue sur 3 134 ha, le secteur Trait-carré est de loin le plus grand secteur, car il fait environ la moitié de la zone agricole cultivée de la MRC. Il s'agit d'un secteur très homogène à très bon potentiel agricole où la zone active est caractérisée par la prédominance de la grande culture. Pour sa part, le secteur de Mascouche compte 749 ha. Le 5<sup>e</sup> inventaire comptait 14 hectares en friche dans le secteur de Mascouche. Le secteur 5<sup>e</sup> avenue compte 250 ha. Le 5<sup>e</sup> inventaire forestier comptait 18 hectares de friches dans le secteur 5e avenue Est. Il compte de grandes surfaces en friches dans la partie Est du secteur. »

---

<sup>42</sup> Le dynamisme d'un secteur est évalué, notamment, selon les critères suivants : la prépondérance des champs activement cultivés sur les autres usages, le potentiel agricole élevé, le nombre d'entreprises et le type de production. On compte également les sols de qualité qui forment de grandes étendues homogènes. (Étude Profiteausol, 2023)

<sup>43</sup> Étude Profiteausol, 2023

<sup>44</sup> Dans les secteurs viables, c'est-à-dire ayant un dynamisme plus faible, bien que la proportion d'usages agricoles domine, il y a une plus grande proportion de friches et des usages non agricoles. De plus, il y a moins d'étendues qui sont homogènes et le potentiel agricole est moins élevé.

## **Le secteur Sainte-Claire**

« Le secteur Sainte-Claire compte 271 hectares et est une zone de la MRC où les sols sont de classe 4. Il s'agit de moins bons sols de la région, mais ceux-ci restent quand même tout à fait cultivables. Une grande partie du secteur est boisé et ces superficies sont intégrées aux Bois et corridors forestiers métropolitains de la CMM. Les zones non cultivées ne sont qu'à 33 % et la superficie non agricole atteint 7,4 %, soit le plus haut pour la MRC. Ces superficies sont surtout utilisées à des fins industrielles ou d'entreposage.

Les usages agricoles comptent beaucoup de serres et le secteur compte en effet beaucoup de superficies en légumes et petits fruits. 17 hectares de superficie très peu active ont été classés comme friches.

Il s'agit de superficies sous la ligne électrique passant à l'est du secteur et que le 5<sup>e</sup> inventaire forestier avait classées comme agricoles. Cet inventaire ne relevait d'ailleurs aucune friche dans ce secteur. Cet ajout de friche depuis le 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier ne semble donc pas relié à la perte de superficie cultivable. »

## **Le secteur 5e avenue Ouest et Gibson**

« Le secteur 5<sup>e</sup> avenue Ouest compte 321 ha et le secteur Gibson compte 334 ha. Ces deux secteurs se ressemblent quant à la distribution des superficies selon l'intensité de leurs activités agricoles. La différence la plus marquante entre les deux est l'absence de couvert forestier du secteur Gibson alors que le secteur 5<sup>e</sup> avenue Ouest à la continuation du boisé du secteur Sainte-Claire. Les zones non cultivées sont peu importantes dans ces secteurs et sont presque toutes d'usage agricole tel que les bâtiments agricoles.

Les secteurs Gibson, Sainte-Claire et 5<sup>e</sup> avenue sont dynamiques et utilisés à la fois pour la grande culture, principalement dans les terres argileuses du Secteur Gibson et pour des légumes ailleurs sur les sols sableux. Étant géographiquement proches des secteurs Trait-Carré et Mascouche, les terres de ces zones restent rarement inoccupées très longtemps et les friches ne sont pas très importantes dans ces secteurs. »

## **Secteurs Lepage Ouest (100 ha) et Centre (59 ha)**

« Le secteur Lepage Ouest compte 100 hectares et le secteur Centre compte 59 hectares. Bien qu'ils aient la majorité des sols de classe 7 de la MRC, le potentiel agricole des superficies en culture est principalement de classe 4 et formé de sols sableux. Les champs sont de petites tailles et essentiellement voués à la culture de foin. On note la présence de quelques écuries par la présence d'enclos de dressage. Leur position enclavée entre la rivière Mascouche et les limites de la municipalité de Mascouche les rend moins facilement accessibles. Les secteurs Lepage Ouest et Centre sont exploités par des fermettes de chevaux principalement. Du fait de leur position enclavée et la petitesse des superficies disponibles, elles ne seront jamais très intéressantes pour la grande culture bien que des producteurs établis dans les zones Gibson et Mascouche pourraient les mettre à profit assez facilement. »

« Toutefois les superficies pourraient être utilisées pour les exploitations maraîchères en régie biologique diversifiée, en raison des petites surfaces et du bon égouttement des sols sableux. »

Dans le secteur Lepage Ouest et Centre, les superficies sont principalement exploitées par des fermettes de chevaux. Les superficies disponibles sont enclavées et de petites tailles. Il y aurait un potentiel de développement en production maraîchère, notamment en raison du bon égouttement des sols sableux. Par exemple, la petitesse des superficies pourrait être utilisée pour les exploitations maraîchères en régie biologique diversifiée.

### **Le secteur Lepage Est**

« Ce secteur partage plusieurs caractéristiques physiques avec les secteurs Lepage Ouest et Centre. Dans les vingt dernières années, les superficies en culture ont doublé dans le secteur. Il s'agit presque exclusivement de culture de fraises qui échappent à l'application de l'article 50.3 du REA. Le secteur Lepage Est est un cas un peu particulier, il est très dynamique, mais toute cette activité ne repose que sur une seule entreprise qui profite d'une exemption dans la réglementation pour y cultiver des fraises. Si cette entreprise cessait ses activités dans ce secteur, celles-ci seraient difficilement remplaçables. Les usages possibles sont limités aux fraises, framboises, bleuets, vignes et arbustes pour la biomasse. »

### **Secteurs Sainte-Henriette, Grande-Allée, Domaine vert et Sainte-Thérèse**

Géographiquement, il s'agit de quatre petits secteurs isolés de la zone agricole dans les municipalités de Boisbriand et Sainte-Thérèse d'un total de 68 ha. Ils font entre 8 et 26 hectares et on les repère près de l'extrémité nord du secteur Côte-Sud. La qualité des sols est la même que pour le reste de la zone agricole avec des potentiels agricoles allant des classes 2 à 4.

Les secteurs Sainte-Henriette et Grande-Allée montrent des signes d'activités agricoles sur l'ensemble de leurs superficies. Une ferme maraîchère occupe le secteur Sainte-Henriette alors que le secteur Grande-Allée est cultivé pour le foin. Dans les secteurs Domaine-Vert et Sainte-Thérèse, les superficies sont soit Boisées, en friche ou non cultivées. Les quatre petits secteurs isolés, soit Sainte-Henriette, Grande-Allée, Domaine-Vert et Sainte-Thérèse sont situés à proximité des quartiers résidentiels. Étant donné leur proximité avec les résidents et la qualité de leur sol, les superficies disponibles pourraient être utilisées pour des usages communautaires intensifs.

## **Secteurs Côte-sud et Rivière cachée**

Les secteurs Côte-Sud comptent 329 hectares et le secteur Rivière Cachée compte 216 hectares. Les grandes cultures dominent largement ces secteurs avec culture du foin et des céréales. On note la présence d'un lot cultivé en fraises et la ferme de saules hybrides de la ville de Boisbriand. Ces secteurs ont des superficies Boisées importantes qui comprennent des massifs qui s'insèrent à même la zone cultivée active. Ces Boisés ne sont pas inclus dans les Bois et corridors forestiers métropolitains de la CMM. Leur présence en pleine zone dynamique s'explique principalement par le fait que les propriétaires de ces terres ne sont pas des agriculteurs, mais plutôt des sociétés de portefeuille (holdings) qui préfèrent les laisser pousser en friche et en forêt dans l'espoir qu'elles soient plus facilement exclues de la zone agricole. Peu d'usage non agricole se trouve dans les superficies « non cultivées ». Il s'agit principalement de quelques empiétements de commerces le long de la 640 et de l'agrandissement récent du quartier résidentiel de la communauté Kiryas-Tosh dans le secteur Rivière Cachée.

Les secteurs Côte-Sud et Rivière Cachée à Boisbriand sont très dynamiques, mais forment une zone agricole entrecoupée de Boisés et de vieilles friches et séparée du secteur Grande-Côte par l'autoroute 640. Quelques propriétaires exploitants subsistent dans la partie Côte-Sud et une grande entreprise fruitière de Saint-Eustache y cultive en location des fraises depuis des années. La présence de ces acteurs dans le secteur Côte-Sud devrait lui permettre de conserver son dynamisme pour encore plusieurs années. Cependant, dans la partie Rivière-Cachée, les quelques producteurs qui exploitent le font en location. Bien qu'ils soient très actifs en ce moment, ils sont à la merci de la volonté des propriétaires qui pourraient décider d'arrêter la culture pour essayer de faire dézoner leurs terres comme dans le secteur Grande-Côte.

## **Secteur Grande-côte**

Le secteur Grande-côte compte 177 ha. La qualité des sols y est excellente et surtout de classe 3 avec comme limitation l'excès d'humidité. Une demande d'exclusion de la zone agricole portant sur 139 ha a reçu une orientation préliminaire défavorable en février 2020. À la lecture de ce document, on apprend qu'une cinquantaine de ces hectares appartiennent à des sociétés de portefeuille et environ 75 ha à d'anciens producteurs. Les friches du secteur Grande-Côte étant donné leur excellent potentiel agricole et leurs grandes surfaces pourraient facilement être reconverties à la grande culture une fois drainée souterrainement. Les propriétaires ont la volonté de les faire exclure de la zone agricole. L'autoroute 640 les isole du reste de la zone agricole de Boisbriand, mais ces superficies sont restées cultivées tant que les propriétaires acceptaient de les louer à des producteurs agricoles de la région.

Dans le secteur Grande-Côte à Boisbriand, on retrouve de grandes surfaces de friches ayant un bon potentiel agricole. Ces superficies sont restées cultivées tant que les propriétaires acceptaient de les louer à des producteurs agricoles de la région. Les friches actuelles pourraient être reconverties à la grande culture une fois drainée souterrainement. Toutefois, les propriétaires ont la volonté de faire exclure de la zone agricole les grandes surfaces de friches. L'autoroute 640 les isole du reste de la zone agricole de Boisbriand.

## **Secteurs Côte-Saint-Louis Est (172 ha) et Ouest (193 ha)**

Ces secteurs situés dans la municipalité de Blainville sont les seuls secteurs à vocation majoritairement maraîchère. Les sols y sont presque exclusivement de classe 4. Les données du MAPAQ ont montré que les secteurs Côte-Saint-Louis et Ouest sont occupés par des entreprises maraîchères de bonnes tailles qui assurent un bon dynamisme à cet endroit, mais c'est aussi le secteur qui a vu les superficies enregistrées au MAPAQ diminuer entre 2004 et 2020, et c'est un secteur où les usages non agricoles sont assez nombreux. Le prix élevé d'achat des terres est considéré comme prohibitif pour les producteurs de la région. Dans le secteur de Côte-Saint-Louis Est et Ouest, on retrouve des entreprises maraîchères de bonnes tailles. Bien que des producteurs soient intéressés d'acheter des terres, le prix des terres est très élevé.

## ANNEXE 2 : TERRITOIRE AGRICOLE

La MRC de Thérèse-De Blainville a une variété d'entreprises tant dans la taille que le type de production. Le nombre d'entreprises est l'un des indicateurs observés pour juger de la vitalité de l'agriculture sur le territoire, mais il ne doit pas être interprété seul. Les autres indicateurs du dynamisme de l'agriculture sur le territoire sont notamment les superficies en culture, le nombre de têtes animales et les revenus agricoles. Entre 2010 et 2020, la tendance générale des municipalités de la région est une baisse marquée du nombre de fermes en production végétale et animale. Malgré cette baisse, les superficies en culture augmentent et les revenus agricoles sont en hausse dans l'ensemble des municipalités.

### 2.1 Nombre d'entreprises agricoles

En 2020, la MRC Thérèse-De Blainville compte un total de 64 entreprises agricoles sur son territoire. Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 28 % sur le territoire, passant de 89 à 64 entreprises. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 2004 et 2020 selon le type de production.

Tableau 19 : Répartition des entreprises agricoles selon le type de production à Thérèse-De Blainville entre 2004 et 2020

	2004	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>103</b>	<b>89</b>	<b>64</b>	<b>-28 %</b>
<b>Productions végétales</b>	71	69	49	-29 %
<b>Productions animales</b>	32	20	15	-25 %

Source : PDZA 2014, données du MAPAQ 2020

Les principales entreprises agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville se concentrent dans la production végétale. Les secteurs de production avec le plus grand nombre d'entreprises incluent la production de fruits et de légumes en champs, les cultures abritées, la production des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains ainsi que la production laitière.

Depuis 2004, on observe une baisse du nombre d'entreprises agricoles dans chacune des municipalités de la MRC. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises qui tirent principalement leur revenu de la production végétale est passé de 69 à 49 entreprises, une diminution de 29 %. Au cours de cette période, le nombre d'entreprises qui tirent leur revenu principal de la production animale a diminué de 25 %, passant de 20 à 15 entreprises.

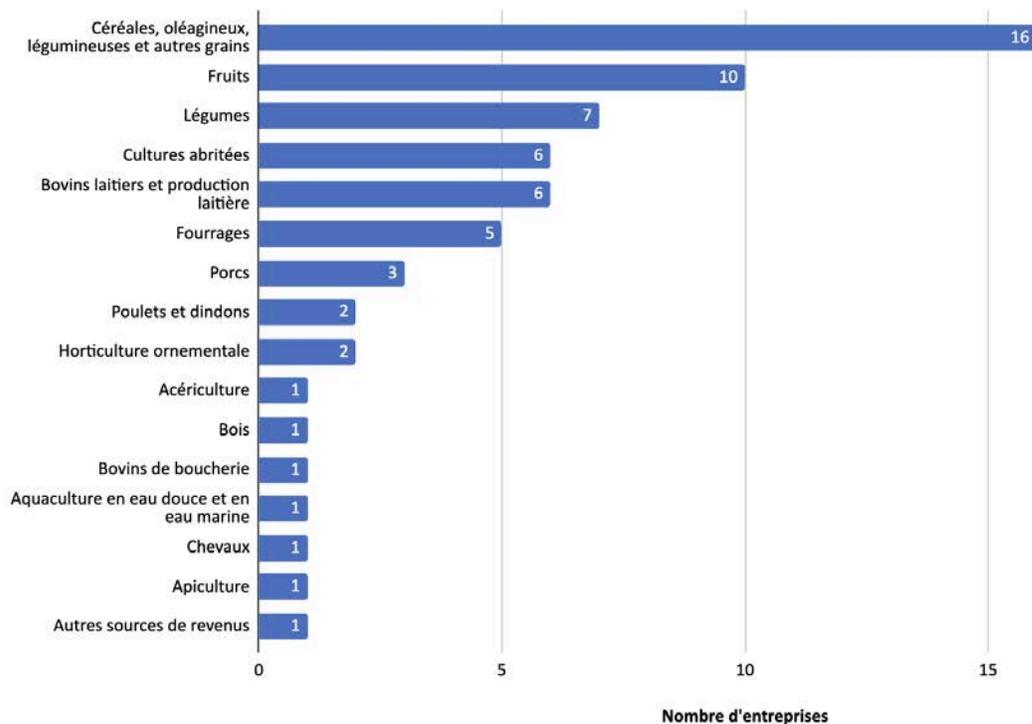


Figure 4 : Répartition des entreprises agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville selon le type de production, 2020

Source : Données du MAPAQ 2020

Tableau 20 : Répartition du nombre d'entreprises agricoles selon la municipalité, à Thérèse-De Blainville, 2020

	2004	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>103</b>	<b>89</b>	<b>64</b>	<b>-28 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	73	61	46	-25 %
Blainville	21	16	11	-31 %
Boisbriand	9	12	7	-42 %

Source : PDZA 2014, Données du MAPAQ 2020

Entre 2010 et 2020, à Sainte-Anne-des-Plaines, le nombre d'entreprises de production végétale a diminué de 29 %, passant de 45 à 32 entreprises. En 2020, à Sainte-Anne-des-Plaines, les 32 entreprises en production végétale représentent 65 % des entreprises de production végétale de la MRC Thérèse-De Blainville. À Blainville, le nombre d'entreprises de production végétale a diminué de 33 %, passant de 15 à 10 entreprises. À Boisbriand, le nombre d'entreprises de production végétale a diminué de 22 %, passant de 9 à 7 entreprises.

Tableau 21 : Nombre d'entreprises agricoles de production végétale par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	69	49	-29 %
Sainte-Anne-des-Plaines	45	32	-29 %
Blainville	15	10	-33 %
Boisbriand	9	7	-22 %

Source : PDZA 2014, Données du MAPAQ 2020

Sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, on compte 15 entreprises dont l'activité principale est la production animale, dont 7 entreprises spécialisées dans la production laitière. On retrouve d'autres productions animales telles que les bovins de boucherie, les porcs, les volailles, les chevaux, les ovins, l'apiculture et autres.

Tableau 22 : Nombre d'entreprises agricoles de production animale par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	20	15	-25 %
Sainte-Anne-des-Plaines	16	14	-13 %
Blainville	1	1	0 %
Boisbriand	3	0	-100 %

Source : PDZA 2014, Données du MAPAQ 2020

À Sainte-Anne-des-Plaines, entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises de production animale a diminué de 13 %, passant de 16 à 14 entreprises. La production animale représente 30 % des entreprises agricoles de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue et 93 % des entreprises de production animale de la MRC Thérèse-De Blainville. Depuis 2010, on compte 1 entreprise de production animale dans la municipalité de Blainville. À Boisbriand, en 2010, on compte 3 entreprises de production animale, il s'agissait de deux entreprises de production laitière et d'une entreprise d'élevage de chevaux. Toutefois, il n'y a plus d'entreprises de production animale en 2020 à Boisbriand, ce qui peut expliquer la baisse plus importante d'entreprises agricoles à Boisbriand comparativement aux autres municipalités.

## 2.2 Superficies en culture

En 2020, les 49 entreprises en production végétale représentent 75 % des entreprises agricoles et couvrent une superficie de 5310 hectares, ce qui représente environ 50 % de la zone agricole de la MRC. On retrouve sur le territoire une variété de production végétale telle que la production de fruits et de légumes en champs, les cultures abritées, la production des céréales, oléagineuses, légumineuses, l'horticulture ornementale, l'acériculture, les fourrages, les pâturages et les productions végétales variées. La figure qui suit offre une représentation de la répartition des superficies en culture selon le type de production.

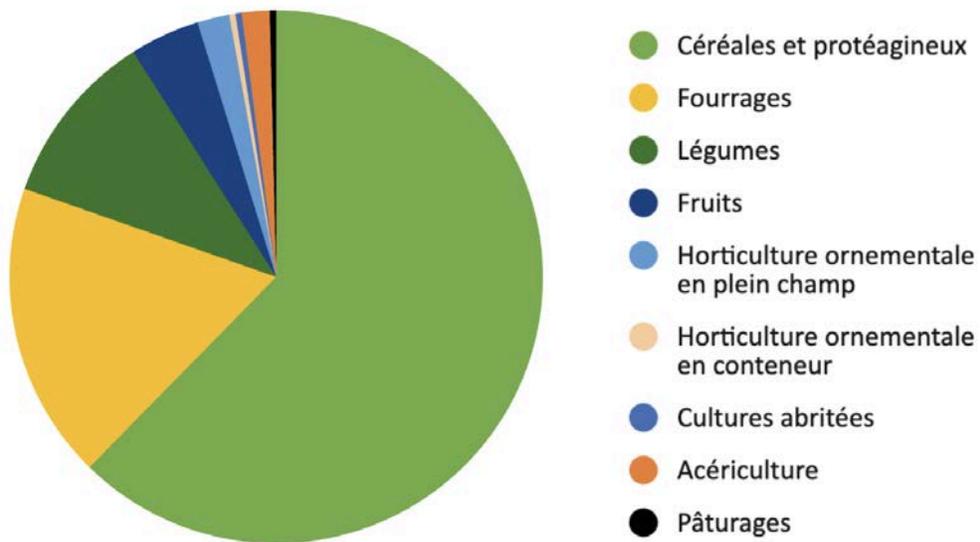


Figure 5 : Superficies des productions végétales cultivées en hectares, à Thérèse-De Blainville en 2020

Source : Données du MAPAQ 2020

Malgré la baisse du nombre d'entreprises en production végétale, entre 2010 et 2020, les superficies totales cultivées ont augmenté de 6 %, passant de 5 032 à 5 310 hectares. En effet, on observe une augmentation des superficies cultivées dans l'ensemble des catégories de productions suivantes : Horticulture ornementale en conteneur (+33 %), Fruits (+32 %), acériculture (+27 %), Légumes (+26 %), horticulture ornementale en plein champ (+11 %), Céréales et protéagineux (+10 %). Toutefois, on observe une diminution des superficies cultivées entre 2010 et 2020 : pâturages (-77 %), fourrages (-9 %) et cultures abritées (-25 %).

Tableau 23 : Types de production végétale selon la superficie totale en hectares entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
Céréales et protéagineux	3 035	3 331	+10 %
Fourrages	1 064	963	- 9 %
Légumes	450	568	+26
Fruits	154	226	+32 %
Horticulture ornementale en plein champ	94	104	+11 %
Horticulture ornementale en conteneur	3	4	+33 %
Cultures abritées	4	3	-25 %
Acériculture	71	90	+27 %
Pâturages	93	21	-77 %
Autres productions végétales	64	0	100 %
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>5 032</b>	<b>5 310</b>	<b>+ 6 %</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

### Répartition des superficies cultivées

En 2020, 87 % des superficies cultivées se situent dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines qui est la région principale productrice de céréales et protéagineux, de fruits, d'horticulture ornementale en plein champ et d'acériculture. Par ailleurs, la majorité des entreprises maraîchères se situent à Blainville.

Tableau 24 : Répartition des superficies de production végétale en hectares par municipalité et types de production en 2020

	Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand
Céréales et protéagineux	3 093	9	229
Fruits	192	16	18
Horticulture ornementale en plein champ	70	21	13
Horticulture ornemental conteneur	0	0	4
Cultures abritées	1	1	1
Légumes	412	112	44
Fourrages	754	50	159
Acériculture	80	10	0
Pâturages	14	0	8
Autres productions végétales	0	0	0
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>4 616</b>	<b>219</b>	<b>476</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

Tableau 25 : Répartition des entreprises de production végétale par municipalité et types de production en 2020

	Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand	MRC Thérèse-De Blainville
Céréales et protéagineux	14	0	2	16
Fruits	7	3	0	10
Horticulture ornementale et cultures abritées	3	3	2	8
Légumes/maraîcher	3	4	0	7
Fourrages	2	0	3	5
Acériculture	1	0	0	1
Autres productions végétales	2	0	0	2
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>49</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

Tableau 26 : Nombre d'entreprises de production végétale entre 2010 et 2020 à Thérèse-De Blainville

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
Céréales et protéagineux	18	16	-11 %
Fruits	17	10	-41 %
Horticulture ornementale et cultures abritées	8	8	0 %
Légumes	14	7	-50 %
Fourrages	10	5	-50 %
Acériculture	1	1	0 %
Autres productions végétales	1	2	+100 %
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>69</b>	<b>49</b>	<b>-29 %</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

## 2.3 Céréales, protéagineux, légumineuse et autres grains

En 2020, on compte au total 16 entreprises qui tirent principalement leur revenu de la production de céréales et protéagineux. 88 % d'entre elles sont situées dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et 12 % dans la municipalité de Boisbriand.

Tableau 27 : Répartition des exploitations de céréales et protéagineux par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>-11 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	15	14	-7 %
Boisbriand	3	2	-33 %
Blainville	0	0	0

Source : Données du MAPAQ 2020

En 2020, les 16 entreprises agricoles de céréales et protéagineux de Thérèse-De Blainville ont produit 3 330 hectares de céréales et protéagineux, soit 10,6 % de la production de céréales et protéagineux des Laurentides et 1,8 % de la production de céréales et protéagineux de la CMM.

Entre 2010 et 2020, les superficies cultivées de céréales et protéagineux à Thérèse-De Blainville ont augmenté de 10 %, passant de 3 035 ha à 3 331 ha. Au cours de cette période, les superficies de céréales et protéagineux ont augmenté dans toutes les municipalités mises à part à Boisbriand où elles sont demeurées stables.

Tableau 28: Superficie totale de céréales et protéagineux en hectares par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>CMM</b>	<b>178 117</b>	<b>187 012</b>	<b>+5 %</b>
<b>Laurentides</b>	<b>-</b>	<b>31 407</b>	<b>-</b>
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>3 035</b>	<b>3 331</b>	<b>+10 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	2 920	3 093	+6 %
Boisbriand	106	229	+116 %
Blainville	9	9	0 %

Source : Données du MAPAQ 2020

## Fruits

En 2020, 70 % des entreprises spécialisées dans la production de fruits se situent à Sainte-Anne-des-Plaines et 30 % se situent dans la municipalité de Blainville. En 2010, 25 % des entreprises tirant principalement leur revenu de la production végétale produisent des fruits, toutefois en 2020 cette proportion a diminué et se situe désormais à 20 %, et ce, en raison d'une baisse de 41 % du nombre d'exploitations de fruits qui est passé de 17 à 10 entreprises.

Tableau 29 : Répartition des exploitations de fruits par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>-41 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	12	7	-42 %
Blainville	5	3	-40 %

Source : Données du MAPAQ 2020

En 2020, les entreprises de productions de fruits de Thérèse-De Blainville ont produit 226 hectares de fruits, soit 11,5 % de la production de fruits des Laurentides et 5 % de la production de fruits de la CMM. Malgré la diminution du nombre d'exploitations de fruits à Thérèse-De Blainville, entre 2010 et 2020, les superficies de fruits ont augmenté de 32 %, passant de 154 à 226 hectares. Au cours de cette période, les superficies de fruits ont augmenté de 86 % à Sainte-Anne-des-Plaines alors qu'elles ont diminué à Boisbriand de 31 % et à Blainville de 36 %.

Tableau 30 : Superficie totale de fruits en hectares par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>CMM</b>	<b>4 577</b>	<b>4 375</b>	<b>-4,4 %</b>
<b>Laurentides</b>	<b>-</b>	<b>1 967</b>	<b>-</b>
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>154</b>	<b>226</b>	<b>+32 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	103	192	+86 %
Boisbriand	25	16	-36 %
Blainville	26	18	-31 %

Source : Données du MAPAQ 2020

## Légumes

En 2020, on compte 7 entreprises qui tirent principalement leur revenu de la production de légumes, dont 4 entreprises à Blainville et 3 entreprises à Sainte-Anne-des-Plaines. 57 % des entreprises qui tirent principalement leur revenu de la production de légumes se situent à Blainville. En 2020, 43 % des entreprises qui tirent principalement leur revenu de la production de légumes se situent à Sainte-Anne-des-Plaines. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises maraîchères a diminué dans chacune des municipalités, passant de 14 à 7 entreprises, une diminution de 50 %.

Tableau 31 : Répartition des exploitations de légumes par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	14	7	-50 %
Sainte-Anne-des-Plaines	7	3	-57 %
Blainville	5	4	-20 %
Boisbriand	2	0	-100 %

Source : Données du MAPAQ 2020

À Sainte-Anne-des-Plaines, le nombre d'entreprises maraîchères a diminué de 57 %, passant de 7 à 3 entreprises. À Blainville, le nombre d'entreprises maraîchères a diminué de 20 %, passant de 5 à 4 entreprises. Entre 2010 et 2020, à Boisbriand, le nombre d'entreprises maraîchères est passé de 2 à 0. En 2020, bien qu'on ne retrouve plus d'entreprises qui se spécialisent dans la production de légumes à Boisbriand, on rapporte que des superficies de fruits sont cultivées sur le territoire à la hauteur de 44 hectares. En 2020, les entreprises maraîchères de Thérèse-De Blainville ont produit 568 hectares de légumes, soit 20,2 % de la production maraîchère des Laurentides et 5 % de la production de fruits de la CMM. Malgré la baisse du nombre d'entreprises maraîchères, entre 2010 et 2020, les superficies de légume ont augmenté dans toutes les municipalités, au total dans la MRC de Thérèse-De Blainville, les superficies de légumes ont augmenté de 26 %, passant de 450 à 568 hectares.

Tableau 32 : Superficie totale de légumes en hectares par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>CMM</b>	13 618	13 304	-2,3 %
<b>Laurentides</b>	-	2 809	-
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	450	568	+26 %
Sainte-Anne-des-Plaines	319	412	+29 %
Boisbriand	101	112	+11 %
Blainville	30	44	+47 %

Source : Données du MAPAQ 2020

## Cultures abritées et horticulture ornementale

La production de cultures abritées et d'horticulture ornementale est la seule qu'on retrouve de façon relativement équivalente en termes de nombre d'entreprises, au sein des 3 municipalités suivantes : Sainte-Annes-des plaines, Boisbriand et Blainville. En 2020, on compte 8 entreprises de cultures abritées et d'horticulture ornementale sur le territoire de la MRC Thérèse-De Blainville, dont 38 % se retrouvent à Sainte-Annes-des plaines, 38 % à Blainville et 25 % à Boisbriand.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises d'horticulture ornementale et de cultures abritées est demeuré le même, malgré les fluctuations au sein des municipalités. En effet, le nombre d'entreprises d'horticulture ornementale a augmenté de 50 % à Sainte-Anne des plaines et de 100 % à Boisbriand, alors qu'il a diminué de 40 % à Blainville.

Tableau 33 : Répartition des exploitations de cultures abritées et horticulture ornementale par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	8	8	0 %
Sainte-Anne-des-Plaines	2	3	+50 %
Blainville	5	3	-40 %
Boisbriand	1	2	+100

Source : Données du MAPAQ 2020

## Cultures abritées

En 2022, la région des Laurentides produit 20,5 % des superficies cultivées de cultures de légumes de serres du Québec et 19,5 % des cultures abritées d'horticulture ornementale<sup>45</sup>

Les cultures abritées s'appliquent aux cultures cultivées à l'intérieur de structures protectrices telles qu'une serre ou des tunnels en utilisant un éclairage d'appoint, du chauffage ou d'apport de gaz carbonique pour contrôler l'environnement de croissance. Cette méthode de culture permet de produire jusqu'à 12 mois par année. Les cultures abritées produites incluent, notamment, les fruits et les légumes de serre ainsi que les végétaux d'horticulture ornementale en serre.

Entre 2010 et 2020, les superficies de cultures abritées ont diminué de 25 %, passant de 4 à 3 hectares. Les superficies de cultures abritées sont demeurées stagnantes à Sainte-Anne-des-Plaines où elles s'élèvent à 1 hectare. Les superficies de cultures abritées ont augmenté de 100 % à Boisbriand, passant de 0 à 1 ha, alors qu'elles ont diminué de 67 % à Blainville, passant de 3 à 1 hectare.

<sup>45</sup> Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec, Estimation de la répartition régionale en pourcentage des exploitations et des superficies cultivées, par production, régions administratives et Québec, 2021, p.17

Tableau 34 : Superficie totale de cultures abritées en hectares par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020
<b>CMM</b>	<b>114</b>	<b>132</b>
<b>Laurentides</b>	<b>-</b>	<b>65</b>
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	1	1,33
Blainville	3	0,9
Boisbriand	0	0,5
Sainte-Thérèse	0	0,22

Source : Données du MAPAQ 2020

### Horticulture ornementale (excluant cultures abritées)

Entre 2010 et 2020, les superficies d’horticulture ornementale en plein champ ont augmenté de 11 % passant de 94 à 104 hectares. La hausse provient principalement de Sainte-Anne-des-Plaines, où les superficies ont augmenté de 25 %. Les superficies d’horticulture ornementale en plein champ ont diminué à Blainville de 16 %, passant de 25 à 21 hectares. À Boisbriand, les superficies d’horticulture ornementale en plein champ sont demeurées stagnantes à Boisbriand à 13 hectares.

Tableau 35 : Superficie totale d’horticulture ornementale en plein champ en hectares par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>94</b>	<b>104</b>	<b>+11 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	56	70	+25 %
Blainville	25	21	-16 %
Boisbriand	13	13	0 %

Source : Données du MAPAQ 2020

En 2020, c’est uniquement à Boisbriand que l’on retrouve des superficies d’horticulture ornementale en conteneur. Entre 2010 et 2020, les superficies d’horticulture ornementale en conteneur ont augmenté de 33 %, passant de 3 à 4 hectares. La hausse provient principalement de Boisbriand où les superficies d’horticulture ornementale en conteneur cultivées ont augmenté de 300 %, passant de 1 à 4 hectares. Contrairement à 2010, il n’y a plus de superficies cultivées d’horticulture ornementale conteneur en 2020 à Blainville. On ne retrouve aucune superficie d’horticulture ornementale en conteneur cultivée à Sainte-Anne-des-Plaines.

Tableau 36 : Superficie totale d'horticulture ornementale conteneur en hectares par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>+33 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	0	0	-
Blainville	2	0	-100 %
Boisbriand	1	4	+300 %

Source : Données du MAPAQ 2020

## Acériculture

En 2020, on compte 3 érablières sur le territoire. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations acéricoles a diminué de 5 à 3 entreprises.

Tableau 37 : Répartition des exploitations de production acéricole spécialisées et déclarées par municipalité entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>-40 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	4	2	-50 %
Blainville	1	1	0 %
Boisbriand	0	0	-

Source : Données du MAPAQ 2020

## Nombre de têtes animales

La production animale sur le territoire comprend la production laitière, les bovins de boucherie, la production porcine, la production avicole et l'élevage de chevaux. Entre 2010 et 2020, le nombre de têtes animales a diminué de 9 %, passant de 2 137 à 1 951 têtes. On observe une exception pour les secteurs de productions suivants où le nombre d'entreprises et le nombre de têtes ont augmenté : la production avicole et l'élevage de chevaux. Malgré la diminution du nombre d'entreprises de productions animales et du nombre de têtes animales, les revenus générés par la production animale ont augmenté de 61 %.

Tableau 38 : Types de production animale selon le nombre de têtes entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>2 137</b>	<b>1 951</b>	<b>-8,7 %</b>
Porcs	1 056	928	-12 %
Bovins laitiers	882	770	-13 %
Volailles	25	119	+ 300 %
Bovins de boucherie	92	68	-26 %
Chevaux	36	41	+14 %
Ovins	25	24	-
Autres	21	1	-

Source : Données du MAPAQ 2020

Presque tous les producteurs déclarant une production animale se trouvent dans Sainte-Anne-des-Plaines où se situe un total de 14 entreprises de production animale. Il s'agit très majoritairement de producteurs laitiers. En 2020, 93 % des entreprises spécialisées dans la production animale se concentrent dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. La production laitière compte pour 40 % des entreprises agricoles de la MRC. Depuis 2010, on compte 1 entreprise de production animale dans la municipalité de Blainville.

Tableau 39 : Répartition des exploitations de production animale par municipalité et types de production en 2020

	Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Thérèse-De Blainville
Bovins laitiers	6	0	6
Porcs	3	0	3
Volailles	2	0	2
Bovins de boucherie	1	0	1
Chevaux	1	0	1
Autres	1	1	1
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>15</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

Entre 2010 et 2020, on observe une diminution du nombre de têtes qui a diminué de 13 %. Au cours de la même période, le nombre d'entreprises porcines est demeuré stagnant à 3, toutefois, il a une légère baisse du nombre de têtes, qui a diminué de 12 %. Pour sa part, le nombre d'entreprises de volailles est passé d'une à deux entreprises, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de têtes de 25 à 119.

## 2.4 Superficies en culture

### Sainte-Anne-des-Plaines

En 2020, la portion cultivée de la zone agricole de Sainte-Anne-des-Plaines est de 52 %<sup>46</sup>. Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) interdit l'agrandissement des superficies cultivées (article 50.3 du REA). À Sainte-Anne-des-Plaines, la production végétale représente 70 % des entreprises agricoles de la région.

Tableau 40 : Répartition des entreprises de production végétale et animale entre 2010 et 2020 à Sainte-Anne-des-Plaines

Période	2010	2020	Variation entre 2010 et 2020 (%)
Entreprises agricoles végétales	45	32	-29 %
Entreprises agricoles animales	16	14	-13 %
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>46</b>	<b>-25 %</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

Dans les vingt dernières années, les superficies en culture ont doublé dans le secteur Lepage Est. Il s'agit presque exclusivement de culture de fraises qui échappent à l'application de l'article 50.3 du REA. En 2020, 87 % des superficies cultivées sur le territoire de la MRC Thérèse-De Blainville se situent dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines qui est la région principale productrice de céréales et protéagineux, de fruits, d'horticulture ornementale en plein champ et d'acériculture.

Tableau 41 : Répartition des superficies de production végétale en hectares par types de production à Sainte-Anne-des-Plaines entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation (en %)
Céréales et protéagineux	2920	3 093	+6 %
Fruits	103	192	+86 %
Horticulture ornementale en plein champ	56	70	+25 %
Horticulture ornemental conteneur	0	0	0 %
Cultures abritées	0	1	+100 %
Légumes	319	412	+29 %
Fourrages	834	754	-10 %
Acériculture	57	80	+40 %
Pâturages	79	14	-82 %
Autres productions végétales	20	0	-100 %
<b>Total Sainte-Anne-des-Plaines</b>	<b>4388</b>	<b>4 616</b>	<b>+5 %</b>
<b>Totale MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>5032</b>	<b>5310</b>	<b>+5 %</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

<sup>46</sup> Portion cultivée de la zone agricole : superficie cultivée/superficie de la zone agricole

### **Superficie en céréales et protéagineux**

Les superficies cultivées sont majoritairement utilisées pour la production de grains (céréales et oléagineux) et la production de foin. La production de céréales et protéagineux se concentre principalement dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, on y retrouve 16 entreprises, ce qui représente 88 % de l'ensemble des entreprises spécialisées dans cette production. Entre 2010 et 2020, les superficies cultivées de céréales et protéagineux à Sainte-Anne-des-Plaines ont augmenté de 6 %, passant de 2 920 ha à 3 093 ha.

Tableau 42 : Répartition des exploitations de production végétale par types de production entre 2010 et 2020 à Sainte-Anne-des-Plaines

Période	2010	2020
Céréales et protéagineux	15	14
Fruits	12	7
Horticulture ornementale et cultures abritées	2	3
Légumes	7	3
Fourrages	7	2
Acériculture	1	1
Autres productions végétales	1	2
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>32</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

### **Superficie en production de fruits**

En 2020, 70 % des entreprises spécialisées dans la production de fruits se situent à Sainte-Anne-des-Plaines. Entre 2010 et 2020, les superficies de fruits ont augmenté de 86 % à Sainte-Anne-des-Plaines.

### **Superficie en horticulture ornementale et cultures abritées**

En 2020, on compte 3 entreprises d'horticulture ornementale et de cultures abritées, ce qui représente 38 % des entreprises spécialisées dans cette production. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises d'horticulture ornementale a augmenté de 50 % à Sainte-Anne des plaines, passant de 2 à 3 entreprises. Au cours de la même période, les superficies d'horticulture ornementale en plein champ ont augmenté de 25 %. Pour leur part, les superficies de cultures abritées sont demeurées stagnantes à Sainte-Anne-des-Plaines où elles s'élèvent à 1 hectare.

### Superficie en Légumes

En 2020, on compte 3 entreprises qui tirent principalement leur revenu de la production de légumes, ce qui représente 43 % des entreprises spécialisées dans cette production. À Sainte-Anne-des-Plaines, le nombre d'entreprises maraîchères a diminué de 57 %, passant de 7 à 3 entreprises. Malgré la baisse du nombre d'entreprises, entre 2010 et 2020, les superficies de légumes ont augmenté de 29 %, passant de 319 à 412 hectares.

### Superficie en acériculture

Depuis 2004, une entreprise déclare tirer ses revenus principaux de la production acéricole. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises qui tirent des revenus de la production acéricole a diminué de 50 %, passant de 4 à 2 entreprises.

Tableau 43 : Nombre d'exploitations de production animale par types de production entre 2010 et 2020 à Sainte-Anne-des-Plaines

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>-25 %</b>
Bovins laitiers	6	6	0 %
Porcs	3	3	0 %
Volailles	1	2	+50 %
Chevaux	2	1	-50 %
Bovins de boucherie	1	1	0 %
Autres	3	1	-67 %

Source : Données du MAPAQ 2020

## Blainville

Entre 2010 et 2020, à Blainville, le nombre d'entreprises agricoles de production végétale et animale a diminué de 31 %, passant de 16 à 11 exploitations. Le nombre d'entreprises de production végétale a diminué de 33 %, passant de 15 à 10 entreprises. Depuis 2010, on compte une entreprise spécialisée dans la production animale. En 2020, à Blainville, la production végétale représente 91 % des entreprises agricoles de la région et 17 % des entreprises de production végétale de la MRC Thérèse-De Blainville.

Tableau 44 : Répartition des entreprises de production végétale et animale entre 2010 et 2020 à Blainville

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
Exploitations agricoles végétales	15	10	-33 %
Exploitations agricoles animales	1	1	0 %
<b>Total Blainville</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>-31 %</b>
<b>Total Thérèse-De Blainville</b>	<b>89</b>	<b>64</b>	<b>-28 %</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

Tableau 45 : Répartition des entreprises de production végétale par types de production entre 2010 et 2020 à Blainville

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
Légumes	5	4	-20 %
Fruits	5	3	-40 %
Horticulture ornementale et cultures abritées	5	3	-40 %
<b>Total Blainville</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>-33 %</b>
<b>Total Thérèse-De Blainville</b>	<b>69</b>	<b>49</b>	<b>-29 %</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

En 2020, la portion cultivée des exploitations agricoles est de 64 %. Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) interdit l'agrandissement des superficies cultivées à Blainville (article 50.3 du REA). Depuis 2004, les superficies en culture ont baissé de 10 % entre 2004 et 2020.

### ***Superficie en production de fruits***

En 2020, 30 % des entreprises spécialisées dans la production de fruits se situent dans la municipalité de Blainville. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises spécialisées dans la production de fruits a diminué de 40 %, passant de 12 à 7 entreprises à Blainville. Au cours de cette période, les superficies de fruits ont diminué de 36 % à Blainville, passant de 25 à 16 hectares.

### ***Superficie en production de légumes***

La majorité des entreprises de production de légumes se trouvent à Blainville. En 2020, 57 % des entreprises qui tirent principalement leur revenu de la production de légumes se situent à Blainville. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises maraîchères a diminué de 20 %, passant de 5 à 4 entreprises. Malgré la baisse du nombre d'entreprises maraîchères, les superficies de légumes ont augmenté de 11 %, passant de 101 à 112 hectares.

### ***Horticulture ornementale et cultures abritées***

En 2020, on compte 3 entreprises d'horticulture ornementale et de cultures abritées à Blainville, ce qui représente 38 % des entreprises spécialisées dans cette production. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises en horticulture ornementale et cultures abritées a diminué de 40 %, passant de 5 à 3 entreprises. Entre 2010 et 2020, les superficies d'horticulture ornementale en plein champ ont diminué de 16 %, passant de 25 à 21 hectares. En 2010, on compte 2 hectares d'horticulture ornementale en conteneur, toutefois en 2020, on ne compte aucune superficie d'horticulture ornementale conteneur à Blainville. Entre 2010 et 2020, les superficies de cultures abritées ont diminué de 67 %, passant de 3 à 1 hectare.

### ***Céréales et protéagineux***

Bien qu'il n'y ait pas d'entreprises dont la production principale est les céréales et les protéagineux, on rapporte que des superficies de céréales et protéagineux sont cultivées sur le territoire de Blainville à hauteur de 9 hectares, et sont demeurées stables entre 2010 et 2020.

### ***Acériculture***

En 2020, on ne retrouve pas d'entreprises dont le revenu principal est tiré de la production acéricole. Toutefois depuis 2004 on compte une entreprise qui déclare tirer des revenus de la production acéricole à Blainville.

## Boisbriand

Entre 2010 et 2020, à Boisbriand, le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 42 %, passant de 12 à 7 entreprises. Le nombre d'entreprises de production végétale a diminué de 22 %, passant de 9 à 7 entreprises.

Tableau 46 : Nombre d'entreprises agricoles à Boisbriand selon le type de production entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
Entreprises agricoles végétales	9	7	-22 %
Entreprises agricoles animales	3	0	-100 %
<b>Total Boisbriand</b>	12	7	-42 %
<b>Totale MRC Thérèse-De Blainville</b>	89	64	-28 %

Source : Données du MAPAQ 2020

En 2010, on compte 3 entreprises de production animale à Boisbriand, il s'agit de deux entreprises de production laitière et d'une entreprise d'élevage de chevaux, toutefois, il n'y a plus d'entreprises de production animales en 2020, ce qui peut expliquer la baisse plus importante d'entreprises agricoles à Boisbriand comparativement aux autres municipalités.

La municipalité de Boisbriand est exemptée de l'application de l'article 50.3 du REA. Dans Boisbriand, le pourcentage cultivé n'est pas très élevé, à 39 %, mais ici l'article 50.3 du REA ne s'applique pas et il n'y a pas non plus de Bois et corridors forestiers métropolitains. La portion non cultivée du territoire est formée de friches et de friches devenues des forêts. Ici, la propriété de ces terres par des spéculateurs semble la cause la plus probable de leur abandon par l'agriculture.

### *Céréales et protéagineux*

Dans la municipalité de Boisbriand, on retrouve 2 entreprises spécialisées dans la production de céréales et protéagineux, ce qui représente 12 % de l'ensemble des entreprises spécialisées dans la production de céréales et de protéagineux. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises de céréales et protéagineux a diminué de 33 %, passant de 3 à 2 entreprises. Malgré la baisse du nombre d'entreprises, les superficies de céréales et protéagineux ont augmenté de 116 %, passant de 106 à 229 hectares.

### *Horticulture ornementale et cultures abritées*

En 2020, on compte 2 entreprises d'horticulture ornementale et de cultures abritées à Boisbriand, ce qui représente 25 % des entreprises spécialisées dans cette production. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises d'horticulture ornementale et de cultures abritées a augmenté à Boisbriand, passant de 1 à 2 entreprises. Au cours de cette période, les superficies d'horticulture ornementale en plein champ sont demeurées stagnantes à 13 hectares à Boisbriand. En 2020, c'est uniquement à Boisbriand que l'on retrouve des superficies d'horticulture ornementale en conteneur. Entre 2010 et 2020, les superficies d'horticulture ornementale en conteneur a augmenté de 33 %, passant de 3 à 4 hectares.

### *Superficie en production de fruits*

Bien qu'il n'y ait pas d'entreprises dont la production principale est fruitière, on rapporte que des superficies de fruits sont cultivées sur le territoire de Boisbriand. Entre 2010 et 2020, les superficies de fruits ont diminué de 31 % à Boisbriand, passant de 26 à 18 hectares.

### *Superficie en production de légumes*

Entre 2010 et 2020, à Boisbriand, le nombre d'entreprises maraîchères est passé de 2 à 0. En 2020, bien qu'on ne retrouve plus d'entreprises qui se spécialisent dans la production de légumes à Boisbriand, on rapporte que des superficies de fruits sont cultivées sur le territoire à la hauteur de 44 hectares. En effet, entre 2010 et 2020, les superficies de légumes ont augmenté de 47 %, passant de 30 à 44 hectares à Boisbriand.

Tableau 47 : Répartition des entreprises de production végétale et types de production à Boisbriand entre 2010 et 2020

	2010	2020	Variation en % entre 2010 et 2020
Céréales et protéagineux	3	2	-33 %
Fruits	0	0	0 %
Horticulture ornementale et cultures abritées	1	2	100 %
Légumes	2	0	0 %
Fourrages	3	3	0 %
Acériculture	0	0	0 %
Autres productions végétales	0	0	0 %
<b>Total Boisbriand</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>-22 %</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

En 2020, on compte 476 hectares de superficie cultivée à Boisbriand. Les superficies sont utilisées pour une variété de production telle que les céréales et protéagineux, l'horticulture ornementale et les cultures abritées, les fourrages, les pâturages, les fruits et légumes.

Tableau 48 : Répartition des superficies de production végétale en hectares types de production à Boisbriand entre 2010 et 2020

	2010	2020
Céréales et protéagineux	106	229
Fruits	26	18
Horticulture ornementale en plein champ	13	13
Horticulture ornemental conteneur	1	4
Cultures abritées	0	1
Légumes	30	44
Fourrages	193	159
Acériculture	0	0
Pâturages	14	8
Autres productions végétales	2	0
<b>Total Boisbriand</b>	<b>385</b>	<b>476</b>
<b>Total Thérèse-De Blainville</b>	<b>5 032</b>	<b>5 310</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

## 2.5 Productions biologiques

Dans sa Politique bioalimentaire 2018-2025, le gouvernement du Québec a établi comme cible de doubler la superficie en production biologique. Cette cible vise à doubler le nombre d'hectares (ha) en régie biologique, ce qui signifie de passer de 49 000 ha en 2015 à 98 000 ha en 2025. Le développement de la production biologique permet également d'offrir des ingrédients aux transformateurs québécois et favorise la production d'aliments transformés biologiques.<sup>47</sup>

En 2023, on compte 16 entreprises ayant une certification biologique à Thérèse-De Blainville, dont 5 entreprises agricoles, 9 transformateurs et producteurs agroalimentaires et 2 épiceriers.

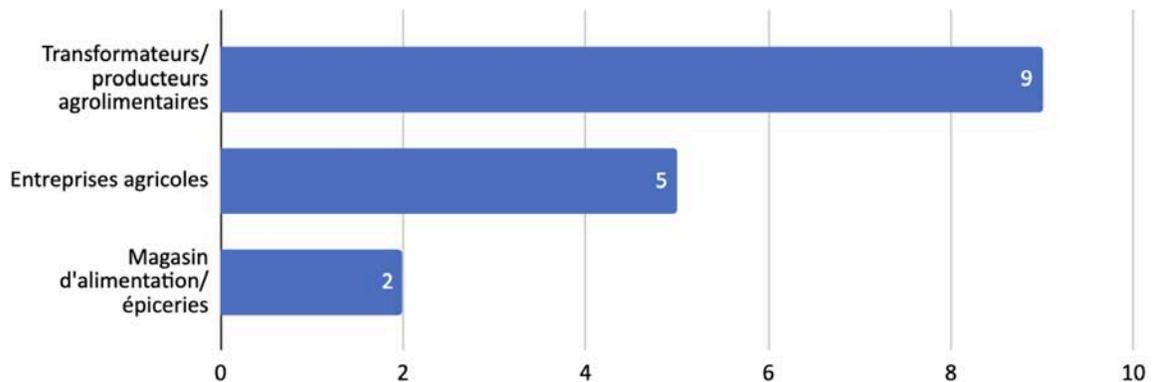


Figure 6 : Répartition des types d'entreprises bioalimentaires avec une certification biologique à Thérèse-De Blainville, 2023<sup>48</sup>

Source : Portail Bio Québec, juin 2023

En 2023, les productions agricoles biologiques sur le territoire comprennent les céréales, oléagineux et plantes industrielles, les légumes et fruits de champs, les cultures en serre et la production acéricole.

<sup>47</sup> Gouvernement du Québec., Plan d'action 2018-2023 : pour la réussite de la politique bioalimentaire. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4210222>

<sup>48</sup> Portail Bio Québec Les nombres présentés représentent les données au 28 juin 2023. La catégorisation des entreprises a été définie selon le registre des entreprises du Québec. <https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=15>

Tableau 49 : Types de productions agricoles biologiques à Thérèse-De Blainville selon le nombre d'entreprises agricoles, 2023<sup>49</sup>

Types de production	Céréales, oléagineux et plantes industrielles	Légumes de champs	Cultures en serre	Légumineuses	Fruits en champs	Production acéricole
Nombre d'entreprises agricoles	2	2	1	1	1	1

Source : Portail Bio Québec, juin 2023

En 2023, la majorité des entreprises avec une certification biologique se situent dans la municipalité de Blainville.

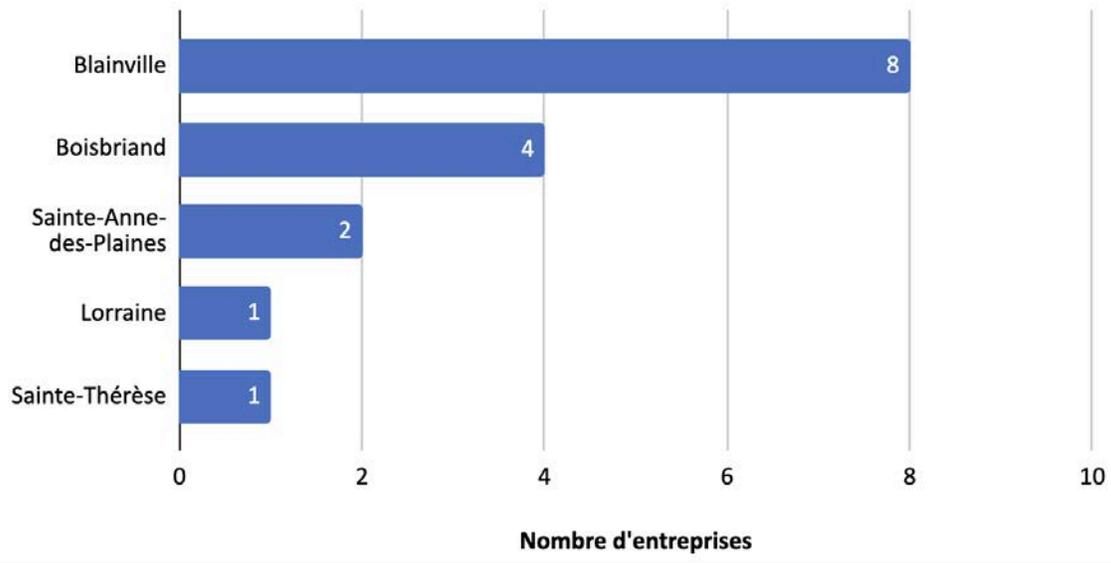


Figure 7 : Répartition des entreprises avec une certification biologique selon la municipalité à Thérèse-De Blainville 2023<sup>50</sup>

Source : Portail Bio Québec, juin 2023

<sup>49</sup> Notez qu'une entreprise agricole peut produire plus d'un type de production

<sup>50</sup> Portail Bio Québec Les nombres présentés représentent les données au 28 juin 2023. La catégorisation des entreprises a été définie selon le registre des entreprises du Québec. <https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=15>

## 2.6 Revenus agricoles pour la MRC

Depuis 2004, les revenus agricoles sont en hausse, dans l'ensemble des municipalités. Entre 2010 et 2021, les revenus agricoles ont augmenté de 40 %. En 2021, plus de 34 millions de dollars en revenus agricoles sont générés par les exploitations agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Tableau 50 : Revenus agricoles totaux générés par les productions agricoles en dollars entre 2004 et 2021

Période	2004	2010	2020	2021	Variation en % 2010 à 2021
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>18 983 441 \$</b>	<b>24 226 452 \$</b>	<b>32 272 039 \$</b>	<b>34 021 163 \$</b>	<b>+ 40 %</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	14 787 908 \$	17 898 196 \$	26 975 789 \$	28 254 433 \$	+ 58 %
Blainville	3 337 331 \$	5 066 019 \$	3 591 810 \$	5 766 730 \$	+ 14 %
Boisbriand	818 203 \$	1 262 237 \$	1 704 440 \$	-	

Source : Données du MAPAQ 2020, Statistique Canada. Tableau 32-10-0240-01 Revenus d'exploitation, Recensement de l'agriculture, 2021. DOI : <https://doi.org/10.25318/3210024001-fra>

La production végétale domine en termes de nombre d'entreprises sur le territoire et génère 25,1 millions de dollars, soit 78 % des revenus agricoles.

Tableau 51 : Revenus agricoles déclarés en production végétale par municipalité entre 2004 et 2020

Période	2004	2010	2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>13 303 813 \$</b>	<b>19 779 619 \$</b>	<b>25 115 216 \$</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	9 620 728 \$	14 274 197 \$	- \$
Blainville	3 248 662 \$	4 784 754 \$	- \$
Boisbriand	434 423 \$	720 667 \$	1 704 440 \$

Source : Données du MAPAQ 2020

La production animale génère 7,1 millions de dollars, soit 22 % des revenus agricoles. Entre 2010 et 2020 les revenus déclarés en production animale ont augmenté de 61%.

Tableau 52 : Revenus agricoles déclarés en production animale par municipalité entre 2004 et 2024

Période	2004	2010	2020
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>5 679 628 \$</b>	<b>4 446 833 \$</b>	<b>7 156 823 \$</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	5 167 810 \$	3 623 999 \$	- \$
Blainville	128 669 \$	281 265 \$	- \$
Boisbriand	383 780 \$	541 570 \$	- \$

Source : Données du MAPAQ 2020

### Revenus agricoles par strates de revenus

La municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a la plus grande portion de fermes avec des revenus dépassant les 500 000 \$ avec 22 % qui est aussi la moyenne des MRC de la CMM. Blainville suit de près avec 18 % puis Boisbriand avec 14 %.

En 2020, 31 % des entreprises génèrent des revenus de moins de moins de 50 000 \$. 27 % des entreprises génèrent des revenus entre 100 000 \$ et 250 000 \$. 20 % des entreprises génèrent des revenus agricoles supérieurs à 500 000 \$. 11 % des entreprises génèrent des revenus entre 250 000 \$ et moins de 500 000 \$. 11 % des entreprises génèrent des revenus entre 50 000 \$ et moins de 100 000 \$.

Pour les trois municipalités, comme pour l'ensemble de la MRC de la CMM, la classe de revenus ayant le plus grand nombre d'entreprises est l'intervalle de 50 000 \$ à moins de 250 000 \$.

Tableau 53 : Proportion d'exploitations agricoles par tranche de revenus et par municipalité en 2020

Tranche de revenus	Sainte-Anne-des-Plaines	Blainville	Boisbriand	MRC Thérèse-De Blainville
500 000 \$ et plus	22 %	18 %	14 %	20 %
250 000 \$ à moins de 500 000 \$	15 %	0 %	0 %	11 %
100 000 \$ à moins de 250 000 \$	28 %	27 %	14 %	27 %
50 000 \$ à moins de 100 000 \$	7 %	18 %	29 %	11 %
5 000 \$ à moins de 50 000 \$	24 %	27 %	29 %	25 %
0 à 5 000 \$	4 %	9 %	14 %	6 %

Source : Données du MAPAQ 2020

Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises générant plus de 500 000 \$ a augmenté de 7 %, passant de 13 % à 20 %. Entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises générant entre 5 000 \$ et moins de 50 000 \$ a diminué de 18 %, passant de 43 % à 25 %.

Un quart des entreprises en 2020, désormais, génèrent entre 5 000 \$ et moins de 50 000 \$. Au cours de la même période, la proportion d'entreprises générant entre 100 000 \$ et 250 000 \$ a plus que doublé passant de 12 % à 27 % de l'ensemble des entreprises. Pour les trois municipalités, comme pour l'ensemble de la MRC de la CMM, la classe de revenus ayant le plus grand nombre d'entreprises est l'intervalle de 50 000 \$ à moins de 250 000 \$. Entre 2010 et 2020, la proportion d'entreprises générant 250 000 \$ à 500 000 \$ a diminué de près de moitié passant de 21 % à 11 %. Entre 2010 et 2020, la proportion d'entreprises générant moins de 5 000 \$ a triplé, passant de 2 % à 6 %.

Tableau 54 : Proportion d'entreprises par tranches de revenus à Thérèse-De Blainville entre 2010 et 2020

Tranche de revenus	2010	2020
500 000 \$ et plus	13 %	20 %
250 000 \$ à moins de 500 000 \$	21 %	11 %
100 000 \$ à moins de 250 000 \$	12 %	27 %
50 000 \$ à moins de 100 000 \$	8 %	11 %
5 000 \$ à moins de 50 000 \$	43 %	25 %
0 à 5 000 \$	2 %	6 %

Source : Données du MAPAQ 2010, 2020

## Dépenses d'exploitation agricoles pour la MRC

Entre 2011 et 2021, les dépenses des entreprises agricoles ont doublé et sont passées de 13,8 M\$ à 27,4 M\$. Les données sur le total des dépenses pour le fonctionnement d'une ferme proviennent de Statistiques Canada et n'incluent pas l'amortissement.

Tableau 55 : Dépenses d'exploitation des entreprises agricoles entre 2011 et 2021, MRC Thérèse-De Blainville

Période	2011	2016	2021	Variation en % 2010 à 2021
Dépenses Totales MRC	13 800 748 \$	32 325 237 \$	27 439 570 \$	+ 100 %
Sainte-Anne-des-Plaines	9 440 020 \$	16 867 995 \$	22 171 360 \$	+ 135 %
Blainville et Boisbriand	4 360 728 \$	15 457 242 \$	5 268 210 \$	+ 21%

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0240-01 Revenus d'exploitation, Recensement de l'agriculture, 2021.

DOI : <https://doi.org/10.25318/3210024001-fra>

## Valeur du capital agricole pour la MRC

En 2021, les terres et les bâtiments représentent 89% de la valeur marchande du capital agricole de la MRC, une augmentation de 7 points de pourcentage depuis 2011. 80% de la valeur marchande du capital agricole de la MRC est possédée par les entreprises agricoles situées dans la ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Tableau 56: Valeur du capital agricole des entreprises agricoles entre 2011 et 2021, MRC Thérèse-De Blainville

Valeur marchande en M \$	2011	2016	2021
Total Terre et bâtiments	81 \$	160 \$	187 \$
Sainte-Anne-des-Plaines	55 \$	120 \$	148 \$
Blainville et Boisbriand	26 \$	40 \$	39 \$
Total Machinerie, équipement, et véhicule agricoles	16 \$	23 \$	20 \$
Sainte-Anne-des-Plaines	13 \$	19 \$	18 \$
Blainville et Boisbriand	3 \$	4 \$	2 \$
Total Animaux	2 \$	3 \$	3 \$
Sainte-Anne-des-Plaines	2 \$	3 \$	3 \$
Blainville et Boisbriand	-	-	-
<b>Total du capital agricole</b>	<b>99 \$</b>	<b>186 \$</b>	<b>210 \$</b>
<b>Sainte-Anne-des-Plaines</b>	<b>70 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>169 \$</b>
<b>Blainville et Boisbriand</b>	<b>29 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>41 \$</b>

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0237-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2021

DOI : <https://doi.org/10.25318/3210023701-fra> Tableau 32-10-0437-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif DOI : <https://doi.org/10.25318/3210043701-fra>

## ANNEXE 3 : ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET CIRCUITS COURTS

Selon la *Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023*, « la région des Laurentides se classe au 2<sup>e</sup> rang au Québec quant au nombre d'entreprises agrotouristiques et environ une entreprise agricole sur cinq commercialise ses produits directement auprès du consommateur (vente à la ferme) »<sup>51</sup>. Selon le MAPAQ, les activités complémentaires ou non conventionnelles à la ferme comprennent l'agrotourisme, la transformation à la ferme, les kiosques à la ferme et la vente en marché et public.

Sur le territoire de Thérèse-De Blainville, entre 2010 et 2020, le nombre d'entreprises qui emploient le circuit court de commercialisation du kiosque à la ferme est demeuré relativement stable, passant de 22 à 20 entreprises. En 2020, 13 entreprises offrent de l'autocueillette et 4 entreprises font de la vente en marché public. Au total, 3 entreprises déclarent faire de l'agrotourisme.

Tableau 57 : Nombre d'exploitations agricoles pratiquant une activité complémentaire entre 2010 et 2020 à Thérèse-De Blainville

Activités complémentaires	2010	2020
Exploitations faisant de l'agrotourisme	3	3
Exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme	22	20
Exploitations offrant de l'autocueillette	14	8
Exploitations faisant de la vente en marché public	16	4

Source : Données du MAPAQ 2020

Sur le territoire de Thérèse-De Blainville, on retrouve des activités de transformation alimentaire à la ferme notamment dans le secteur de l'acériculture et de l'élevage d'ovins et de porcs. Des entreprises de la région offrent des produits d'érables produits de la ferme ou encore de la charcuterie et des pièces de viandes marinées. Le répertoire bioalimentaire de la MRC et le circuit patrimoine gourmand affiche la liste de ces producteurs et autres.

<sup>51</sup> Carrefour bioalimentaire Laurentides., Bilan de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023 : point de vue des Partenaires bioalimentaires des Laurentides, p.10

**Tableau 55 : Producteurs transformateurs, MRC Thérèse-De Blainville, 2018<sup>52</sup>**

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises	Offre de produits
Acériculture	4	Produits d'érable
Élevage ovin et porcin	1	Charcuterie, agneaux marinés, etc.
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>5</b>	

Source : Répertoire bioalimentaire de la MRC de Thérèse-De Blainville par catégories (2018)  
Circuit patrimoine gourmand (2023)

L'agrotransformation est une activité complémentaire à l'activité agricole, par le même exploitant qui cultive ses fruits et légumes ou qui élève ses propres animaux par exemple. On distingue l'agrotransformation (transformation à la ferme, donc à partir de produits qui proviennent majoritairement de la ferme) de la transformation alimentaire (hors ferme, souvent en zone industrielle ou commerciale). En l'absence d'un producteur, la transformation devient une activité qui se dissocie de la pratique de l'agriculture<sup>53</sup>.

Pour se lancer dans la transformation de produits agricoles, le producteur devra s'assurer que son projet répond aux exigences de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), et si nécessaire obtenir une autorisation de la *Commission de la protection du territoire agricole* (CPTAQ). De plus, le producteur devra établir un plan d'affaires selon l'ampleur du projet et faire appel à un service d'accompagnement.

Depuis 2018, la corporation de développement économique de la MRC des Laurentides permet aux petits transformateurs alimentaires de la région des Laurentides l'accès à des espaces locatifs et des services d'accompagnement des entreprises<sup>54</sup>.

<sup>52</sup> Tourisme Basse-Laurentides., Répertoire bioalimentaire par catégories d'entreprises, juin 2018  
<https://assets.oranqium.com/api/assets/tourisme-basses-laurentides/repertoire-bio-alimentaire-par-categories-entreprises-06-2018.pdf>

<sup>53</sup> MAPAQ., Pense-bête de l'agrotourisme : Réglementation et permis, mai 2023.CPTAQ., Transformation et mise en marché des produits à la ferme : un pas de plus pour le développement des activités agricoles, 2000  
Selon la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles, « la transformation de produits agricoles est considérée comme une activité agricole dans la mesure où elle est faite par un producteur agricole et qu'elle respecte d'autre : l'emplacement appartient à la même personne ou à la même entité juridique; le site de transformation est aussi un lieu de production des produits à l'origine de la transformation ou de la vente; l'activité principale doit toujours demeurer la pratique de l'agriculture; les produits à être transformés proviennent principalement de leur exploitation agricole ou accessoirement de celle d'autres producteurs. »

<sup>54</sup> <https://manufacturelaurentides.com/>

## Mise en marché des produits de la région

La région de Montréal et la forte croissance de la population dans le sud des Laurentides ont créé des occasions pour la mise en marché des produits de la région<sup>55</sup>. En 2023, la MRC de Thérèse-De Blainville accueille la plus forte population des Laurentides avec 168 102 personnes<sup>56</sup>. La demande alimentaire au Québec est constituée du réseau de la distribution alimentaire au détail et du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI), aussi désigné sous le terme général de services alimentaires.

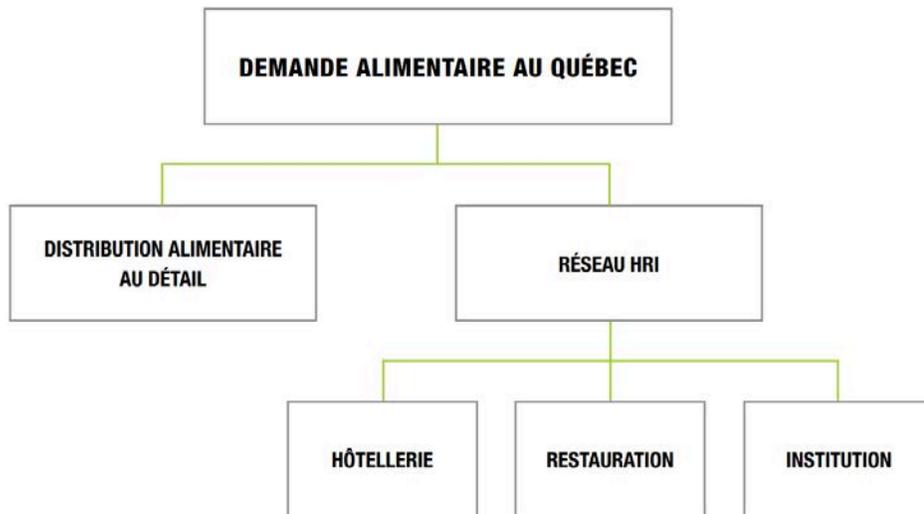


Figure 8 : Structure de la demande alimentaire au Québec, 2014

Source : Portrait du marché institutionnel, MAPAQ, 2014

## Maillage du secteur bioalimentaire Laurentides

Le dernier PDZA de Thérèse-De Blainville en 2014 soulignait le besoin de mettre sur pied un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs. La *Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023* élaborée par le CBL est le résultat d'une volonté commune des différents partenaires régionaux pour trouver des solutions collectives aux enjeux du secteur bioalimentaire de la région. Cet exercice de concertation a permis la création de plusieurs chantiers et projets collectifs. En 2018, un plan stratégique collectif<sup>57</sup> a été élaboré pour le développement bioalimentaire des Laurentides.

<sup>55</sup> Carrefour bioalimentaire Laurentides., Bilan de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023 : point de vue des Partenaires bioalimentaires des Laurentides, p.10

<sup>56</sup> En 2023, la région administrative des Laurentides a une population totale de 658 887. Elle inclut la MRC de Thérèse-De Blainville (168 102), MRC de Deux-Montagnes (109 155), la MRC de La Rivière-du-Nord (144 964), la Ville de Mirabel (64 032), la MRC des Laurentides (51 143), la MRC des pays d'en Haut (48 206) et la MRC d'Antoine-Labelle (37 268). [Région administrative 15 : Laurentides \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/laurentides)

<sup>57</sup> <https://cdemrclautentides.org/wp-content/uploads/2022/01/Planification-strategique-bioalimentaire-18-23-VF.pdf>

## Favoriser la visibilité des artisans bioalimentaires et des produits de la région

Bien que les produits des Laurentides soient actuellement sur les tablettes des épiceries, le consommateur ne peut pas toujours facilement les identifier<sup>58</sup>. Dans la Stratégie, le Carrefour bioalimentaire a établi de développer et mettre en œuvre une stratégie de positionnement et de marketing pour augmenter la notoriété de l'identifiant régional Laurentides J'en mange, afin de favoriser la visibilité des produits régionaux. La marque Laurentides J'en mange fait la promotion et la mise en valeur des artisans et des produits locaux de la région. Les adhérents à la marque profitent d'un soutien au développement de partenariats d'affaires dans l'objectif que l'offre et la demande alimentaire des Laurentides soient au diapason.

## Augmenter la présence des produits locaux dans le marché institutionnel local

La place occupée par les produits locaux dans les établissements publics est une préoccupation grandissante au Québec.<sup>59</sup> La *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques*, vise à augmenter la part des aliments du Québec achetée par les institutions publiques québécoises. Le 30 mai 2023, le gouvernement du Québec a confirmé l'objectif pour 2023 voulant que 85 % des institutions publiques se soient dotées d'une cible d'achat d'aliments québécois<sup>60</sup>. Qu'entend-on par aliment québécois?

*« Un aliment québécois est un aliment ayant été cultivé, élevé ou pêché au Québec ou un aliment ayant subi une transformation de sa nature au Québec par une entreprise étant elle-même considérée comme québécoise, c'est-à-dire exerçant ses activités dans un établissement situé sur le territoire québécois. »<sup>61</sup>*

Le marché institutionnel public est composé de tous les ministères et organismes publics qui attribuent des contrats publics dans le but d'obtenir des biens et des services auprès de fournisseurs.<sup>62</sup> Les établissements et organismes publics et privés gèrent généralement leurs services alimentaires de deux façons : l'autogestion ou la gestion contractuelle. Les secteurs d'activités de la santé et de l'éducation sont généralement perçus comme les réseaux les plus importants en matière d'achats et de ventes dans le marché institutionnel.

Toutefois, « plusieurs entreprises ne possèdent pas les infrastructures ou les volumes de production nécessaires pour répondre aux besoins du marché institutionnel. Dans ce contexte, le regroupement de l'offre peut être perçu comme une avenue intéressante pour approvisionner directement des institutions. En effet, la mutualisation de l'offre peut : réduire les investissements nécessaires pour respecter les normes et exigences du marché institutionnel; constituer un levier financier permettant d'acquérir les infrastructures de stockage, de

<sup>58</sup> [https://www.carrefourbioalimentaire.org/files/ugd/3e629c\\_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true](https://www.carrefourbioalimentaire.org/files/ugd/3e629c_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true)

<sup>59</sup> [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide\\_acces\\_marche\\_institutionnel.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_acces_marche_institutionnel.pdf)

<sup>60</sup> <https://conseiltaq.com/publications/bilan-de-la-politique-bioalimentaire-2018-2025>

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-nationale-achat-aliments-quebecois>

<sup>62</sup> MAPAQ., Guide d'accès au marché institutionnel, 2014, p.10

[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide\\_acces\\_marche\\_institutionnel.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_acces_marche_institutionnel.pdf)

transformation et de conservation nécessaires pour répondre aux besoins des institutions; permettre la diversification de la gamme de produits offerts ou encore l'augmentation des volumes mis en marché; réduire ou partager les risques liés à ces investissements; répondre à la préférence des institutions de faire affaire avec un seul fournisseur qui sera en mesure de les approvisionner à l'année. L'action collective pour l'approvisionnement du marché institutionnel peut toutefois présenter son lot de contraintes et de défis, que ce soit par rapport à la gestion opérationnelle, à la conciliation des objectifs collectifs et individuels ou encore au niveau d'engagement des entreprises participantes.<sup>63</sup>»

Tableau 58 : Les tendances de la consommation alimentaire à surveiller dans le marché institutionnel, 2014

SEGMENT	SUJETS
Réseau de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produits de qualité</li> <li>■ Valeurs nutritives et texture des aliments</li> <li>■ Diètes modifiées, allergies alimentaires et restrictions des patients</li> <li>■ Alimentation santé pour les patients</li> <li>■ Choix végétariens, halals, etc.</li> <li>■ Pression sur les prix et contrôle des dépenses alimentaires</li> <li>■ Produits pour les employés et visiteurs</li> </ul>
Réseau de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diètes modifiées, allergies alimentaires</li> <li>■ Aliments nutritifs : faibles quantités de gras, de sucre et de sodium</li> <li>■ Élimination de la malbouffe dans les cafétérias</li> <li>■ Alimentation santé</li> <li>■ Produits locaux et biologiques</li> </ul>
Réseau des services de garde	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diètes modifiées, allergies alimentaires</li> <li>■ Qualité des produits et valeur nutritive</li> <li>■ Aliments nutritifs : faibles quantités de gras, de sucre et de sodium</li> </ul>
Réseau du transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produits de qualité</li> <li>■ Facilité d'utilisation</li> <li>■ Saveurs internationales</li> <li>■ Buffets rapides</li> <li>■ Options de service rapide</li> <li>■ Menus à plus faible coût</li> <li>■ Choix santé</li> </ul>
Milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Meilleur rapport qualité-prix pour les repas</li> <li>■ Produits locaux</li> <li>■ Buffets à salades</li> <li>■ Alimentation santé et cuissons saines</li> <li>■ Demande de services « clés en main », des services alimentaires aux solutions d'édifices temporaires</li> </ul>
Services correctionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produits locaux</li> <li>■ Alimentation santé</li> </ul>

Source : Portrait du marché institutionnel, MAPAQ, 2014

Par ailleurs, « le marché institutionnel privé est formé d'entreprises et d'établissements privés qui offrent des services alimentaires. Contrairement aux organismes publics, ces organismes privés ne sont pas soumis aux lois et règlements sur l'acquisition de biens et de services. En font partie, entre autres : les services de garde; les établissements d'enseignement privés; les centres d'hébergement privés pour aînés; les établissements privés conventionnés; les entreprises de transport (avion, train, bateau) offrant à bord des repas aux passagers; les services alimentaires en milieu de travail (cafétérias, machines distributrices)<sup>64</sup>. »

<sup>63</sup> [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide\\_acces\\_marche\\_institutionnel.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_acces_marche_institutionnel.pdf)

<sup>64</sup> « La rareté des exemples québécois de regroupements de ce genre en témoigne. Parmi ces derniers, mentionnons : La Coopérative Paniers-Saveurs de Laval, approvisionnant l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé ; un regroupement

## Soutenir les projets en agrotourisme

Le dernier PDZA de Thérèse-De Blainville soulignait la nécessité de soutenir des projets en agrotourisme (ex. route gourmande, circuits courts, transformation à la ferme, visites à la ferme).

La mise en marché par l'agrotourisme contribue à rapprocher les consommateurs des producteurs, à augmenter les revenus des producteurs et à faire connaître certains secteurs du territoire agricole de la MRC et leurs produits agricoles.

Depuis 2018, le *Carrefour Bioalimentaire Laurentides* a formé un comité en agrotourisme regroupant une dizaine d'acteurs. Le MAPAQ a mis sur pied plusieurs programmes de subvention en soutien aux entreprises agroalimentaires dans la commercialisation de leurs produits (ex. Programme PADARR depuis 2006). Le Programme Proximité (2018-2022) soutient les entreprises agroalimentaires dans le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité.

Le Circuit patrimoine gourmand de la MRC (2018) vise à faire découvrir aux citoyens et visiteurs une trentaine d'entreprises offrant une expérience gourmande et mettant en valeur l'agriculture locale et les produits locaux. La promotion du Circuit se fait principalement par les sites internet [patrimoinegourmand.ca](http://patrimoinegourmand.ca) et la section dédiée à la MRC dans le site de Tourisme Basses-Laurentides (TBL), mais également par un article de blogue, le guide touristique et la revue gourmande réalisés par le TBL. La dernière mise à jour du circuit a été réalisée à l'été 2022.<sup>65</sup> De plus, un répertoire des entreprises bioalimentaires de la MRC (2018) est disponible sur le site [patrimoinegourmand.ca](http://patrimoinegourmand.ca).

À Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville a mis sur pied un affichage directionnel en 2022 pour le circuit du patrimoine gourmand afin de mettre en valeur les entreprises qui en font partie et encourager la promotion de l'offre de service agrotouristique tout en contribuant à une meilleure cohabitation urbaine et rurale. La Ville a également participé aux journées portes ouvertes chez les agriculteurs de son territoire.

## Marchés publics

Dans le dernier PDZA, l'une des actions identifiées pour promouvoir l'achat local et de proximité est d'évaluer le potentiel d'implantation d'un ou de plusieurs marchés publics permanents. Le TBL a également mis en place deux marchés publics principalement axés sur l'agroalimentaire, notamment à Blainville depuis 2019 et Rosemère en 2022. Par ailleurs, les agriculteurs de Sainte-Anne-des-Plaines ont mentionné à la ville qu'ils préfèrent recevoir les citoyens directement à la ferme plutôt que de s'installer dans un marché public (permanent ou non), particulièrement en lien avec les difficultés d'avoir de la main-d'œuvre.

---

d'entreprises fruitières approvisionnant les cafétérias d'établissements de santé de la région de Chaudière-Appalaches. » [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide\\_acces\\_marche\\_institutionnel.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_acces_marche_institutionnel.pdf)

<sup>65</sup> Circuit patrimoine gourmand MRC Thérèse-De Blainville. <https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1M7XJ7VRUhMzjDL1jVqaQHzcycRENp5QD&il=45.70767702805133%2C-73.81986100653228&z=10>

## Réglementation

Le dernier PDZA souligne le besoin d'assouplir et d'harmoniser la réglementation municipale pour faciliter la vente de produits agricoles à la ferme, dans les marchés publics et aux portes des marchés d'alimentation. L'entrée en vigueur du décret (Décret 1444-2022, Gouv QC 3 août 2022) amène actuellement certaines souplesses à ce niveau. À Sainte-Anne-des-Plaines, la ville autorise les kiosques de vente dans la zone agricole en respect avec la LPTAA et possède un règlement de subventions pour l'affichage agricole.

## Faire connaître les réalités du secteur bioalimentaire au grand public

Dans le dernier PDZA, il a été soulevé que peu de citoyens connaissent les bénéfices qui sont associés directement et indirectement à l'agriculture dans la MRC<sup>66</sup>. De plus, il a été souligné que les entrepreneurs de la MRC, surtout ceux dans les secteurs de la transformation et en restauration, auraient davantage à mieux connaître les fermes et les produits. Dans le but de faire connaître les réalités du secteur bioalimentaire au grand public, plusieurs projets ont été réalisés.

## Activités promotionnelles pour la valorisation de l'agriculture

Le Syndicat local UPA Basses-Laurentides a réalisé une série de 4 capsules vidéo mettant de l'avant des entreprises agricoles de la région afin de faire connaître auprès de la population des productrices et des producteurs bien enracinés dans leur milieu et qui ont à cœur la pérennité de l'agriculture. Cette série « *L'agriculture ne prend pas de répit* » présente Fraisière Lauzon et Fils, La Ménagerie d'Annie et la ferme Pierre Chaumont situés à Sainte-Anne-des-Plaines.

Le dernier PDZA soulignait l'importance de communiquer les succès des entreprises agricoles dans la MRC. En plus de participer aux journées portes ouvertes chez les agriculteurs de son territoire, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a publié les bons coups des agriculteurs ont été partagés sur ses réseaux afin de faire la promotion de l'agriculture et des initiatives inspirantes.

De plus, lors de la journée annuelle de l'environnement (JADE) de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, un kiosque de l'UPA, sous l'enseigne Mangeons locale plus que jamais, a été installé pour faire connaître les entreprises locales et les actions agroenvironnementales qu'elles pratiquent à la ferme pour préserver l'environnement. Une autre initiative de l'UPA est le défilé des tracteurs illuminés des Basses-Laurentides. Cet événement a pour but de remercier les citoyens pour leur soutien envers l'achat de produits locaux. Un cortège d'une dizaine de tracteurs et de véhicules de ferme illuminés s'est déplacé entre la Ville de Sainte-Sophie et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en décembre. Un arrêt d'une heure a été fait à la Laiterie Charbonneau afin de favoriser les contacts entre les producteurs et les citoyens.

---

<sup>66</sup> PDZA Thérèse-De Blainville 2014. P.314

## ANNEXE 4 : PRODUCTEURS, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE

Le marché du travail de Thérèse-De Blainville est intégré à celui de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et se compose majoritairement d'entreprises PME spécialisées dans le secteur tertiaire des services. Le revenu médian des ménages est de 77 568 \$. Selon les plus récentes données de l'observatoire de Montréal, on compte un total de 5 153 entreprises sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui génèrent 55 720 emplois. 95 % des entreprises sont des PME et emploient moins de 50 employés. Près de 5 % des entreprises emploient entre 50 et moins de 500 employés. Puis, moins de 1 % des entreprises emploient plus de 500 employés<sup>67</sup>. Le nombre de petites entreprises agricoles est élevé dans la région. Bien que la relève au sein des entreprises constitue encore un enjeu majeur, on observe une croissance du nombre de démarrages d'entreprises depuis 2014.<sup>68</sup>

Le secteur agricole, incluant la foresterie, la pêche et la chasse génère 250 emplois. Comme observé dans le restant de la région des Laurentides, les membres de la famille demeurent la source principale de main-d'œuvre des entreprises agricoles dans la MRC de Thérèse-De Blainville. En effet, 86 % des entreprises agricoles de la région employaient de la main-d'œuvre familiale. Par ailleurs, 40 % des entreprises de la région employaient de la main-d'œuvre non familiale du Québec, ce qui est légèrement supérieur aux proportions observées dans le restant des Laurentides qui se situait à 35 % en 2020<sup>69</sup>.

Sur le territoire de Thérèse-De Blainville, les partenaires impliqués dans le développement de la main-d'œuvre agricole incluent notamment : Développement économique Thérèse-De Blainville, le Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides (CEA), Emploi Québec, AGRICarrière.

---

<sup>67</sup> Observatoire Grand Montréal., Portraits territoriaux, MRC Thérèse-De Blainville, CMM Éditions 2021  
[https://cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait\\_730.pdf](https://cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait_730.pdf)

<sup>68</sup> Carrefour bioalimentaire Laurentides., Stratégie bioalimentaire des Laurentides : Pour le développement de systèmes bioalimentaires durables et l'émergence de projets collectifs structurants, 2018, P.10  
[https://www.carrefourbioalimentaire.org/\\_files/ugd/3e629c\\_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true](https://www.carrefourbioalimentaire.org/_files/ugd/3e629c_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true)

<sup>69</sup> Note : Les entreprises agricoles peuvent employer plus d'un type de main-d'œuvre. Données du MAPAQ, 2023

## Services de formation et d'accompagnement de la main-d'œuvre

Pour assurer la pérennité des entreprises agricoles, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée est nécessaire. Une variété de services sont disponibles sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

### Formation continue

En réponse à ce besoin, en 2022, le Collectif régional en formation agricole (CRFA) de Montréal-Laval-Laurentides a organisé 69 activités de formations continues pour le développement de compétences liées à l'agriculture québécoise. Les thèmes de formation les plus populaires en termes de nombre de participants sont l'acériculture et la foresterie, l'agriculture biologique, la production horticole, la transformation alimentaire et la production laitière. Il s'agit de secteurs d'importance sur le territoire de Thérèse-De Blainville.

AGRIcarrières en collaboration avec les fédérations de l'UPA offre un *Programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)* pour les ouvriers des secteurs suivants : production laitière, production porcine, production serricole, production avicole, machinerie agricole. La mission d'AgriCarrière est de soutenir et de valoriser l'emploi, la main-d'œuvre et le développement des ressources humaines afin de contribuer à la prospérité du secteur agricole. AgriCarrière offre également un Programme d'intégration et de formation en emploi intitulé *Fermemploi*.<sup>70</sup>

### Services d'accompagnement pour la main-d'œuvre

Le Centre d'emploi agricole (CEA) Outaouais-Laurentides offre de l'accompagnement pour le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre locale et étrangère, la gestion des ressources humaines, le développement des compétences et la santé et la sécurité au travail. Le CEA permet aux employeurs de s'associer à des travailleurs locaux à l'aide de subventions gouvernementales.

### Recherche et développement

La Ville de Boisbriand a créé un partenariat avec l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) pour effectuer des recherches sur les végétaux pour l'environnement et l'aménagement urbain à la pépinière municipale et autres partenariats avec le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), Cégep Lionel-Groulx et Montmorency et université.

---

<sup>70</sup> Agricarrières., Rapport d'activités 2022-2023.

[https://www.agricarrieres.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-dactivites\\_AGRicarrieres\\_2022-23\\_web.pdf](https://www.agricarrieres.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-dactivites_AGRicarrieres_2022-23_web.pdf)

## Relève

Les intervenants et professionnels du secteur agricole partagent qu'ils reçoivent régulièrement des demandes d'entreprises en démarrage qui cherchent à s'établir dans la MRC de Thérèse-De Blainville. En 2020, c'est seulement à Sainte-Anne-des-Plaines que les exploitants prévoient vendre leur entreprise agricole à court terme. Dans la municipalité, 10 exploitants prévoient vendre d'ici 5 ans. Parmi ceux-ci, 9 exploitants avaient une relève prévue. Un exploitant n'avait pas de relève prévue dans le domaine de la production de fruits en champs. Le tableau qui suit présente les entreprises agricoles avec une relève prévue et sans relève prévue selon leur secteur d'activité de production principale.

Tableau 59 : Relève agricole par activité principale à Sainte-Anne-des-Plaines, en 2020

Type d'entreprises agricoles (selon l'activité principale)	Nombre d'entreprises prévoyant vendre d'ici 5 ans	Relève prévue	Sans relève prévue
Céréales, Oléagineux, légumineuses et autres grains	3	3	0
Fruits	2	1	1
Cultures abritées	1	1	0
Bovins laitiers et production laitière	1	1	0
Porcs	1	1	0
Poulets et dindons	1	1	0
Bois	1	1	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

Source : Données du MAPAQ 2020

## Favoriser la relève agricole dans la MRC de Thérèse-De Blainville

Le dernier PDZA soulignait le besoin de développer et d'actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires et d'en faire la promotion notamment auprès de la relève agricole. Ceci implique notamment de promouvoir la relève apparentée et non apparentée; de soutenir les entreprises agricoles au niveau du démarrage, de la gestion, de l'expansion, de la diversification, de projet collectif et du transfert de ferme

## Services de L'ARTERRE

Depuis l'hiver 2019, la CMM offre les services de L'ARTERRE sur l'ensemble du territoire de ses MRC. L'ARTERRE permet de jumeler des agriculteurs, des propriétaires fonciers et des aspirants agriculteurs selon des ententes faites sur mesure, que ce soit pour de la location, pour un partenariat d'affaires, pour le transfert d'une entreprise existante à une relève non apparentée ou pour la vente d'actifs agricoles à la relève. Ce service est axé sur l'accompagnement et le jumelage entre les agriculteurs et la relève afin de favoriser la reprise de fermes, l'acquisition ou la location d'actifs agricoles. Ce projet vise à maintenir le dynamisme agricole de la région et à augmenter l'accessibilité aux terres pour la relève agricole<sup>71</sup>. Le MAPAQ soutient les services de L'ARTERRE et offre aussi de l'aide aux entreprises en démarrage.

<sup>71</sup> CMM., L'ARTERRE, <https://cmm.qc.ca/projets/larterre/>

## **Banque métropolitaine de terres agricoles et accès aux terres**

Le plan d'action métropolitain pour la mise en valeur du territoire et des activités agricoles prévoit notamment la mise en place d'une banque métropolitaine de terres agricoles. La mise en place de cette banque s'inscrit dans la démarche en cours à l'échelle provinciale.<sup>72</sup>

Depuis 2019, le Carrefour Bioalimentaire Laurentides coordonne un chantier régional de travail sur l'accès aux terres. À Boisbriand, la FAB a mandaté le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) pour développer un modèle agricole viable et durable sur les terres agricoles de la fiducie.

## **Fiducie agricole de Boisbriand**

La Fiducie agricole de Boisbriand (FAB) est un projet mis sur pied par la Ville de Boisbriand afin de prêter des terres cultivables (acquise par la ville) à la relève agricole et d'offrir des services en soutien logistique, en équipement et en R&D. La Ville a acquis une terre agricole en 2021 pour la céder à la FAB. Il y a également une collaboration entre le FAB et l'ARTERRE.

## **Trousse de démarrage entrepreneurial**

Depuis 2019, le Carrefour Bioalimentaire des Laurentides (CBL) a développé une trousse d'outils pour le démarrage et le repreneuriat dédié à la relève agricole. Cette trousse comprend notamment trois webinaires portant sur le profil entrepreneurial et l'idéation de projet, le développement du modèle d'affaires et la rédaction du plan d'affaires.

Depuis 2021, le CBL a mis en place des cellules de codéveloppement professionnel pour la relève en démarrage, en reprise ou expansion d'entreprise. Depuis 2022, le CBL offre un service d'accompagnement de la relève apparentée. Les services-conseils sont offerts en gestion organisationnelle, en ressources humaines et en transfert d'entreprise.

## **Réseautage**

Le CBL a organisé le *Rendez-vous des entreprises bioalimentaires*. Il s'agit d'une opportunité pour créer des liens d'affaires et se mettre à jour sur le développement du secteur bioalimentaire. Trois rendez-vous bioalimentaires ont été organisés et 1 lancement de Laurentides J'en mange. Le Défi OSEntreprendre mobilise un réseau de partenaires afin de faire rayonner les initiatives et inspirer les futurs entrepreneurs à se lancer en affaires. Le service du développement économique de la MRC de Thérèse-De Blainville agit à titre de coordonnateur du volet Création d'entreprise du territoire de la MRC.

---

<sup>72</sup> CMM., Plan d'action 2019-2023, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, avril 2019  
[https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Plan\\_Action\\_2019-2023\\_pmad.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Plan_Action_2019-2023_pmad.pdf)

## ANNEXE 5 : SECTEUR FORESTIER

### Mise en valeur des Bois privés

Selon l'agence régionale de mise en valeur des forêts de la région, les forêts privées des Laurentides sont sous-aménagées. Les contraintes et les facteurs expliquant ceci inclut notamment : le nombre élevé de propriétés forestières sans aménagement, le morcellement des propriétés, la diversité des objectifs de production des propriétaires, la méconnaissance des pratiques sylvicoles qui conduit à une mauvaise perception des interventions en forêt.

Selon l'agence, l'intensification de l'aménagement durable permettra l'utilisation de la ressource forestière à son plein potentiel, ce qui générerait emploi et prospérité économique pour l'ensemble du territoire. Il existe différentes contraintes à l'intensification de l'aménagement.

Dans le dernier PDZA, il a été observé que « l'activité commerciale en forêt est présente sur le territoire de Thérèse-De Blainville, mais ne fait pas l'objet d'un suivi par les villes. » On y souligne le besoin d'actualiser les connaissances de toute activité forestière de la MRC. Par ailleurs, les actions spécifiques en vue d'encourager les projets agroforestiers et forestiers n'ont pas été réalisées. Il a été constaté qu'il y a peu ou aucune terre dédiée à l'agroforesterie et foresterie sur le territoire de la MRC.

Tableau 60 : Superficie du couvert forestier, à Thérèse-De Blainville par municipalité en 2021<sup>73</sup>

	Superficie de la canopée (ha)	Indice de la canopée (%)	Superficie protégée (ha)	Superficie du couvert forestier (ha)	Superficie du couvert forestier (%)
<b>MRC Thérèse-De Blainville</b>	<b>7 275</b>	<b>35,1 %</b>	<b>128</b>	<b>6 281</b>	<b>30,3</b>
Sainte-Anne-des-Plaines	3 234	34,4 %	0	3 096	32,9
Boisbriand	768	27,6 %	29	602	21,6
Blainville	2 227	40,6 %	0	1 867	34,0
Sainte-Thérèse	207	22,1 %	0	88	9,5
Rosemère	428	39,9 %	81	324	30,3
Lorraine	289	49 %	1	229	38,8
Bois-des-Filion	123	27,7 %	17	74	16,6

Source : CMM 2021

<sup>73</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Grand Montréal en statistiques, Observatoire Grand Montréal, (consulté le 25 juillet 2023) <https://observatoire.cmm.qc.ca/grand-montreal-en-statistiques/>

En 2020, sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, on compte une entreprise agricole dont l'activité principale est la sylviculture (Bois). Les producteurs peuvent compter sur le soutien de divers organismes, regroupements et ingénieurs forestiers desservant le territoire pour la mise en valeur de leurs Bois privés.<sup>74</sup> Parmi ceux-ci on compte l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides (ARMVFPL) et l'alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais<sup>75</sup>.

## Règlements

Le dernier PDZA souligne la nécessité de réviser les règles de déboisement de façon à permettre la remise en culture des bons sols tout en maintenant un couvert forestier suffisant. En 2022, la CMM a élaboré un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur les milieux naturels.

## Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides

Il s'agit d'un organisme à but non lucratif voué à l'aide au développement des forêts privées d'un minimum de 4 hectares. L'organisme élabore, met en œuvre et fait le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région. Elle se dote d'une vision commune entre ses quatre partenaires, soit le monde municipal, les représentants des propriétaires forestiers, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec ainsi que les industriels transformateurs de Bois.<sup>76</sup>

## Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais

Il s'agit d'un organisme à but non lucratif de mise en marché des Bois qui représente, définit et promeut les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de Bois. L'alliance négocie collectivement toutes les conditions de mise en marché des produits forestiers en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

## Signature Bois Laurentides

Signature Bois Laurentides est un organisme à but non lucratif qui regroupe les entreprises de la sylviculture, de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du Bois.<sup>77</sup>

---

<sup>74</sup> Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais, Comment fonctionne la forêt privée, (consulté le 25 juillet 2023) [https://apflo.ca/wp-content/uploads/comment\\_fonctionne\\_la\\_foret\\_privée\\_fr.pdf](https://apflo.ca/wp-content/uploads/comment_fonctionne_la_foret_privée_fr.pdf)

<sup>75</sup> Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais, Un seul regroupement pour une plus grande force, (consulté le 25 juillet 2023) [https://apflo.ca/wp-content/uploads/apflo\\_division\\_regroupement.pdf](https://apflo.ca/wp-content/uploads/apflo_division_regroupement.pdf)  
Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais, Mission, historique et territoire, (consulté le 25 juillet 2023) <https://apflo.ca/mission-historique-et-territoire-desservi/>

<sup>76</sup> Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, La mission de l'agence, (consulté le 25 juillet 2023) <https://www.foret-privée-laurentides.qc.ca/agence/>

<sup>77</sup> Bois Laurentides., (consulté le 10 juillet 2023) <https://Boislaurentides.com/>

## Mise en valeur et protection et des Bois publics

Un bon nombre de terres agricoles Boisées sont situées dans les Bois et corridors forestiers métropolitains où les possibilités d'agroforesterie sont très limitées par la réglementation (PMAD, SAD et règlements d'urbanisme des villes). La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a inclus l'agroforesterie dans son règlement d'écofiscalité agricole.

La Ville de Boisbriand a remembré 300 lots individuels et a créé la pépinière municipale où l'on cultive des saules et des arbres municipaux. À Boisbriand, la firme Exo-Tactik a été mandatée en 2022 pour effectuer des captations par drone pour répertorier les espaces en friche et cultivée.

Par ailleurs, en forte progression au Québec, l'agrile du frêne fut détecté sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville en 2012-2013. Depuis lors, chaque ville de la MRC a entrepris plusieurs mesures préventives en vue de lutter contre l'agrile du frêne.<sup>78</sup>

## Plan d'action du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)<sup>79</sup> : Bois et corridors forestiers

Le PMAD cible la protection de 17 % du territoire du Grand-Montréal en Bois et corridors forestiers métropolitains. Afin d'atteindre cette cible, la CMM travaille sur l'élaboration d'une carte de reBoisement métropolitain afin d'identifier les sites les plus propices au reBoisement. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif métropolitain d'augmenter le couvert forestier du territoire, tel que préconisé par le PMAD, et s'inscrit dans le cadre de la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

---

<sup>78</sup> MRC Thérèse-De Blainville., Agrile du frêne, (consulté le 25 juillet 2023)  
<https://mrc-tdb.org/services/agrile-du-frene/>

<sup>79</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Plan d'action 2019-2023, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, avril 2019, P.20  
[https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Plan\\_Action\\_2019-2023\\_pmad.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Plan_Action_2019-2023_pmad.pdf)

## ANNEXE 6 : AGROENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La qualité de l'eau et la santé des sols constituent des enjeux importants et les producteurs sont en mouvement sur la question.<sup>80</sup> Le dernier PDZA souligne le besoin de soutenir les projets des bassins versants en milieu agricole et les projets de protection de l'environnement qui vont au-delà des normes minimales, là où le besoin est identifié. On y compte par exemple l'entretien des cours d'eau, le reBoisement des berges, la protection des rives et des bandes riveraines et la mise en place de mesures pour promouvoir l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine.

Dans la lutte pour contrer les changements climatiques, depuis 2017, Agriculmat a pour mission d'outiller les producteurs agricoles à l'échelle individuelle et collective<sup>81</sup>. La lutte contre les changements climatiques comporte deux grands volets : l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration du bilan carbone. Le bilan carbone à l'échelle de la ferme comprend les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la séquestration du carbone.)

### Conseil des bassins versants des Mille îles (COBAMIL)

En juin 2015, la MRC de Thérèse-De Blainville a reçu le titre honorifique de « Porteur de Flambeau de l'eau », en reconnaissance pour son engagement à protéger et préserver les ressources en eau ainsi que sa contribution à la mise en œuvre du [Plan directeur de l'eau du territoire du Conseil des bassins versants des Mille îles \(COBAMIL\)](#)<sup>82</sup>.

La MRC a effectué une étude visant la modélisation et la caractérisation des dynamiques d'inondation du bassin versant de la rivière aux Chiens. Par la suite la MRC a demandé à la CMM de réaliser la cartographie du risque annuel d'inondation des cours d'eau locaux sur son territoire soit la rivière Mascouche et la rivière aux Chiens ainsi qu'effectuer une analyse de vulnérabilité du cadre bâti du territoire. Le tout pour fins d'harmonisation de la cartographie sur le territoire de la CMM; de la complémentarité à l'étude de JFSA par l'analyse du risque de vulnérabilité; à la réglementation gouvernementale en cours de réalisation. À Sainte-Anne-des-Plaines, l'entretien du bassin versant du ruisseau Lacorne via la corvée Robert-Henri a été réalisé.

---

<sup>80</sup> Carrefour bioalimentaire Laurentides., Stratégie bioalimentaire des Laurentides : Pour le développement de systèmes bioalimentaires durables et l'émergence de projets collectifs structurants, 2018  
[https://www.carrefourbioalimentaire.org/\\_files/ugd/3e629c\\_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true](https://www.carrefourbioalimentaire.org/_files/ugd/3e629c_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true)

<sup>81</sup> <https://agriclimat.ca/le-projet/>

<sup>82</sup> COBAMIL., Plan directeur de l'eau : Mise en contexte du PDE de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants du COBAMIL, avril 2018  
[https://cobamil.ca/wp-content/uploads/2018/04/V1\\_PDE\\_COBAMIL\\_mise\\_en\\_contexte\\_version-finale.pdf](https://cobamil.ca/wp-content/uploads/2018/04/V1_PDE_COBAMIL_mise_en_contexte_version-finale.pdf)

En 2018-2019, le COBAMIL a réalisé un projet pilote d'aménagement des berges. En 2020-2022, le projet s'est poursuivi. L'organisme a également accompagné les agriculteurs afin qu'ils adoptent des pratiques agroenvironnementales et réalisent des aménagements hydroagricoles pour limiter l'érosion dans le secteur de la municipalité de Boisbriand.

Un projet de restauration des milieux humides dégradés à fort potentiel ou valeur écologique a été réalisé par la municipalité de Boisbriand.

## **Protections des rives et bandes riveraines**

Le dernier PDZA souligne le besoin de soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines et de projets innovants pouvant à la fois maintenir des bandes riveraines efficaces et produire une récolte commerciale (noix, fruits, autres).

À l'échelle de la MRC de Thérèse-De Blainville, une carte de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) a été réalisée. Le projet collectif de « Rétention des sols et bandes riveraines » débuté au niveau de la MRC (programme de subvention MAPAQ) permet l'amélioration des bandes riveraines, mais aussi d'intégrer de meilleures pratiques agricoles en lien avec la rétention des sols et la qualité de l'eau. Comme les 3 villes concernées (Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines) ont des réalités différentes, elles vont effectuer leurs propres initiatives et devrait revenir à la MRC pour un projet de communication commun.

En 2016-2017, le COBAMIL a valorisé les aménagements exemplaires de bande riveraine en milieu agricole de 8 mètres, dans le secteur de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et de Terrebonne.

En 2018-2019, le COBAMIL a conseillé les propriétaires riverains dans la prévention de problèmes d'érosion dans le secteur de Blainville. Un dépliant sur la protection des bandes riveraines par Nature-Action Québec a été distribué.

En 2018-2019, la municipalité de Boisbriand a adopté des règlements municipaux obligeant la restauration d'un couvert végétal à l'intérieur de la bande riveraine dans son règlement de zonage.

En 2019-2020, le COBAMIL a aménagé des bandes riveraines sur des terrains municipaux avec l'aide de bénévoles, en plus d'installer des panneaux de sensibilisation. Dans le secteur de Boisbriand, le COBAMIL a également aménagé et mis en valeur des modèles de bande riveraine à des fins de sensibilisation.

En 2020-2021, le COBAMIL a implanté des bandes riveraines arbustives et arborescentes en milieu agricole. Dans le secteur de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, le Club conseil Profit-eau-sol en partenariat avec le MAPAQ et la Ville de Mirabel ont mis en place des bandes riveraines productives à valeur ajoutée de 2 km<sup>2</sup>.

À Sainte-Anne-des-Plaines, la ville a effectué des images par drones pour cibler les endroits à privilégier pour la protection des bandes riveraines. La Ville offre également un programme de subvention aux agriculteurs respectant l'intégralité des bandes riveraines sur 60 % et plus de la superficie.

## ALUS Laurentides

Lancé en 2023, le programme ALUS Laurentides s'adresse aux producteurs qui souhaitent créer des habitats et avoir une reconnaissance et une compensation pour les biens et services écosystémiques produits sur leurs terres. Le programme offre des formations, ainsi que des vitrines de bonnes pratiques agroenvironnementales. ALUS Laurentides est un partenariat entre ALUS Canada et la fédération de l'UPA de Outaouais-Laurentides<sup>83</sup>.

## Plan d'adaptation Agriculmat pour la région des Laurentides

Depuis 2017, Agriculmat travaille à mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur les productions agricoles de toutes les régions du Québec. Toutes les fédérations de l'UPA sont engagées dans Agriculmat. En 2017-2018, l'UPA a organisé une campagne de sensibilisation et d'information sur la bande riveraine. La valorisation des aménagements exemplaires de bande riveraine en milieu agricole a été soulignée par l'UPA et l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord.

Selon l'organisme Ouranos, un consortium de recherche québécois sur la climatologie régionale et les changements climatiques, le climat futur des Laurentides va évoluer pour la période 2041-2070, aussi appelé Horizon 2050. Entre 1981 et 2010 la température moyenne dans la région a augmenté de 4,0 degrés. D'ici l'horizon 2050, Ouranos estime une augmentation de la température moyenne annuelle de 2,8 degrés et une augmentation des précipitations totales annuelles de 73 mm.



Figure 9 : Scénarios climatiques Horizon 2050, Laurentides

Source : Agriculmat, 2021

<sup>83</sup> <https://outaouais-laurentides.upa.qc.ca/producteur/lagroenvironnement-en-outaouais-laurentides/alus-laurentides>

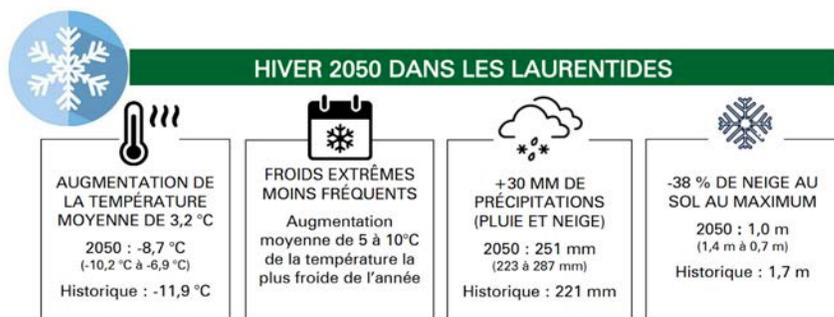


Figure 10: Scénarios climatiques Horizon 2050 par saison, Laurentides

Source : Agriclimat, 2021

L'adaptation aux changements climatiques requiert le suivi entre autres des indicateurs suivants : La santé des sols, une irrigation optimale, la lutte intégrée contre les ravageurs, la mise en place de protections hivernales et de haies brise-vent au besoin ainsi que l'adaptation des bâtiments et serres aux nouveaux climats. Selon Agriculmat, « à l'horizon 2050, les précipitations totales annuelles vont augmenter. En hiver et au printemps, la pluie sera plus fréquente et augmentera les risques de ruissellement, d'érosion et de lessivage des nutriments. L'été, les précipitations seront en moyenne similaires à ce qu'on connaît en termes de quantité, mais elles seront souvent plus intenses (fortes pluies en peu de temps). Les risques d'érosion en berge et au champ seront plus importants, en particulier si les sols sont en pente et secs. De plus, le risque de sécheresse sera plus élevé puisque l'évapotranspiration augmentera de manière importante alors que les pluies resteront stables : la rétention d'eau dans le sol jouera donc un rôle essentiel pour limiter le stress hydrique des plantes.<sup>84</sup> »

Ouranos a développé des scénarios climatiques pour la région des Laurentides qui auront des impacts notamment sur les secteurs de production de la région tels que les productions végétales (c.-à-d. horticulture<sup>85</sup>, grandes cultures<sup>86</sup>, acériculture et foresterie<sup>87</sup>) et animales (c.-à-d. productions bovines<sup>88</sup>, laitières<sup>89</sup>, avicoles<sup>90</sup>, porcines<sup>91</sup> et fourragères) (Tableau 59).

### **Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030**

Le Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030 et le Plan d'action régional du MAPAQ sont des documents d'intervention gouvernementale afin de mettre en place des mesures et des actions pour promouvoir l'adoption de pratiques agroenvironnementales.

### **Programme Prime-Vert 2018-2023**

Le Programme Prime-Vert (2018-2023) du MAPAQ offre un soutien aux entreprises agricoles afin d'accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine.

---

<sup>84</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-horticulture\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-horticulture_Laurentides.pdf) (p.7)

<sup>85</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-horticulture\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-horticulture_Laurentides.pdf)

<sup>86</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-grandecultures\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-grandecultures_Laurentides.pdf)

<sup>87</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-acericulture\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-acericulture_Laurentides.pdf)

<sup>88</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-bovin\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-bovin_Laurentides.pdf)

<sup>89</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-production-lait-et-fourrages\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-production-lait-et-fourrages_Laurentides.pdf)

<sup>90</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-avicole\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-avicole_Laurentides.pdf)

<sup>91</sup> [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-production-porcine\\_Laurentides.pdf](https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-production-porcine_Laurentides.pdf)

Tableau 61: Prévisions Agriculmat, période Horizon 50, Laurentides

<b>Printemps (Mars, avril et mai)</b>	
<b>Changements</b>	<p>Le printemps va débuter plus tôt, ce qui va allonger la saison de croissance</p> <p>Puisque l'épaisseur de la neige au sol sera moins importante, la fonte sera devancée et plus rapide</p> <p>Avec des températures plus élevées, il devrait être possible d'entamer les travaux au champ plus tôt</p> <p>On s'attend à plus de précipitation de pluie et dans les années plus pluvieuses, la période des semis pourrait être retardée</p>
<b>Horticulture</b>	<p>Semis plus tôt si le sol le permet</p> <p>Augmentation des risques d'érosion des sols non couverts</p> <p>Possibilité de planter des espèces et variétés plus exigeantes en chaleur</p>
<b>Grandes cultures</b>	<p>Augmentation des risques d'érosion des sols non couverts</p> <p>Possibilité de semer plus tôt lorsque le sol le permet</p>
<b>Agroforesterie/ Acériculture</b>	<p>Devancement du début de la coulée des érables</p> <p>Augmentation du potentiel de croissance de certaines espèces d'arbres</p> <p>Fonte hâtive de la neige : sols vulnérables plus tôt au printemps</p>
<b>Production bovine, laitière, fourragère, avicole</b>	<p>Semis plus tôt si le sol le permet</p> <p>Première coupe de foin plus tôt</p> <p>Possibilité d'épandre le fumier plus tôt si nécessaire et si le sol le permet</p> <p>Risque de manque d'eau</p> <p>Les animaux pourraient souffrir davantage de la chaleur et du stress thermique</p>
<b>Été (juin, juillet, août)</b>	
<b>Changements</b>	<p>Les températures seront en moyenne plus élevées de 2,7°C à l'horizon 2050 par rapport à ce que nous avons connu pour la période 1981-2010</p> <p>Les épisodes de canicule seront plus fréquents</p> <p>Des températures plus élevées entraîneront davantage d'évapotranspiration et en conséquence une augmentation du déficit hydrique</p> <p>Les précipitations de pluies seront plus intenses, car issues de cellules orageuses, ce qui augmente les risques de ruissellement</p>
<b>Horticulture</b>	<p>Augmentation des besoins d'irrigation des cultures</p> <p>Les cultures de climat frais pourraient être affectées par les fortes chaleurs (ex. : crucifères, épinards)</p> <p>Nouveaux ennemis des cultures, pression plus importante des espèces déjà présentes</p>

<b>Grandes cultures</b>	<p>Augmentation des risques de pertes de rendement en raison des fortes chaleurs et du manque d'eau, surtout dans les sols compactés ou légers</p> <p>Nouveaux ennemis des cultures, pression plus importante des espèces déjà présentes</p>
<b>Agroforesterie/ Acériculture</b>	<p>Les arbres pourraient souffrir plus souvent de manque d'eau et les conditions estivales pourraient être davantage propices aux feux de forêt</p> <p>Sécheresse accrue pouvant affecter la croissance des jeunes pousses et des arbres plus vulnérables</p> <p>Possibilité de planter ou de favoriser des espèces appartenant à une zone de rusticité plus clémente</p> <p>Risque de voir davantage de végétaux exotiques envahissants comme la Renouée du Japon et le nerprun.</p>
<b>Production bovine, laitière, fourragère, avicole</b>	<i>idem printemps</i>
<b>Automne (septembre, octobre, novembre)</b>	
<b>Changements</b>	<p>Étant donné que les températures seront plus chaudes et que le premier gel aura lieu plus tard, la saison de croissance des plantes sera plus longue</p> <p>Les précipitations seront similaires à celles observées historiquement</p> <p>Les conditions auront pour effet de devancer la maturité des cultures, permettant des récoltes dans des conditions de sols plus secs</p>
<b>Horticulture</b>	<p>Récoltes prolongées pour les cultures indéterminées (ex. : fraise d'automne), puisque le gel qui affecte les fruits sera plus tardif</p> <p>Difficultés pour la conservation des fruits et légumes si la récolte s'effectue dans des conditions de températures élevées</p>
<b>Grandes cultures</b>	<p>Rendement potentiel plus élevé pour le maïs et le soya, dans la mesure où l'état de santé des sols et le contrôle des ravageurs et maladies sont adéquats</p> <p>Conditions plus favorables au semis de cultures de couverture, de céréales d'automne et à la diversification des rotations</p>
<b>Agroforesterie/ Acériculture</b>	<p>Les conditions favorables aux travaux en forêt pourraient durer plus longtemps, sauf lors des automnes très pluvieux où le risque de créer des ornières pourrait être plus important</p> <p>Les arbres adaptés à des températures plus élevées pourront voir leur saison de croissance s'allonger</p> <p>Le cerf de Virginie pourrait être favorisé par un couvert neigeux moins important et étendre son aire de distribution. Ainsi, les dommages à la régénération pourraient augmenter</p>

<p><b>Production bovine, laitière, fourragère, avicole</b></p>	<p>Meilleure survie des insectes, parasites et bactéries  Réduction des besoins de chauffage  Augmentation des charges de neige et glace sur les toits certaines années  Augmentation des risques de gel hivernal des plantes fourragères  Entretien plus difficile des enclos d’hivernage du fait de l’alternance pluie/neige  Réduction des besoins de chauffage  Meilleure survie des insectes, parasites et bactéries</p>
<p><b>Hiver (décembre, janvier et février)</b></p>	
<p><b>Changements</b></p>	<p>Hiver plus chaud et plus court : moins de neige et plus de pluie  Les températures seront plus élevées, la durée de l’hiver sera raccourcie, les redoux seront plus fréquents et entraîneront plus d’épisodes d’alternance de pluie et de neige  La neige sera présente moins longtemps et l’accumulation de neige au sol sera plus grande  Cependant au nord de la région, la neige sera encore abondante, car les températures y seront encore plus froides que dans le reste du territoire</p>
<p><b>Horticulture</b></p>	<p>Meilleure survie des ennemis de cultures  Une augmentation de risque de gel hivernal des cultures pérennes ou qui sont au champ durant l’hiver  Les redoux plus fréquents pourraient affecter la dormance et augmenter la sensibilité au gel</p>
<p><b>Grandes cultures</b></p>	<p>Meilleure survie des ennemis de cultures  Augmentation des risques de mortalité hivernale des céréales d’automne et des cultures fourragères pérennes  Hausse du ruissellement et de l’érosion des sols</p>
<p><b>Agroforesterie/ Acériculture</b></p>	<p>Les insectes et maladies des arbres survivront davantage aux hivers  Augmentation des risques de gel des racines des arbres  Saison réduite pour les travaux en forêt sauf lors d’hivers très enneigés</p>
<p><b>Production bovine, laitière, fourragère, avicole</b></p>	<p><i>idem automne</i></p>

## Sécurité alimentaire

La stratégie bioalimentaire des Laurentides mentionne que dans la région des Laurentides, près de 90 000 personnes vivent dans des conditions socialement et matériellement défavorables, ce qui amène des difficultés pour se nourrir tous les jours. 38 000 personnes en situation de vulnérabilité économique ont un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation (désert alimentaire). Plus de 50 % de la population de 12 ans et plus des Laurentides ne consomme pas la recommandation minimale de 5 portions de fruits et légumes par jour et 60 % des adultes présentent un surplus de poids.<sup>92</sup>

À Boisbriand, la Ville a mis à la disposition des citoyens une quarantaine d'espaces à cultiver (jardinets) en 2022. Une entente a été conclue avec l'organisme d'entraide Le Relais pour permettre l'implantation du projet du Potager engagé, un jardin qui vise la production et la distribution de légumes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité.

En 2020, Moisson Laurentides a élaboré un guide d'harmonisation des pratiques en aide alimentaire pour les organismes communautaires des Laurentides en collaboration avec divers partenaires. Ce guide offre des balises claires et concertées en matière d'admissibilité et d'accueil des usagers, de panier équilibré en aide alimentaire, d'entreposage et répartition des denrées, de gestion du personnel et bénévoles et des pratiques en matière d'hygiène et de salubrité en contexte d'aide alimentaire.

---

<sup>92</sup> Carrefour bioalimentaire Laurentides., Stratégie bioalimentaire des Laurentides : Pour le développement de systèmes bioalimentaires durables et l'émergence de projets collectifs structurants, 2018  
[https://www.carrefourbioalimentaire.org/files/uqdl/3e629c\\_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true](https://www.carrefourbioalimentaire.org/files/uqdl/3e629c_ad53b723caf54a04aa1b75eae69ca921.pdf?index=true)

## ANNEXE 7 : PLANIFICATION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le premier PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville a été adopté le 28 mai 2014. Ce document de planification vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Depuis son adoption, il s'agit d'un outil de planification complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées par la MRC de Thérèse-De Blainville afin d'assurer le développement, la vitalité et la pérennité des activités agricoles.<sup>93</sup>

Le dernier PDZA souligne le besoin pour Thérèse-De Blainville de développer des relations avec les institutions agricoles (régionales, provinciales). Dans l'élaboration du présent PDZA, des représentants du MAPAQ, de l'UPA et de la CMM de façon ponctuelle aux rencontres du Comité de mise en œuvre du PDZA de la MRC.

### Comité consultatif agricole

La mairesse de la ville Sainte-Anne-des-Plaines, Julie Boivin, représente les villes de la Couronne Nord de Montréal sur le comité consultatif agricole (CCA) de la CMM. Le Comité consultatif agricole a pour fonction de formuler des recommandations sur toute demande visant à modifier les limites métropolitaines; d'élaborer et assurer le suivi de documents de planification de développement et de mise en valeur des activités agricoles sur le territoire métropolitain (PAMAA, PMAD, etc.); d'organiser des événements favorisant la mise en valeur des activités agricoles sur le territoire métropolitain (Forum, colloque, etc.)<sup>94</sup>.

### Fonds d'appui du développement de communautés

En 2021, le Carrefour bioalimentaire Laurentides (CBL) a lancé un service d'expertise aux municipalités locales et régionales afin de les accompagner dans leurs démarches et multiplier les communautés nourricières dans les Laurentides. Le CBL a créé le *Fonds d'appui au développement de communautés nourricières* du MAPAQ, devant l'intérêt grandissant des collectivités envers les systèmes alimentaires de proximité. Une communauté nourricière est un milieu de vie rassemblant des acteurs engagés dans une volonté commune : de tendre vers un système alimentaire durable, local et résilient; de contribuer à une meilleure autonomie alimentaire au Québec; de garantir l'accès à une saine alimentation pour tous ses résidents et en tout temps.

<sup>93</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Bilan des PDZA métropolitains : Rapport final remis au ministère des affaires municipales et de l'occupation territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal, P.3 <https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/Bilan-PDZA-2016.pdf>

<sup>94</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Comité consultatif agricole, (consulté le 25 juillet 2023) <https://cmm.qc.ca/a-propos/comite-consultatif-agricole/>

Le développement d'une communauté nourricière repose sur cinq ingrédients principaux : un territoire productif, des entreprises prospères et responsables, un accès amélioré à une saine alimentation, une demande de proximité accrue et un cycle de vie optimisé, auxquels s'ajoute une gouvernance alimentaire locale.<sup>95</sup> Il n'y a pas de communauté nourricière sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Le MAPAQ considère que la planification du développement d'une communauté nourricière et du système alimentaire devrait se faire dans le cadre d'un exercice participatif et concerté, comme c'est le cas pour la planification de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles par le biais des plans de développement de la zone agricole (PDZA). En 2022, le MAPAQ a élaboré le guide du plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) pour accompagner les municipalités.

## **Cohabitation des usages**

Le dernier PDZA souligne le besoin d'évaluer les risques de la circulation de la machinerie agricole sur les routes de la MRC et de sensibiliser les usagers de la route au danger et si possible modifier les règlements et la signalisation au besoin.

En mai 2022, une vidéo a été tournée et diffusée sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser les usagers de la route au partage et à la sécurité routière. La vidéo montre la réalité de conduite d'un producteur avec un tracteur articulé sur la route. Cette campagne de sensibilisation est une collaboration entre l'équipe des communications de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et un administrateur de l'UPA. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prévoit de poursuivre une campagne de sensibilisation routière en 2023.

Durant l'année 2022, une résolution de l'UPA a été transmise afin de demander une réduction de la vitesse pour le rang du Trait Carré.

Le dernier PDZA souligne également la nécessité de trouver les moyens de fermer ou limiter l'accès aux terres en culture le long des sentiers et des pistes cyclables, là où il y a des problèmes connus.

La Piste cyclable des Seigneuries est un réseau cyclable de 21 km entre Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Terrebonne qui permet de baliser les limites des terres. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines a installé une rangée d'arbres et/ou de clôtures à certains endroits pour limiter l'accès.

En 2021-2022, La Ville de Boisbriand a donné l'accès à la pépinière pendant la saison hivernale afin de permettre aux citoyens de pratiquer la raquette ou le ski de fond. Cette initiative est reconduite en 2022-2023 pour faire converger plusieurs activités hivernales vers cet endroit.

---

<sup>95</sup> MAPAQ., Guide pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière, 2022.  
[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/territoire/GM\\_communaute\\_nourriciere\\_MAPAQ.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/territoire/GM_communaute_nourriciere_MAPAQ.pdf)

Le dernier PDZA mentionne le besoin de conserver une zone tampon Boisée lors de l'aménagement d'un nouveau quartier contigu à la zone agricole. Sur ce point, de façon formelle, aucune action à la MRC. Toutefois, l'existence de Bois et corridors forestiers métropolitains ainsi que la plantation d'arbres par les municipalités ont contribué à une zone tampon. À Blainville, une bande de 5 mètres de large de Boisé naturel est conservée dans les cours arrière des résidences du quartier Chambéry et protégée via une servitude écologique.

### **Mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et de paysages**

« Le territoire agricole est un élément clé des paysages métropolitains. [...] L'agriculture pratiquée sur le territoire métropolitain définit des paysages variés selon le type de production. [...] Face aux nouvelles exigences de la société pour un cadre de vie de qualité, l'agriculture est sollicitée dans son rôle de gestionnaire des paysages. Le paysage constitue la porte d'entrée par laquelle la population apprécie les diverses pratiques agricoles. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture fait de la question du paysage un nouvel enjeu pour l'agriculture au même titre que l'environnement. La gestion du paysage constitue un outil pour améliorer l'image de l'agriculture et des agriculteurs. En tant qu'élément intrinsèque des communautés et facteur de leur dynamique, le paysage doit être protégé et mis en valeur. »<sup>96</sup>

---

<sup>96</sup> Communauté métropolitaine de Montréal., Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020, p. 32



Plan de développement de la zone agricole  
MRC de THÉRÈSE-DE BLAINVILLE



**GROUPE**  
**PLEINE TERRE**  
AGRONOMIE • ENVIRONNEMENT